

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MENTOURI
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE, DE GEOGRAPHIE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

N° d'Ordre :

Série :

MEMOIRE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MAGISTER
Option : PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL.
Présenté par : Mlle CHALABI AMINA
THEME

**POUR UNE NOUVELLE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
NÉO-MAURESQUE EN ALGÉRIE
CAS DE LA GARE FERROVIAIRE DE SKIKDA**

Sous la direction de : Dr RIBOUH Bachir.

Jury d'Examen :

Docteur: Benzagouta née Debeche Samira- professeur- présidente.

Docteur: Ribouh Bachir- maitre de conférences -rapporteur.

Docteur: Dekoumi Djamel- maitre de conférences - membre.

Docteur: Chabi Nadia- maitre de conférences - membre.

SOUTENUE : LE 30/10/2011

SOMMAIRE :

PARTIE INTRODUCTIVE

1. INTRODUCTION GENERALE :	2
2. PROBLEMATIQUE:	5
3. CAS D'ETUDE:	7
4. HYPOTHESE:	8
5. OBJECTIFS DU TRAVAIL:	9
6. METHODOLOGIE ET OUTILS DU TRAVAIL :	10
6.1. METHODOLOGIE DU TRAVAIL :	10
6.2. OUTILS DE LA RECHERCHE :	11
7. LES CONTRAINTES DE LA RECHERCHE :	11

1^{ERE} PARTIE:

LA PRODUCTION ARCHITECTURALE FRANCAISE EN ALGERIE ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

1^{ER} CHAPITRE:

APERÇU HISTORIQUE DE LA PRODUCTION ARCHITECTURALE COLONIALE EN ALGERIE (1830-1962).

1. INTRODUCTION:	15
2. HISTORIQUE:	15
1. Le patrimoine architectural et urbain aux XIX ^e et XX ^e siècles :	15
2.1. Historique du patrimoine architectural et urbain au XIX ^e et XX ^e siècle en Algérie :	18
3. ARCHITECTURE ET URBANISME EN ALGERIE (1830-1962) :	20
3.1. La ville des ingénieurs du Génie :	20
3.2. Des conseils et un règlement pour les constructions en Algérie :	22
3.3. Une volonté trop timide de protéger les médinas :	24
3.4. De l'arabisation à la modernité :	25

4. LES TENDANCES ET LES COURANTS ARCHITECTURAUX :.....	27
4.1. Style néo-classique (vainqueur) 1830 – 1900 :.....	28
4.2. Style néo-mauresque (protecteur) 1900 – 1950 :	28
4.3. Style moderne depuis 1950 :	29
5. CONCLUSION :.....	33

2^EEME CHAPITRE:

**LE LEGS ARCHITECTURAL FRANÇAIS ET SON INSERTION DANS LA
PROBLEMATIQUE PATRIMONIALE NATIONALE**

1. INTRODUCTION:	35
2. L'HERITAGE COLONIAL DANS L'ALGERIE ACTUELLE:	35
2.1. Nombre et type de patrimoine XIX ^o -XX ^o en Algérie :.....	36
2.2. Les mesures mises en place et les conséquences dans le paysage architectural des villes :	39
2.3. Sensibilisation et valorisation :	39
2.4. Compensations, subventions et aides:	39
3. LES REPRÉSENTATIONS PATRIMONIALES, ENTRE MÉMOIRE ET OUBLI :.....	41
4. LES RAISONS D'UNE DISCRIMINATION :.....	43
5. LE LEGS COLONIAL ET LE CONCEPT DE PATRIMOINE :	45
5.1. Le patrimoine colonial :.....	47
5.2. Le patrimoine colonial ou l'évolution du monde :	48
5.2.1. Un patrimoine récent?.....	48
5.2.2. Un patrimoine politique?	50
5.2.3. Mondialisation et universalité :	51
6. LES DIFFICULTES LIEES AU PATRIMOINE COLONIAL :.....	53
6.1. Une question de temps.....	53
7. ENJEUX CULTURELS ET POLITIQUES DE LA MISE EN PATRIMOINE DES ESPACES COLONIAUX :.....	54
8. LE PATRIMOINE COLONIAL, UN ATOUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :.....	54
9. CONCLUSION :	58

2^EEME PARTIE:

**L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE EN ALGERIE ENTRE HIER ET
AUJOURD'HUI**

CHAPITRE I:

1.1.1. LES ORIGINES DE CREATION DU LANGAGE ARCHITECTURAL NEO-MAURESQUE EN ALGERIE

1. INTRODUCTION :	62
2. NOTION ET DEFINITION :	62
3. LES ELEMENTS DE REFERENCE DE L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE EN ALGERIE :	63
4. LES ORIGINES DE L'ARCHITECTURE NEO-MAURESQUE EN ALGERIE ET LES DIMENSIONS CULTURELLES ESTHETIQUES ET SENSUELLES DE SA CREATION.....	63
4.1.L'effervescence des recherches historiques : Gsell et Marçais:.....	64
4.2. Un orientalisme intégré dans la vie : l'impulsion de Jonnart :.....	66
4.3. L'opposition assimilationniste continue:.....	68
4.4. Conservation des monuments historiques et du tissu urbain : Jonnart et le comité du Vieil Alger :	69
ETUDE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES EDIFICES NEO MAURESQUE EN ALGERIE :	71
4.5. Le deuxième visage de la France : Le style du protecteur:	71
4.6. Edifices construits dans ce style:	71
4.6.1. Les médersas :	72
4.6.2. Les écoles :	75
4.6.3. Les gares :	77
4.6.4. Les postes :.....	79
4.6.5. Les mosquées :	81
CONCLUSION :	83

CHAPITRE II:

L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE FACE A LA POLITIQUE ET LES DYNAMIQUES DE PATRIMONIALISATION EN ALGERIE

1. INTRODUCTION :	85
-------------------	----

2. LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DU LÈGUE COLONIAL NÉO-MAURESQUE EN ALGÉRIE AUJOURD’HUI.....	85
2.1. Les instruments et la pratique de la gestion et de la protection du patrimoine.....	85
2.2. Le cadre législatif.....	85
2.3. la protection.....	89
2.4. Le cadre administratif.....	92
2.5. Le patrimoine classé des XIXe et XXe siècles :.....	93
2.6. Perspectives.....	94
3. CONCLUSION :.....	95

3^{EME} PARTIE:
SKIKDA ET LE LEGS ARCHITECTURAL FRANÇAIS

1^{ER} CHAPITRE:

SKIKDA ET LE LEGS ARCHITECTURAL COLONIAL NEO MAURESQUE

1. INTRODUCTION:	98
2. HISTORIQUE:	100
2.1. Skikda avant la colonisation française:	100
2.1.1. Rusicade - comptoir phénicien:	100
2.1.2. Rusicade - colonie romaine.....	100
2.1.3. periodes arabe et arabo-ottomane:	101
2.2. Skikda durant la colonisation française :	101
2.2.1. La colonisation française: la naissance de Philippeville	101
2.2.2. Une colonisation qui ne respecte pas les vestiges de la ville antique	102
2.2.3. Philippeville de 1838 à 1900 de Skikda à Philippeville	102
2.2.4. PHILIPPEVILLE de 1900 à 1920 :.....	103
2.2.5. PHILIPPEVILLE de 1920 à 1954:.....	105
2.2.6. PHILIPPEVILLE de 1954 à 1962 - la guerre d'indépendance:	107
3. LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE SKIKDA : ETUDE ARCHITECTURALE	107
3.1. Le patrimoine archéologique	109

3.2. Le patrimoine artistique	111
3.3. Le patrimoine touristique	111
3.4. Le legs colonial:	112
4. LE NEO-MAURESQUE A SKIKDA ; ETUDE ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE	113
4.1. Le néo mauresque à Skikda et ces origines	113
4.2. Etude historique et architecturale des édifices néo mauresque de Skikda.....	115
4.2.1. LA MAIRIE ET L'HOTEL DE VILLE	115
4.2.2. DAR MERIEM (classé)	117
4.2.3. LA BANQUE D'ALGERIE	120
4.2.4. LA GRANDE POSTE DE SKIKDA	121
4.2.5. Le quartier arabe El Koubia	122
4.2.6. LA GARE FERROVIAIRE	122
5. CONCLUSION	123

2^{EME} CHAPITRE:

ETUDE DE LA GARE FERROVIAIRE DE SKIKDA

1. INTRODUCTION :	125
2. RESENTATION ET HISTORIQUES :	125
2.1. Histoire des chemins de fer algériens :	125
2.2. les grandes evolutions du xxe siecle :	126
1.1.1. Restructurations et poursuite de l'extension :	126
2.2.1. La fin de la période française :	127
1.1.2. Le réseau de l'Algérie indépendante :	127
3. ETUDE D'EXEMPLES DES GARES FERROVIAIRES COLONIALES EN ALGERIE :	127
3.1. La gare d'Annaba :	127
3.2. La gare d'Oran :	128

4. LA GARE FERROVIAIRE DE SKIKDA:.....	131
4.1. Présentation et historique:.....	131
4.2. Étude urbaine et architectural :	132
4.2.1. Situation, forme et superficie:.....	132
4.2.1.1. Situation.....	132
4.2.1.2. Forme et superficie.....	132
4.2.1.2.1. Nombre d'étages.....	132
4.2.1.3. Caractéristiques de l'emplacement :.....	133
4.2.1.3.1. La zone d'emplacement.....	133
4.2.1.3.2. Nature des voies existantes.....	134
4.2.1.3.3. Nature et hauteur des bâtiments voisins.....	135
4.2.1.4. Ancienneté :.....	137
4.2.1.5. Typologies architecturales.....	137
4.2.1.5.1. L'aspect extérieur de l'édifice.....	137
4.2.1.5.1.1. L'entrée principale:.....	138
4.2.1.5.1.2. Les murs:.....	138
4.2.1.5.1.3. Les portes:.....	138
4.2.1.5.1.4. Le minaret:.....	138
4.2.1.5.2. L'organisation spatiale de l'édifice.....	140
4.2.1.5.3. Etude morphologique des éléments constructifs.....	141
4.2.1.5.3.1. Les murs:.....	142
4.2.1.5.3.2. Les colonnes:.....	142
4.2.1.5.3.3. Le hall:.....	142
4.2.1.5.3.4. Les escaliers:.....	143
4.2.1.5.3.5. Les portes.....	143
4.2.1.5.3.6. Les fenêtres.....	143

4.2.1.5.3.7. Les garde-corps.....	143
4.2.1.5.3.8.Dômes et coupoles.....	143
4.2.1.5.3.9.Revêtement et faïences.....	143
4.2.1.5.3.10.Faïences.....	143
4.2.1.5.3.11.Planchers.....	143
4.2.1.5.3.12.Eléments singuliers.....	143
4.2.1.6.Diagnostic et Proposition D'une Action :.....	148
4.2.1.6.1. Degrés de dégradation / problèmes affectant la gare.....	148
4.2.1.6.2. Objectifs de cette action:.....	150
4.3.Conclusion/ Recommandations:.....	150

CONCLUSION GÉNÉRALE:

CONCLUSION GENERALE:.....	151
---------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :.....	158
2. LISTE DES PHOTOS:.....	163
3. LISTES DE FIGURES.....	165
4. LISTE DES TABLEAUX.....	166
5. LES ANNEXES :.....	166
6. RESUME :.....	171

PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE
DE RECHERCHE

1. INTRODUCTION GENERALE:

Beaucoup s'accorde à dire que l'Algérie a hérité la notion ou le concept de patrimoine de la colonisation¹. Si effectivement, ce concept est né au lendemain de la conquête française, il est nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur le sens et la notion à lui donner dans le contexte algérien.

Le patrimoine est souvent défini comme l'héritage que nous ont légué les générations passées et que nous devons, à notre tour, transmettre aux générations futures. Cette transmission, d'une génération à une autre, d'une époque à une autre, d'un bien culturel quel qu'il soit (biens mobiliers, immobiliers et immatériels), assure une forme de durabilité et de pérennité historique à la notion de patrimoine.

Au-delà des dimensions artistiques esthétiques ou architecturales d'un objet patrimonial, et l'importance que revêt celui-ci dans un contexte historique donné, le bien culturel nous transmet aussi le souvenir d'une émotion, l'image d'un fragment de l'histoire, le souvenir d'un événement aussi futile qu'il puisse être.

Cette dimension émotionnelle et sensuelle intègre la valeur patrimoniale et participe à la construction de la mémoire collective. Cette mémoire collective et partagée, amène à son tour une prise de conscience identitaire. Cette mémoire partagée est aussi plurielle, le patrimoine ou les patrimoines hérités des métissages culturels, sont les reflets de cette diversité. La prise de conscience face à l'importance que revêt le patrimoine pour la société met aujourd'hui en avant la question identitaire, qui reste encore en quête de reconnaissance. L'utilisation de la notion de patrimoine a aussi des visées politiques. Il peut devenir alors un instrument idéologique. La question de la conservation du patrimoine (Quel monument conservé et pourquoi ?) ne se fait alors plus de manière objective². Il est vrai que les questions liées au patrimoine ont toujours fait l'objet de controverses et parfois de querelles idéologiques.

¹ Oulebsir N - *La construction du patrimoine en Algérie de la conquête au centenaire (1830-1930)* Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2000, p70

Voir aussi l'article de Mourad Y. - *Le patrimoine* - in *Insaniyat* n°12, CRASC, Oran, septembre- décembre 2000

² Cette question a fait l'objet de plusieurs réflexions les revues suivantes :

Les cahiers de recherche, Monde arabe contemporain, n°6, "Patrimoine, identité, enjeux politiques", Gremmo, Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon, France.

La revue Insaniyat, n°12, "Le patrimoine", CRASC, Oran, septembre-décembre 2000.

Ces numéros thématiques sont consacrés à la perception du patrimoine au delà de l'inventaire et de la conservation et intègrent la dimension identitaire au débat sur le patrimoine.

A ce titre, l'architecture coloniale produite durant les XIX^e et XX^e siècles en Algérie, longtemps restée injustement marginalisée est loin de susciter l'intérêt qu'elle mérite. La prise de conscience face à l'importance que revêt cet héritage, pose aujourd'hui le problème du rapport de la société algérienne à son histoire et à son patrimoine.

Si la reconnaissance patrimoniale est aujourd'hui en cours dans les milieux universitaires et scientifiques, beaucoup reste à faire quant à la préservation de ce patrimoine sur le terrain.

En Algérie, pendant la colonisation française, et sous le règne de Napoléon III, la métropole marque un intérêt nouveau pour les formes de l'Orient, rendues accessibles grâce aux voyages d'architectes et mises en scène à Paris par les expositions universelles. Le passé médiéval arabe de l'Algérie, perçu à travers le prisme de la civilisation andalouse par un architecte néogothique, Edmond Duthoit, fait désormais l'objet d'une valorisation particulière. Vers 1900, à la Belle Époque, les conditions d'invention d'une esthétique nouvelle reflètent enfin la liberté politique acquise par la colonie et se matérialisent par l'adoption d'un style architectural régional, le néo mauresque, consacré style officiel.

En 1903, avec la nomination de Charles Célestin Jonnart au poste de gouverneur général. Pour lui, la réussite de la colonisation française passe avant tout par un rapprochement avec les autochtones. Et ce rapprochement se doit d'être avant tout culturel et religieux. Pour ce faire, le gouverneur général publie une série de circulaires afin d'imposer un certain style architectural aux constructions publiques.

Jonnart devient ainsi l'initiateur d'un nouveau mouvement stylistique aux tendances orientales : le néo-mauresque qui est apparu au début du XX^e siècle : Beaucoup de nos villes ont été investies par ce style d'architecture. Cette floraison esthétique et architecturale est due à la conjugaison de faits à la fois politiques, économiques et culturels.

La ville de Skikda ancien comptoir phénicien fondé durant le premier millénaire avant Jésus-Christ près de l'antique port de Stora, la ville était appelée Rusicade (en latin Rusicada) à l'époque romaine, un nom phénicien qui signifierait Cap des Cigales ou Promontoire du feu, une probable allusion à l'existence d'un phare sur l'un de ses promontoires donnant sur le golfe de Stora, l'antique Sinus Numidicus. C'était l'une des quatre républiques municipales autonomes de la province romaine d'Afrique. Cité du littoral méditerranéen et principal débouché maritime de la Numidie.

Les ruines de la ville antique, détruite par les Vandales au Ve siècle de l'ère chrétienne, furent investies par les Français en janvier 1838 lors de la colonisation peu après la chute de Constantine. Skikda était considérée durant l'époque coloniale française comme le débouché maritime naturel de Constantine. Elle porta d'abord le nom de port de France et quelques années plus tard celui de Philippeville en hommage au roi français Louis Philippe. Plusieurs actions ont été initiées pour renforcer l'occupation coloniale et valoriser l'expansion économique, dont les principales sont : La construction de la voie ferrée Constantine-Skikda en 1859, décision de construire le port de Skikda en 1860. L'ouverture de la route Constantine-Skikda en 1870 avec la mise en service de la voie ferrée.

Les immeubles publics et maisons de la ville coloniale (Philippeville) sont construits sur les assises des édifices de l'antiquité numido-romaine. On retrouve ainsi, dans les fondations des constructions, des substructures antiques en grand et petit appareil régulier. Parmi les édifices publics se trouvant dans cette situation, on peut énumérer le théâtre régional qui a pour substructures celles du temple de Vénus - déesse tutélaire de l'antique Rusicade, le tribunal dont les assises sont celles du temple de la Victoire, l'hospice des personnes âgées édifié sur les restes du temple de Mithra, l'hôpital et l'ex-caserne de France (actuel hôtel Es Salam), sur les ruines des temples de Bellone et de Jupiter. Les magasins de l'armée (XIXème siècle), occupés par le Centre culturel Hassan Chebli, se dressent sur les citernes que Gsell a notées, dans son Atlas archéologique, sous le nom de citernes de la rue Henri Thessier (Bengharsallah) et qui alimentaient les Thermes qui se dressaient à l'emplacement de la direction des Moudjahidine (ex-siège de l'inscription maritime pendant la période coloniale).

L'on constatera aussi que le plan en damier de l'ancien Philippeville (vieux centre de Skikda) correspond à celui de la ville numido-romaine de Rusicade. L'actuelle rue nationale de la ville ou rue Didouche Mourad n'est, à quelques différences près, autre que le *Cardo Maximus*, de direction nord-sud et la rue Boudjemâa Lebaridi (ex-rue du 62ème de ligne), d'orientation est-ouest, était le *Decumanus* antique.

Même les remparts érigés par le génie militaire français pour protéger le site de la nouvelle ville coloniale, occupé le 7 octobre 1838 - épousent fidèlement le tracé des fortifications de Rusicade.

2. PROBLEMATIQUE:

La quête d'identité s'affirme aujourd'hui comme un véritable fait de société. La richesse culturelle et la diversité de notre héritage nous interpellent face aux menaces qui pèsent sur le patrimoine et le fragilisent chaque jour un peu plus. Les valeurs patrimoniales nous renvoient à nos racines culturelles profondes. La richesse et la diversité des patrimoines contribuent ainsi à donner une dimension plurielle à cet héritage historique, résultat d'échanges civilisationnels et de brassages culturels. Le patrimoine architectural est probablement le référent le plus significatif par l'image qu'il renvoie. Image artistique certes, mais aussi image symbolique qui témoigne d'une époque ou d'un événement. Ainsi, la production architecturale des XIXe et XXe siècles sera marquée en Algérie par la présence française. Instrument de domination ou expression de la puissance coloniale, elle sera le témoin incontestable d'un moment fort de notre histoire et une composante fondamentale de nos villes. Si sa reconnaissance en tant que patrimoine national, dans les milieux universitaires et scientifiques est aujourd'hui admise, le nombre limité de monuments classés, appartenant à cette période, malgré son importance, soulève plusieurs questions.

Effectivement dans la pratique, beaucoup reste à faire quant à sa préservation et le souci de sauvegarde devrait être au dessus des clivages idéologiques. Le sachant fragile, le patrimoine, porteur des traces du passé, devrait faire l'objet d'attentions multiples et de visions nouvelles ouvertes sur son avenir et son devenir. L'investigation des champs les plus divers dans le domaine de la recherche permet la construction d'un ensemble de corpus relatif au patrimoine. La collecte de fond archivistique, de documents anciens (graphiques ou écrits), de relevés d'édifices, peut constituer une banque de données considérable, mémoire de ce patrimoine. Les nombreux cas d'édifices en état de dégradation avancée et qui risquent de disparaître à jamais méritent au moins que l'on conserve leur image.

La société en Algérie est en quête de repères la notion de patrimoine demeure encore immature notamment en ce qui concerne la production architecturale de la période coloniale, et la question qui se pose quel passé choisit-elle de privilégier dans sa lecture de l'histoire ?

Le patrimoine est ce qui demeure. Il est ce que la société choisit de mettre « hors du temps... ». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures. Au

même titre, le patrimoine bâti est une ressource symbolique, une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel ; un témoin inestimable du passé et un bien commun étroitement lié à la question de la mémoire et de l'identité. Il participe à la logique de mieux articuler le temps présent des sociétés, à leur passé et à leur avenir, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle.

Ce patrimoine s'il n'est pas pris en charge pour faire face à sa dégradation que marquent le temps et l'activité autant que l'oubli des hommes, peut annoncer le risque d'une perte irrémédiable d'une partie de l'héritage culturel et mémoriel.

Le langage néo-mauresque est une tendance humaniste, une tentative de récupération des valeurs du patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les constructions modernes, une volonté d'arabisation du cadre bâti. C'est en quelque sorte l'affirmation d'une renaissance artistique des caractères de l'architecture traditionnelle. Les architectes français ont puisé dans le vocabulaire traditionnel magrébin jusqu'à un point incroyable. On a réalisé en Algérie un nombre considérable d'édifices modernes que l'on a arabisé et qui répondent à des besoins contemporains, à des fonctionnements nouveaux : gare, poste, hôtel de ville, etc. (des fonctions qui n'existaient pas dans le patrimoine traditionnel). C'est un phénomène de métissage : deux cultures et deux architectures qui se marient, qui se conjuguent pour produire un style nouveau.

Le début du siècle est une époque très importante dans l'histoire, car elle a créé une tradition arabisante de l'architecture et un rapport nouveau entre les programmes modernes et l'architecture traditionnelle.

Cette quête de formes et de décors traditionnels n'est pas isolée en fait, elle est le résultat de tout un mouvement orientaliste développé en Europe à partir de la fin du XVIIIe siècle, pour atteindre son apogée pendant la 2ème moitié du XIXe siècle avec les travaux des peintres orientalistes, les récits de voyageurs, la photographie orientaliste et l'architecture arabe développée dans les grandes capitales européennes .

Le savoir constitué vers la fin du XIXe siècle sur l'architecture mauresque de l'Algérie, notamment à travers les travaux d'Edmond Duthoit, disciple de Viollet Le Duc envoyé en 1872 en mission à

Tlemcen pour étudier les monuments dignes d'intérêt de monuments historiques de l'Algérie avait permis d'approfondir les connaissances autour du langage formel de cette architecture en proposant une analyse raisonnée de ses éléments : le minaret, la coupole, la balustrade sculptée, le moucharabieh, la calligraphie, le décor de faïence. La réflexion a privilégié la filiation avec l'Espagne musulmane où se trouvent les monuments les plus représentatifs de l'art arabe mais dans celui de l'art mauresque.

Si aucun bâtiment néo-mauresque n'est classé au rang de patrimoine quelque soit sa valeur symbolique et artistique, c'est par-ce-que on persiste encore à avoir des scrupules envers ce parc immobilier qui constitue la majeure partie des centres villes algériennes. Cependant ce patrimoine immobilier, n'est-il pas un butin de guerre, un gain légitimes après 130 ans d'occupation, ne mérite t'il pas enfin une reconnaissance et un classement au rang de patrimoine?

3. CAS D'ETUDE:

Le cas de la ville de Skikda (la gare ferroviaire)

Durant vingt ans, de 1929 à 1949 le Sénateur-Maire Paul Cutoffi administra la ville de Skikda avec compétence. Il s'était attaché à maintenir le travail dans la cité; Philippeville s'est ainsi transformée en un vaste chantier. Tour à tour ont surgi du sol, la Mairie et la Gare ferroviaire, dont les minarets purs de lignes d'une élégance originale semblent se dresser en signe de bon accueil aux voyageurs venus de la mer, par la route ou le rail.

A Skikda le bâtiment de la gare ferroviaire s'impose comme une partie prenante du paysage urbain de la ville et suscite chez les skikdis une fierté inouïe et un sentiment d'appartenance. La culture arabo-musulmane de la population métissée avec quelques mœurs européennes héritées des 130 ans d'occupation française correspond parfaitement au style néo-mauresque du bâtiment qui de son côté a jumelé le répertoire arabo-mauresque à celui Européen pour donner naissance à ce joyau architectural.

Cette métaphore entre culture et architecture explique la place qu'occupe la gare pour les habitants qui s'identifient dans ses traits raffinés et entre ses décors.

La gare ferroviaire conçue par le Corbusier, dans un style néo-maghrébin, voire néo-andalou. Avec son célèbre minaret rappelant ceux des mosquées de Tlemcen et du Maroc, mais dans un style plus moderniste, avec ses vastes vérandas, sa galerie décorée de mosaïque bleue, la gare ferroviaire est un joyau architectural d'une rare élégance. Les plafonds des halls et galeries sont richement décorés : arabesques, motifs géométriques et moulures remarquables, le tout puisé dans le riche patrimoine musulman. se trouvant aujourd'hui dans un état dégradé nécessitant une prise en charge pour mettre en valeur ce joyau architectural. Ceci dit qu'à part cette valeur architecturale et historique, le bâtiment présente une grande valeur symbolique pour la collectivité. Ce bâtiment historique demande une opération de conservation en premier lieu ce qui permettrait la sauvegarde de l'authenticité historique du monument sous l'aspect de l'intégrité matérielle; c'est pourquoi on devrait s'orienter vers :

- L'entretien périodique de l'édifice.
- La prévention contre dégradation.

Cela ne serait valable qu'après la reconnaissance de la gare comme patrimoine architectural.

4. HYPOTHESE:

Les dimensions culturelles, esthétiques, sensuelles, qui ont été à la source de cette création architecturale néo-mauresque sont inscrites dans une démarche d'ensemble où a joué le politique certes mais aussi d'autres dimensions où la recherche architecturale et le génie créateur des architectes occupent une place non négligeable.

On peut dire, de manière générale, que le néo mauresque peut être interprété comme une manifestation du rapport de la société coloniale française avec le culte que représentait l' Islam dans la première moitié du XXème. Cela nous a permis de mettre en évidence la volonté des pouvoirs de l'époque d'intégrer les différents aspects culturels et religieux de l' Algérie

Le néo-mauresque fait partie de l' identité méditerranéenne puisée des civilisations développées dans le bassin méditerranéen. Il présente un résultat d'ensemble qui reste harmonieux malgré un

style hybride mariant avec brio deux cultures architecturales qu'on pouvait considérer, au départ, comme antagonistes.

En effet, la fonctionnalité moderne européenne et l'habillage décoratif et ornemental musulman ne se contredisent nullement mais dialoguent dans une unité et une symbiose qui font toute la beauté de l'œuvre architecturale. Cet héritage architectural et décoratif de l'époque coloniale constitue un bien patrimonial national qui mérite tout notre intérêt et une revalorisation.

Une prise en charge particulière est nécessaire afin d'éviter à nos villes l'effacement de ses signes et la perte de ses lieux porteurs d'histoires et de mémoire collective

5. OBJECTIFS DU TRAVAIL :

Ce travail a trois objectifs essentiels :

5.1. PEDAGOGIQUE :

Constituer un document de référence sur la ville de Skikda, sa naissance, son évolution, son histoire et son patrimoine, y compris la production architecturale de la période coloniale et notamment l'architecture néo-mauresque.

5.2. SCIENTIFIQUE :

Mettre la lumière sur un style architectural d'une valeur esthétique et historique importante pour sa mise en valeur et sa préservation par la suite.

5.3. PROFESSIONNEL :

Participer à la valorisation d'une production architecturale d'une valeur patrimoniale importante qui constitue l'identité de la ville de Skikda. Cette mise en valeur qui conduit par la suite à une préservation de ce patrimoine

6. METHODOLOGIE ET OUTILS DU TRAVAIL :

6.1.METHODOLOGIE DU TRAVAIL:

La méthodologie qu'inspirent le sujet et les questionnements émis, s'inscrit dans les processus historiques de production de la ville. De ce fait, la méthodologie que nous nous proposons d'adopter puise dans la recherche historique diachronique, c'est à dire à la fois générique et historique.

Afin de pouvoir répondre à la problématique posée et par l'analyse de nombreux volets liés au patrimoine et à la production architecturale de l'époque coloniale en Algérie globalement et à la ville de Skikda précisément nous allons essayer de cerner tout à la fois les aspects sociaux, culturelles, politiques qui étaient à la base de cette création et élaborer un diagnostic susceptible de jeter les bases d'un approfondissement futur éventuel. Ce travail sera réparti sur neuf mois et sera divisé en trimestres c'est pour cela nous avons structuré notre travail en trois parties essentielles:

6.1.1. L'APPROCHE THEORIQUE :

Cette étape porte sur les aspects théoriques clés du thème: la ville, le patrimoine, historique de la ville de Skikda la production architecturale de la période colonial en Algérie, l'architecture néo-mauresque et les conditions de sa création.

Cette première démarche vise l'appréhension du sujet dans sa globalité, la familiarisation avec les concepts, qui feront la clé de voûte de la seconde partie celle du diagnostic.

La collecte des données et la recherche bibliographique et cette démarche seront effectués le premier semestre.

6.1.2. LE DIAGNOSTIC :

En premier lieu, nous allons essayer d'esquisser un état des lieux, qui constitue une nécessité impérieuse pour comprendre le rôle patrimonial que cette infrastructure néo-mauresque occupe dans nos villes algérienne et dans la ville de Skikda, les dimensions dans lesquelles elle c'est créée et l'apport esthétique et architectural qu'elle a rajoutée.et dans quelle état elle se trouve aujourd'hui.

Cette phase sera répartie sur le deuxième trimestre.

6.1.3. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS :

Cette étape porte sur l'élaboration de quelques recommandations et propositions, c'est la résultante de l'ensemble des études et analyses effectuée dans les deux premières parties. Elle occupera le dernier trimestre.

6.2. OUTILS DE LA RECHERCHE:

6.2.1. LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE:

Elle concerne la collecte de documents, ouvrages, travaux de recherche, articles de journaux, actes de séminaires, colloques et journées d'études ; la consultation des sites web, dans le but de définir les différents concepts de base se rapportant au thème de notre travail afin de mieux comprendre et traiter le sujet.

6.2.2. LA COLLECTE DE DONNEES :

La collecte de données est essentielle dans notre travail. Elle sera répartie en deux étapes. La première consistera à recueillir le maximum de données et d'informations relatives à notre sujet. Alors que la deuxième va consister à prendre attache avec l'administration locale et des acteurs de la culture de la ville de Skikda.

7. LES CONTRAINTES DE LA RECHERCHE :

Le travail sur La production architecturale française en Algérie, et plus précisément sur un style architectural qui est apparu au début du siècle passé qui est *le style architectural néo mauresque* s'est avéré difficile. Dans notre recherche nous nous sommes heurtés à beaucoup de problèmes, nous citons :

- Un manque de documentation récente. Les travaux sur ce sujet sont relativement rares, d'où une bibliographie orientée surtout vers Internet d'où nous avons essayé de consulter des revues en ligne et des résumés de livres sur le sujet.
- L'absence de la culture de communication au niveau des services concernés, ce qui est due à l'immaturation d'une prise en charge du secteur patrimoniale et culturel à Skikda.
- L'absence des supports de recherches et me manque de gestion des archives

- La difficulté d'accéder aux plans et aux autres documents concernant la gare ferroviaire de Skikda.
- L'absence des spécialistes et des organismes spécialisés pour contacter.

1^{ERE} PARTIE :

**LA PRODUCTION ARCHITECTURAL FRANCAISE EN
ALGERIE ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI**

CHAPITRE I:

**APERÇU HISTORIQUE DE LA PRODUCTION
ARCHITECTURALE DE LA PERIODE COLONIALE EN
ALGERIE (1830-1962).**

1. INTRODUCTION

Durant l'époque coloniale, la constitution des villes algériennes était influencée à la fois par la modernité et la civilisation occidentale, et aussi, dans ses débuts, par l'architecture turque et mauresque. Le fondement de ces allers-retours entre deux cultures trouve ses origines dans deux caractères principaux de la colonisation en Algérie : le contrôle du service du Génie durant les premières décennies, puis le passage à une colonie de peuplement dès 1840. Plusieurs exemples significatifs permettent d'illustrer cette situation : les conseils et les règlements de constructions proposés par les ingénieurs du Génie au gouvernement général en 1845, leur lecture de la ville précoloniale et de la maison arabe, enfin leur désir d'une certaine protection des anciennes médinas. Sans ignorer l'apparition dans les années 1930 d'une génération d'architectes européens, souvent nés en Algérie et proches de Perret et de Le Corbusier, et qui souhaitent construire une architecture méditerranéenne. Certains les appelèrent « algérienistes » en raison des leçons qu'ils ont tirées de la casbah : terrasses, portiques, patios... Ce mouvement s'accompagnera plus tardivement pour certains d'une critique des réalisations du Mouvement moderne.

2. HISTORIQUE:

2.1. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN AUX XIXE ET XXE SIECLES

Les concepts de patrimoine et de monument historique « ont été définis et mis en œuvre par l'occident dès de XIXe et le XXe et ont été transposés un peu partout dans le monde »³. Pour l'Algérie, la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française⁴. Il convient de s'interroger sur le sens qu'elle revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui.

³ Jean-Claude David, « le patrimoine architectures et espaces, pratiques et comportements, des souks et les khans d'Alep » in cathrine Bruant, sylviane leprun, mercedes valait (dir), figures de l'orientalisme en architecture, REMMM, 73-74, 1996, Aix-en-provence : edisud, p, 189-205

⁴ Nabila oulebsir, la construction du patrimoine en Algérie, de la conquête au centenaire. Thèse de doctorat ; EHESS Paris, 2000 ; les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Paris ; maison des sciences de l'Homme, 2004.

Le patrimoine « est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel ; chargés de significations multiples à dimension collective, et transmis de génération en génération »⁵. Il est identifié comme porteur de l'identité culturelle, c'est ce qui relie des générations entre elles. Si le patrimoine historique représente aujourd'hui un besoin ressenti par notre époque « (...) de conserver des repères au sein de ce mouvement universel, des références permettant d'identifier ses racines »⁶, il devient alors quelque peu déstabilisant pour toute une génération « d'identifier ses racines » à un héritage fondamentalement représentatif de l'altérité. Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel, la notion « d'identité » est fondamentalement liée à celle du patrimoine. La reconnaissance comme patrimoine d'un héritage qui ne porte pas en lui de valeurs reconnues par tous comme déterminant son identité propre peut, pour certaines idéologies, représenter un insurmontable compromis.

A ce titre en Algérie, la production architecturale et urbaine des XIX^e et XX^e siècles, issue de la présence française dans le pays, constitue un exemple édifiant. La conception patrimoniale rapportée à un espace architectural importé, voire imposé comme c'est le cas de l'héritage colonial, suppose un effort d'acceptation et d'appropriation que seule la dimension temporelle peut permettre. Ainsi, les questions qu'elle soulève renvoient indéniablement aux concepts de sens et de reconnaissance et, par voie de conséquence, au rapport de dissonance qui les fondent.

On peut donc, à juste titre, affirmer qu'en Algérie la notion de patrimoine architectural et urbain associée aux XIX^e et XX^e siècles est une notion complexe et ambiguë, fortement problématique.

Le patrimoine ressemble et divise à la fois. Il rassemble lorsqu'il est porteur de valeur d'identification culturelle d'un peuple et divise lorsqu'il devient un instrument idéologique. En Algérie, si la notion de patrimoine rassemble autour de l'ancien, elle divise considérablement lorsqu'il s'agit de l'héritage des XIX^e et XX^e siècles. Pour certains, la charge émotionnelle associée à cet héritage continue de constituer sa principale caractéristique, alors que d'autres, essentiellement dans les milieux universitaires et dans la société civile, le perçoivent comme un mémoire partagée issue de la rencontre des cultures méditerranéennes.

⁵ Jean- Marie Vincent ; « le sens des lois » ; *l'année du patrimoine.1, 1992* ;

⁶ *Ibidem.*

La notion de patrimoine est elle aussi chargée d'ambigüité. La démarche patrimoniale est à la fois exclusive et globalisante. Elle reste encore aujourd'hui fortement marquée par le poids de l'histoire récente du pays. Elle semble alors fermée à toute notion d'enrichissement par l'échange et la pluralité et donc, implicitement à l'idée même de concept de « patrimoine partagé ». Nous ne décelons ni dans les déclarations officielles, ni dans les instruments de protection, de volonté explicite de prise en charge du statut ou du devenir de ce patrimoine⁷. Par ailleurs, comme pour éluder la question de devenir de cet héritage, la notion de patrimoine est fondée sur une vision globalisante qui consiste à regrouper dans une même problématique l'héritage ancien et moderne, traditionnel et récent.

S'il est vrai que le patrimoine est toujours l'objet de controverses, en Algérie il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la sélection (quel monument faut-il conserver et pourquoi ?) n'est alors plus appréhendée de manière objective⁸. A ce titre, l'architecture issue des XIXe et XXe siècles, pendant longtemps marginalisée de manière injuste, est loin de susciter l'intérêt qu'elle mérite. Cela rend certaines démarches de classement d'édifices des XIXe et XXe siècles d'autant plus intéressantes, comme celle de la jumenterie (haras spécialisé dans la production et l'entretien de juments poulinières) de Tiaret initiée par le ministère de l'agriculture, la mine de kenadsa initiée par le ministère de l'industrie ou encore la centrale électrique de Boghni initiée par la société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) et le ministère de l'énergie.

Ces différentes institutions ont jugé utile de sauvegarder un patrimoine immobilier en péril. Pourtant, même si, le temps aidant, ses valeurs architecturales et économiques sont peu admises dans les cercles de réflexion universitaires⁹ ou associatifs, toute démarche vers une

⁷ *A ce titre, un examen minutieux, de la liste des édifices des XIXe et XXe siècles classés révèle que sur les 22 monuments que compte la liste, 17 ont été classés après l'indépendance sur les 17, environ 35% de ce patrimoine est consacré avant tout pour sa valeur symbolique associée à la guerre de libération plutôt que pour ses valeurs artistiques et architecturales.*

⁸ *Cette question a fait l'objet de plusieurs réflexions dans diverses revues comme, par exemple, dans les cahiers de recherche, monde arabe contemporain, n° 6 ou dans la revue insaniyat, n°12, septembre 2000, ces numéros thématiques son consacrés a la perception du patrimoine au delà de l'inventaire et de la conservation et intègrent la dimension identitaire dans le débat sur le patrimoine.*

⁹ *En cela, il est intéressant de noter la tendance actuelle, dans ls écoles et instituts d'architecture, a investir dans la connaissance de ce patrimoine immobilier et urbanistique des XIXe et XXe siècles, qui constitue en somme un pourcentage important des villes algériennes, a l'exemple du colloque international « Alger ; lumières sur la ville » qui s'est tenu a l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) à Alger en mai2002.*

reconnaissance officielle comme patrimoine historique¹⁰ semble représenter à ce jour un obstacle non encore complètement surmonté. Au moment où une forme d'attachement à cet objet – qui définit aussi l'image des villes algériennes – se construit progressivement, on note çà et là des tentatives timides de protection de certains ensembles urbains et architecturaux¹¹, posant ainsi la question de leur place et de leur devenir de manière sérieuse et objective.

2.2. HISTORIQUE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN AUX XIXE ET XXE SIECLES EN ALGERIE

Dès les premières années de la conquête coloniale, les structures des villes algériennes vont subir de profondes mutations. Le contrôle et la maîtrise des territoires nouvellement conquis vont constituer tout d'abord l'une des priorités majeures dans la principale ville du pays. L'appropriation de l'espace se fera dans des conditions dramatiques, par la destruction et la mutilation des structures préexistantes, afin de permettre l'établissement et la sécurisation des troupes militaires et des colons¹².

Dès les premières années du XIX^e siècle, dans un contexte de quête des origines latines et de promotion des valeurs classiques véhiculées par l'architecture romaine, la puissance coloniale va avant toute chose, se soucier de la prise en charge des sites et des monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux relatifs aux autres époques¹³. « Fort logiquement, la prise de conscience d'un patrimoine commun qui va au au-delà de la période musulmane rattache plus encore la métropole et l'Afrique du Nord. »¹⁴

¹⁰ *La place du patrimoine des XIXe et XXe siècles dans le corpus des édifices protégé, ce qui illustre bien la très faible prise en charge et l'absence d'intérêt envers ce patrimoine récent. Il devient impératif aujourd'hui de mettre en place des campagnes de sensibilisation et de valorisation de ce patrimoine.*

¹¹ *Parmi ces tentatives, on notera celle de la proposition au classement du front de mer d'Alger et de certains édifices tels que les théâtres nationaux d'Alger et d'Oran, ou encore la constitution d'un dossier de classement de l'édifice néo-mauresque du XXe siècle de l'ENA (école nationale d'administration) par l'Agence nationale d'archéologie.*

¹² *Aleth Picard, « architecture et urbanisme en Algérie, d'une rive à l'autre (1830-1962) » in Cathrine Brunaut, Sylviane leprun, Mercedes volait (dir), figure de l'orientalisme en architecture. Remmm, 73-74, 1996 Aix-en-Provence ; Edisud, p, 122.*

¹³ *Nabila Oulebsir, « la découverte des monuments de l'Algérie, les missions d'amable Ravoisié et Edmond Duthoit (1840-1880) », REMMM, 73-74 1996, Aix-En-provence ; Edisud, p.58.*

¹⁴ *Anne Ruel, « l'archéologie ; la passerelle invisible : du patrimoine à l'identité » in Jean-Jacques Jordi (dir), Alger, 1860-1939 ; le modèle ambigu du triomphe colonial, Paris ; Ed, autrement série, Mémoires, 55, 1999, p, 125-137.*

Dès 1840, les missions scientifiques vont introduire en Algérie une conception du patrimoine architectural et des méthodes de mise en valeur et de conservation. Jusqu'en 1842, Amable Ravoisié, pionnier des explorations scientifiques de l'Algérie¹⁵ va, avec ses descriptions et son répertoire, construire les bases d'une identification et d'une mise en valeur des monuments de l'Algérie. Si l'architecture locale n'a pas suscité d'intérêt dans un premier temps, Napoléon III apporte les arguments politiques en faveur d'une mise en valeur de la culture locale¹⁶ dès 1860. ses recommandations pour une ouverture aux arts et à l'architecture du pays vont permettre de poser les jalons d'une approche patrimoniale de l'architecture et des monuments de l'Algérie.

Plus tard, en 1872, Edmond Duthoit, avec son étude sur la conservation des monuments arabes¹⁷, va jouer un rôle prépondérant dans la construction d'un savoir sur les monuments de l'Algérie. Il crée ainsi un cadre privilégié pour la reconnaissance et l'identification des monuments, fondé principalement sur un transfert de conception et de méthode en matière de conservation. En 1880, il sera nommé architecte en chef des monuments historiques, inaugurant ainsi l'une des premières structures du patrimoine en Algérie et les premières expériences de restauration.

En 1887, la loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est promulguée. Elle va ainsi asseoir les bases juridiques de l'action du service des monuments historiques de l'Algérie. La première liste officielle des monuments historiques est établie cette même année et comptera sept monuments. La seconde, dressée en 1900, rassemblera un total record de 84 monuments classés¹⁸.

Avec la loi de 1930, les notions de patrimoine et de monuments sont étendues aux ensembles naturels. Outre les considérations historiques, les dimensions scientifiques, légendaires et pittoresques fondent pour la première fois la définition des valeurs patrimoniales. La loi de septembre 1941 apporte quant à elle les éléments de réglementation des fouilles archéologiques. En février 1943, la loi instituant les « abords de 500 mètres » autour des monuments classés et

¹⁵ Voir à ce sujet, l'ouvrage d'Amable Ravoisié, « Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842 » in beaux arts, architecture et sculpture. Paris ; Firmin Didot Frères, 1866. La bibliothèque nationale du Télémy à Alger conserve une copie de ce précieux document.

¹⁶ François Béguin, Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord, 1830-1950, Paris ; Dunod, 1983, p.9.

¹⁷ Terme générique utilisé dans la littérature du XIX^e siècle pour qualifier aussi l'architecture maghrébine.

¹⁸ Voir l'annexe 3.

inscrits est promulguée, introduisant ainsi une valorisation du monument dans sa relation à son environnement.

Indissociable de la législation patrimoniale en vigueur en métropole, c'est donc sur une perception moderne et occidentale du patrimoine et du monument historique que sont fondées la législation et les pratiques de protection du patrimoine en Algérie.

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat algérien préoccupé par les tâches urgentes de reconstruction, conserve le cadre législatif et administratif hérité de la présence française en Algérie dans des dispositions non contraires à la souveraineté algérienne¹⁹. Ce n'est qu'en 1967 que seront promulgués les premiers textes juridiques définissant la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et des sites historiques.

3. ARCHITECTURE ET URBANISME EN ALGERIE (1830-1962)

3.1. LA VILLE DES INGENIEURS DU GENIE :

On retient, et avec raison, de la période de la colonisation française de la destruction d'une Grande partie des médinas en Algérie pour l'installation de l'armée et des colons. Cependant des héritiers ont accompagné cette politique d'aménagement. En effet, après les premières transformations des villes arabes nécessitées par la pacification (maisons mauresques transformées en établissements militaires, élargissements des voies et création de la place d'arme, consolidation des fortifications), les officiers du Génie œuvreront souvent contre les colons pour protéger l'espace indigène restant.

De part leur formation d'origine et leur appartenance à une arme savante, les ingénieurs du Génie s'intéressent à l'histoire et la géographie des territoires à conquérir. Ils apprennent la langue, observent les mœurs des habitants et les espaces où ils vivent. Cette connaissance précise de l'espace où ils interviennent a des influences sur la nature des projets qu'ils réalisent. Le chef du Génie de la place d'Alger donne ainsi, en 1831, une description très précise des maisons mauresques. Il met en valeur les potentialités de la structure d'origine de la ville arabe quant à la défense :

¹⁹ *Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques. Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.*

« Les terrasses ne sont séparées les unes les autres que par des murs minces, souvent peu élevés, en sorte qu'on pourrait y établir des communications assez facilement d'un quartier à l'autre en peu de temps. En cas de révolte, ces communications seraient fort utiles. La partie en rez-de-chaussée, donnant sur la rue, est généralement occupée par des écuries. Des magasins et des caves sont situés en dessous du niveau de la rue, dans les quartiers marchands, le bord de la rue est occupé par des boutiques. Les façades n'offrent que de hauts murs percés aux étages de quelques ouvertures rares, étroites et bien grillées. Ce n'est qu'en entrant dans la cour intérieure que l'on prend idée véritable de la maison : une cour pavée de marbre. Des galeries et des arcades vont autour, soutenues par des colonnes de même matière, et produisent un fort bel effet. Les appartements sont ouverts sur les galeries et n'ont pas de communication entre eux. Ce genre de construction est parfaitement adapté au climat et mœurs jalouses des habitants.»²⁰

Il est étonnant de trouver une description si précise des maisons turques, considérées la plupart du temps, comme peu solides et sans beauté. Dans cette lecture de l'espace, la complexité de l'organisation est prise en compte : les dessertes multiples des maisons et les communications par les terrasses. Les besoins de la défense militaires semblent expliquer ce souci de précision. Décrivant deux ans plus tard les maisons d'Alger, un ingénieur civil dénonce pour sa part l'inesthétique de l'architecture des édifices mauresque :

« Le peu de largeur des rues et le défaut d'ouverture au dehors font que les maisons d'Alger sont dépourvues de façades et que les deux côtés de rue se touchent en étages. Cette disposition, qui sert la jalousie des maures, est en même temps favorable à contenir la fraîcheur dans les rues et dans les maisons, contribue à rendre les rues hideuses. Et on ne douterait pas que la ville d'Alger renferme une foule de belles maisons, dont l'extérieur a l'apparence des plus misérables habitations. On remarque, dans toutes les maisons, des défauts choquants de régularité, des colonnes mal alignées, des escaliers avec des marches de hauteur inégales, des portes à faux qui prouvent que les algériens mettent peu d'art dans leurs constructions, même s'ils font usage de matériaux précieux et qu'ils emploient la sculpture et la peinture. »²¹

²⁰ Service historique de l'armée de terre (SHAT), Vincennes, Archives du Génie, Article 8, Section 1, Alger, carton n° 1, Rapport du chef du Génie sur la place d'Alger, 1831.

²¹ C. Noël, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, "Les maisons d'Alger", Les Annales des Ponts-et-Chaussées, année 1833, p. 132.

Les officiers du Génie seront toujours pris dans la contradiction de prôner à la fois un espace rationnellement et mathématiquement organisé selon un ordre défini, plus simple et sans complexité pour la défense, et en même temps un espace plus organique, présentant des imprévus, mais du coup plus difficile à contrôler de l'intérieur. Ainsi, à Tlemcen, l'officier du Génie reconnaît l'intérêt de la structure organique de la ville précoloniale pour sa défense :

« Le méchouar sera conservé car c'est une très bonne citadelle. Il est précédé d'une ville dont les maisons étagées et les rues étroites permettant une défense énergique pieds à pieds et solidement soutenue par le canon du méchouar qui domine la ville.»²²

La maison mauresque est considérée par les premiers responsables de la construction de la ville comme bien adaptée au climat méditerranéen. En revanche la ville arabe est décrite comme un établissement sans ordre, sans espaces libres publics et ne convenant pas aux exigences de la circulation des convois militaires et aux premiers besoins du commerce français.

« Emprisonnée dans ces rues étroites, l'armée ne pouvait faire usage de son matériel qu'avec des difficultés et des lenteurs infinies. Il fallut donc se frayer promptement à travers ce labyrinthe de petites rues et de constructions accolées les unes aux autres des voies de communication, désormais indispensables. C'est ce qui fit ouvrir promptement les premières rues et places²³. »

3.2. DES CONSEILS ET UN REGLEMENT POUR LES CONSTRUCTIONS EN ALGERIE

Les ingénieurs du Génie connaissent bien l'organisation des villes précoloniales. Ils en font des relevés précis. Ils ont l'occasion de concevoir des projets pour réutiliser des maisons mauresques et les transformer en hôpitaux ou en casernes. En 1844, quand Bugeaud, alors gouverneur général, demande à la direction du Génie de définir des règles pour les constructions en Algérie, les ingénieurs du Génie français se réfèrent aux dispositions de la ville et des maisons mauresques de la casbah d'Alger pour formuler des conseils à suivre en matière d'urbanisme et d'architecture. Le colonel Charon, directeur du Génie en Algérie, adresse ainsi une longue note au gouverneur d'Algérie :

²² SHAT, Archives du Génie, art. 8, sect. 1, Tlemcen, carton n° 3, apostille du chef du Génie, 1851.

²³ SHAT, Archives du Génie, art. 8, sect. 1, Alger, carton n° 1, apostille du chef du Génie, 1833.

« Les habitations mauresques modifiées et appropriées à nos habitudes sont les seules admissibles dans ce pays. Le climat et le risque de tremblement de terre doit nous entraîner à étudier de près les constructions établies par les arabes. Sans nous préoccuper ici des mœurs et des croyances religieuses qui ont eu un si grand influence pour déterminer la forme et la disposition des édifices des indigènes, nous reconnâtrons seulement l'existence de ce fait, et nous en concluons que les nouveaux habitants de l'Algérie, n'étant plus dirigés par ces mêmes influences pourront modifier cette forme et cette disposition, sans s'écarter toutefois des obligations imposées par la nature du sol et les exigences du climat²⁴. »

Les indications données par Charon concernent aussi bien le tracé des villes nouvelles que la construction d'édifices privés ou publics. « Il est un point sur lequel on ne saurait jamais avoir aucune contestation, parce qu'il a pour bases la raison et le bon sens. Telle serait, sous le rapport de la salubrité et du bien être des habitants, la nécessité ; premièrement, d'éviter, autant que possible, de percer des rues du nord au midi, et, dans le cas où les communications exigeraient qu'on leur donnât cette direction, de les onduler de manière que l'un des côtés de ces rues puisse toujours projeter assez d'ombre pour garantir des ardeurs du soleil ceux qui auraient à les parcourir ; deuxièmement, de border de portiques celles que l'on serait dans l'obligation de percer en droite ligne ou bien de les abriter par des toits très saillants, en ayant aussi le soin de les tenir le moins large possible, et de les rafraîchir par un courant d'eau vive. Il faudrait aussi que les places publiques fussent également entourées de portiques et peu spacieuses ; quant aux grandes places, si, par exception, elles étaient jugées nécessaires, il conviendrait de les planter d'arbres et de les décorer de fontaines. »

Dans cette même lettre, Charon donne donc également quelques prescriptions concernant les constructions : « Il est évident que pour obtenir dans les habitations une fraîcheur convenable, il faudra donner aux murs extérieurs une grande épaisseur et ne les percer que d'ouvertures rares et petites, surtout à l'exposition du midi ; peut-être aussi serait-il à propos de pratiquer une ventilation combinée de telle sorte, que l'on puisse aisément renouveler l'air. Sous le rapport de la solidité des constructions et sous celui de la sûreté des habitants, en raison de la probabilité des tremblements de terre, les édifices et les maisons devraient être peu élevés. Il faudrait éviter avec grand soin d'affaiblir les murs, soit par des baies trop multipliées, soit par de trop fréquents

²⁴ *Archives d'Outre-mer (AOM), Aix-en-Provence, 1N3, Archives du gouvernement général d'Algérie, Lettre du colonel Charon à Bugeaud, 1844.*

passages de tuyaux de cheminées. Une des meilleures garanties de cette solidité consisterait à tenir les murs en fondation et ceux des étages inférieurs d'une forte épaisseur, et à voûter l'étage souterrain. Peut-être serait-il bon encore, dans quelques rues, de relier les bâtiments de l'un des côtés avec ceux de l'autre au moyen d'arcades établies de distance en distance, sous lesquelles on passerait, et qui pourraient, en outre, faciliter les moyens de tendre des bannes à l'heure de la grande chaleur, comme c'est l'usage dans l'Orient et même dans les villes méridionales de la France. » En conclusion, l'auteur insiste sur la nécessité de bien analyser les usages et les coutumes afin de comprendre les raisons des formes utilisées. Ces conseils pour l'établissement des plans de ville et la nature des constructions à privilégier ne seront pas appliqués en Algérie ; les colons préfèrent reproduire dans le pays colonisé un urbanisme et une architecture auxquels ils sont familiers, et marquer ainsi le territoire de la présence du vainqueur. Cependant, ce souci, qui s'exprime tout au long de la période coloniale de connaître l'architecture et l'urbanisme mauresques, d'y faire référence pour des raisons climatique, sismique ou esthétique a laissé des traces importantes dans les quartiers européens des villes algériennes. A la fin du XIXe siècle, de nombreux immeubles sont organisés autour de cours entourées de galeries donnant accès aux logements. Ce modèle se rencontre fort peu à la même époque dans les villes de la métropole. Les ingénieurs l'utiliseront couramment pour réaliser des hôpitaux ou des casernes.

3.3. UNE VOLONTE TROP TIMIDE DE PROTEGER LES MEDINAS

Ce rapport entre la tradition et la modernité peut encore être illustré par les projets de transformation des villes précoloniales. Certes, les ingénieurs du Génie sont présents dans les places pour adapter les villes anciennes aux besoins nouveaux des colons, mais ils défendent, au fur et à mesure de l'avancée des projets, la préservation d'une partie des villes indigènes. C'est ce que montrent notamment deux textes, dont l'un écrit sur Alger en 1836, et l'autre sur Tlemcen en 1844. Ces textes indiquent le souci de l'ingénieur militaire de ménager la ville au moment de l'installation des troupes et des premiers colons français. Dans une lettre adressée en 1836 au ministre de la Guerre, le chef du Génie de la place d'Alger s'élève ainsi contre le percement de nouvelles voies parallèles au front de mer dans la ville haute :

« Cela demanderait la ruine de plusieurs centaines de propriétaires, le ravage de rues déjà en construction, enfin cela représente des sommes énormes pour les expropriations, alors que des

propriétaires n'ont pas encore reçu leurs indemnités pour le premier élargissement. Des maures sont réduits à la mendicité. Il est inutile de refaire des voies perpendiculaires à la rue Bab Azoun, c'est vouloir perpétuer les ruines, les démolitions et la misère dans une ville que nous avons déjà mutilée. La chose utile à faire est de percer une rue pour monter du bas de la ville à la casbah, afin de redonner vie au 3/4 de la ville haute qui n'a pas de commerce²⁵. »

La ville de Tlemcen est occupée plus tardivement et dès le premier plan d'alignement établi en 1843, le chef du Génie insiste sur la nécessité de transformer les villes avec un respect plus grand de la structure existante :

« On s'est attaché, dans le percement des nouvelles rues, à démolir le moins possible. Le tracé de chaque rue sur le plan a été le résultat d'une étude sur les lieux se bornant à des alignements opérés au fur et à mesure des besoins de la voirie sur un seul côté des anciennes rues à élargir. Néanmoins, on a moins multiplié les percements des rues dans les quartiers indigènes que dans les quartiers européens parce que ces quartiers sont déjà sillonnés de rues étroites qui suffisent à la circulation des piétons et qu'ils ne seront jamais le siège de commerces, surtout le quartier Hadar qui a une très forte pente²⁶. »

De même, pour le plan d'extension et d'alignement de la ville de Médéah tracé en 1844, le service du Génie distingue trois quartiers : le quartier indigène (la partie conservée de la médina), le quartier européen qui pourra accueillir des indigènes (la partie transformée de la médina), et le quartier nouveau pour les seuls Européens. Malgré l'intervention du service du Génie, les autorités civiles, pressées d'installer leurs activités commerciales, œuvreront activement auprès des militaires pour la modernisation et souvent la destruction partielle de la ville arabe. Ils interviennent pour une transformation rapide de la médina et occupent des maisons mauresques qu'ils transforment sans souci de conservation.

3.4. DE L'ARABISANCE À LA MODERNITÉ

Après la pacification du pays et la remise du pouvoir aux autorités civiles, les générations nées en Algérie cherchent à fonder une identité. Les architectes puisent dans une imagerie néo-

²⁵ SHAT, archives du Génie, art. 8, sect. 1, Alger, carton n° 3, 1836.

²⁶ SHAT, Archives du Génie, art. 8, sect. I, Tlemcen, carton n° 1, apostille du chef du Génie pour les projets de l'année 1844.

mauresque, choisie sur des édifices aussi bien marocains qu'égyptiens, pour décorer des mairies ou des écoles. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les architectes viennent de la métropole et construisent des immeubles semblables à ceux de Paris ou de Marseille. Cependant, les clients, colons aventuriers venus faire fortune dans ce pays neuf, exigent une architecture plus ostentatoire et puisant ses références dans un style méditerranéen. Les premiers édifices publics construits en Algérie se réfèrent aux styles européens et aux références éclectiques enseignées à l'École des Beaux-Arts : le style baroque pour les théâtres construits dans le moindre centre de colonisation, ou le vocabulaire romano-byzantin pour les édifices religieux comme la cathédrale d'Alger construite sur l'ancienne mosquée Ketchaouïa.

C'est au début du XXe siècle, avec le développement économique du pays autour du commerce du vin, que les premières générations nées en Algérie, tout en se réclamant françaises, développent une identité propre, une certaine "algérianité". Un engouement naît alors pour l'architecture néo-mauresque. Jonnart, gouverneur général épris d'orientalisme, encourage le mouvement et donne des directives aux architectes en charge des bâtiments publics. C'est à son nom que resteront attachés les premiers développements officiels de l'architecture néo-mauresque. Les villes voient fleurir les édifices de ce style composite, des équipements, des immeubles et de nombreuses villas. Ainsi, à Alger sont construits en 1906 la grande poste de Voinot et Tondoire, et la préfecture d'Henri Petit. L'architecture néo-mauresque sera le premier langage architectural utilisé qui, pour certains, favorisera par la suite le développement de l'architecture moderne. Un seul immeuble de cette période est présenté dans une revue d'architecture française. Il s'agit d'un édifice d'habitation de la rue d'Isly à Alger conçu par l'architecte Lauro en 1901²⁷. Cet immeuble est organisé autour d'une galerie couverte qui traverse la parcelle et divise la construction en quatre immeubles distincts. L'auteur de l'article insiste sur le fait que le passage couvert a été abandonné à Paris mais qu'il demeure dans les contrées méditerranéennes. Il évoque la nécessité de moderniser le bazar. Il faut attendre 1930 pour que l'architecture d'Algérie commence à intéresser la métropole. Seuls quelques équipements publics auront grâce auprès des revues et spécialement de *La Construction moderne*. Il en est ainsi par exemple du palais consulaire d'Alger construit par l'architecte Henri Petit en 1893²⁸.

²⁷ *La Construction moderne*, vol. XVI, 1900/1901, p. 175, pi. 38.

²⁸ *La Construction moderne*, vol. VIII, 1892/1893, p. 461-462 et 473-475, pi. 76 à 79.



Source : Internet, 2011

PHOTO 1: le palais consulaire d'Alger, architecte HENRI Petit

4. LES TENDANCES ET LES COURANTS ARCHITECTURAUX

Au lendemain de la colonisation, un nouveau mode de production se substitue à la logique et à la cohérence des tissus originels, créant ainsi une rupture irréversible avec les structures spatiales et sociales des villes. L'acte de bâtir obéit alors à de nouveaux paramètres et à de nouveaux concepts, au détriment d'un équilibre ancestral. Si ce bouleversement a changé irrémédiablement le paysage urbain ainsi que l'image des villes, il a surtout inauguré une ère nouvelle dans l'histoire de l'architecture algérienne. Les villes deviennent un laboratoire d'idées et de formes exportées de la métropole²⁹.

Les débuts de la colonisation seront marqués par des interventions radicales sur les tissus urbains existants : Percés de voies, démolitions, transformations de bâtiments existants, etc. Du début de la colonisation jusqu'à la fin du siècle, le néoclassique français sera le style dominant en Algérie³⁰ et à l'image des modèles français, Les principales implantations coloniales dans les villes algériennes seront de type Haussmanien à l'image des modèles français. L'aménagement du front de mer d'Alger, en 1860 par l'architecte Frédéric Chasseriau sera l'une des images les plus représentatives de cette tendance. Au tournant du siècle, l'avènement du "style Jonnart" en Algérie va marquer l'abandon progressif de l'architecture néoclassique au profit de tendances

²⁹ Boughaba, S. - *L'architecture de la ville comme lieu de l'affrontement et du dialogue culturel* - Thèse de Doctorat, EHESS, Paris, 1999

³⁰ A ce sujet Jean Jacque Deluz, écrira : " *L'architecture classisante d'appartenance européenne a été pendant soixante dix ans l'architecture officielle de l'empire français en Algérie où la politique d'empire survécue à l'empire* " Deluz, JJ. - *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, opu/Mardaga, 1988, p 30.

"orientalistes " qui comme le souligne J.-J. Deluz ambitionnent de récupérer le décor islamique et l'expression populaire³¹

4.1. STYLE NEO-CLASSIQUE (VAINQUEUR) 1830 – 1900

Il s'agit d'une architecture classicisante, d'appartenance européenne, qui trouve origine en 1750 dans les références gréco-romaines pour devenir l'architecture officielle de l'empire français pendant 70 ans.

La volonté de donner un aspect monumental aux édifices publics, avec le développement d'un confort urbain pour les colons, fondé sur l'esthétique, l'hygiène, et l'agrément.

Les principales caractéristiques:

1. Les constructions sont de forme parallélépipédique, presque cubiques, avec des ouvertures larges et régulières sur toutes les façades ; il s'agit, soit de grandes fenêtres, soit de balcons qui font parfois, le tour de deux façades
2. La symétrie, la rythmicité des ouvertures, ouvertures en hauteur
3. Les RDC, bordant les places ou avenues et rues importantes sont réservées à des commerces et souvent en retrait sous des arcades
4. L'emploi des colonnes et des ordres
5. Le fronton triangulaire ou segmentaire
6. Balustres et corniches, bas reliefs floraux, portique extérieur (entrée),
7. Les matériaux de construction varient de la pierre taillée au béton avec des décorations en fer forgé, en plâtre, marbre et stuc (imitation du marbre). les toits sont en tuiles et les rares terrasses sont inaccessibles
8. Les niveaux varient de deux à trois étages, rarement quatre
9. Les motifs de décoration sont très variés et participent à l'animation de la façade. Le principal motif est le balcon surchargé de décors (fantaisie), C'est à ce niveau que sont traitées les fenêtres, la ferronnerie et les encorbellements (consoles)

4.2. STYLE NEO-MAURESQUE (PROTECTEUR) 1900 – 1950

Un style qui se veut conservateur à base de pastiche de l'architecture arabo-musulmane par Jonnart (appelé aussi Arabisance).

³¹ *Idem*

Il apparaît à la surface des édifices sous forme d'éléments décoratifs dérivés de l'architecture arabe avec des mélanges hétéroclites de fioritures en arabesque et de stucs surchargées, éléments de référence mauresque :

1. portes monumentales,
2. emploi des arcs outrepassés, à lambrequin, en stalactite...
3. Boiserie de balcons, encorbellements,
4. Des colonnes à fûts cylindriques ou cannelés en torsades,
5. Chapiteaux à corbeilles simples,
6. Balustrades de boiseries ajourées,
7. Emploi de la coupole, des merlons et pinacles
8. Soubassement des murs en carreaux de faïence,
9. Encadrements des baies sont revêtus de carreaux de céramique aux motifs très variés de fleurs et d'arabesques
10. Les écoinçons sont traités avec des carreaux de faïence polychromés
11. Utilisation de l'élément minaret dans les édifices publics

Exemple: la préfecture et la grande poste d'Alger, l'hôtel Cirta et la Medersa à Constantine.

4.3. STYLE MODERNE DEPUIS 1950 ...

Avec la célébration du centenaire, en 1930, on assistera au déclin progressif de cette tendance au profit d'une vision plus moderniste mettant en avant le caractère méditerranéen de l'Algérie. Le contexte international favorable au mouvement moderne aura des répercussions sur ce qui va se passer en Algérie et plus particulièrement à Alger en termes de production architecturale. La spécificité de l'architecture algérienne durant les années 1930 apparaît déjà à travers les travaux d'architectes tels que Paul Guion, Marcel Lathuillière ou Xavier Salvador.

Cette génération d'architectes à tendance moderniste que l'on appelle aussi les algérienistes ont joué un rôle important.³²

La célébration du centenaire verra le lancement d'un programme ambitieux de grands équipements. Ce sera l'occasion pour les architectes de présenter des projets nouveaux, "d'esprit

³² Malverti, *X Alger, Méditerranée, soleil et modernité - , Architectures françaises d'Outre-mer, ouvrage collectif dirigé par M. Culot et J. M. Thiveaud, AAM, Liège, 1991. p. 35*

moderne et d'expression régionale"³³ inaugurant ainsi une ère nouvelle, celle de l'architecture moderne.

Bien que n'ayant réalisé aucun de ces projets en Algérie, le Corbusier aura une grande influence sur les architectes qui vont participer à l'acte de bâtir. La production architecturale traversée par le courant moderniste durant cette époque, va constituer un épisode majeur de l'histoire du mouvement moderne en Algérie. Son expression dans le contexte algérien obéit aussi à un certain particularisme sous l'influence d'un environnement social physique politique et culturel. La protection de ce patrimoine architectural récent, n'est pas considérée aujourd'hui comme une priorité malgré sa richesse et sa diversité³⁴. Ce style architectural était caractérisé par :

1. le plan libre façade libre, la transparence (l'utilisation du verre)
2. La toiture-terrace (deux immeubles viaduc, immeuble réservoir château d'eau),
3. Des volumes simples
4. Structure en béton armé et remplissage des murs en brique
5. pilotis (libération des R.D.C),
6. des bâtiments simples sans décoration (l'ornementation est bannie)
7. Façades en damier monotone (caserne, écoles, hôpitaux)
8. les ouvertures en longueur brise-soleil dans l'aéro-habitat (unité d'habitation)
9. la surélévation des bâtiments (barre et tour)
10. La réduction des surfaces bâties

³³ Malverti, *X Alger, Méditerranée, soleil et modernité* -, Architectures françaises d'Outre-mer, ouvrage collectif dirigé par M. Culot et J. M. Thiveaud, AAM, Liège, 1991. p. 42

³⁴ *Les œuvres de Pouillon d'avant l'indépendance avec les cité Diar El Mahçoul et Diar Essaada ou bien celles d'après l'indépendance avec essentiellement les centres touristiques constituent aujourd'hui un patrimoine important. Si certains hôtels ont fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de restauration, d'autres méritent une attention particulière afin d'éviter leur dégradation.*



PHOTO 2: immeuble, bd du telemly



Source : Internet, 2011

PHOTO 3: immeuble, rue Roosevelt

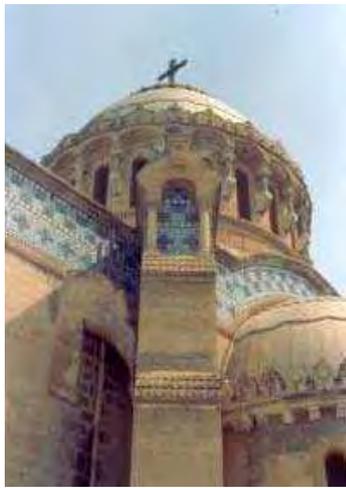


PHOTO 4: église Notre-Dame d'Afrique, Alger, xix^e siècle



Source : Internet 2011

PHOTO 5: église notre dame d'Afrique,



PHOTO 6: Musée des antiquités, parc de la liberté,



Source : Internet, 2011

PHOTO 7: Immeuble, bd du Telemly, Porte D'entrée.



Source : Internet, 2011

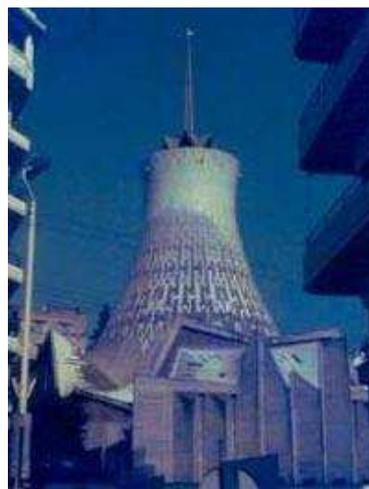
PHOTO 8: immeubles urbains, parc de la liberté, Alger, PHOTO 9: immeubles urbains, parc de la liberté, les prémices du modernisme Alger.



PHOTO 10: IMMEUBLE URBAIN DU DEBUT DU XX° SIECLE PARC DE LA LIBERTE, ALGER.



PHOTO 11: EGLISE DU SACRE CŒUR D'ALGER, 1956, ARCH.



Source : Internet, 2011

PHOTO 12: EGLISE DU SACRE CŒUR D'ALGER, 1956, ARCH.

5. CONCLUSION

L'héritage colonial contribue aujourd'hui fortement à la structuration des espaces à l'enrichissement des typologies architecturales et à la définition de l'image urbaine. Effectivement, les constructions en sont les signes les plus tangibles et les plus durables. "Formes exportées" ou issue d'un "métissage culturel", cette production constitue aujourd'hui un répertoire architectural et artistique riche et varié, qui nous renvoie à son histoire. Ces formes bâties représentent aujourd'hui " un patrimoine partagé " entre les deux rives de la Méditerranée.

L'histoire de l'architecture des influences et des échanges réciproques entre les deux cultures, locale et coloniale, peut probablement nous éclairer et expliquer les modalités de production de ces formes. Ces images et ces typologies, reflètent en effet l'expression des pensées et tendances ayant prévalu à l'époque. Leurs fondements et leurs effets sur la production architecturale restent étroitement liés à l'histoire de l'architecture ainsi qu'à l'histoire du pays lui-même.

A travers les images et les typologies architecturales produites entre les XIX^e et XX^e siècles, on retrouve aussi l'expression des pensées et tendances qui ont prévalu à l'époque.

Si aujourd'hui la reconnaissance patrimoniale des sites et monuments à valeur historique est établis, il serait judicieux de l'élargir au patrimoine récent ainsi qu'à certaines typologies ordinaire, plus fragile et souvent méconnu. Leur dégradation face au désintéressement général est fortement préjudiciable à ces lieux de mémoire. Le devenir de ce patrimoine constitue un enjeu essentiel, tant sur le plan culturel, économique, que social.

CHAPITRE II:

LE LEGS ARCHITECTURAL FRANÇAIS ET SON INSERTION DANS LA PROBLEMATIQUE PATRIMONIALE NATIONALE AUJOURD'HUI.

1. INTRODUCTION

Malgré l'existence d'un cadre législatif et institutionnel, le devenir et la prise en charge du patrimoine des XIX et XXème siècles est encore, dans la pratique, loin d'être clarifié. La question du patrimoine et sa protection reste aujourd'hui fortement tributaire de la signification du patrimoine dans la culture nationale. Le patrimoine comme représentation d'une identité, comme ancrage culturel, dans le cas du patrimoine des XIXème et XXème siècles constitue un des aspects de la problématique. Appréhender objectivement cette question, passe par une redéfinition de l'idée du patrimoine et une réappropriation de celui-ci.

2. L'HERITAGE COLONIAL DANS L'ALGERIE

ACTUELLE:

Comme partout ailleurs, au lendemain des révolutions, un régime s'effondre et tombe avec lui les monuments et symboles qui le représentent : stèles commémorative, statues et œuvres d'art, désormais dissimulées aux yeux de la population ou étalées à même le sol pendant plusieurs mois pour matérialiser physiquement au regard de tous la chute de l'ancien pouvoir. Au lendemain de l'Indépendance, une majorité de monuments fut ainsi détruite (monument de la colonisation de Boufarik, Bouchard et Bigonet, 1930), rapatriée en France (statue équestre du duc d'Orléans, Morochetti, 1845), ou cachée quelque temps plus tard par une chape de ciment (Monument aux morts, landowski et Bigonet, 1928)³⁵. Une statue ou un monument s'écroule et cent trente ans de colonisation s'effacent donc subitement. Ce « nettoyage » du patrimoine artistique vise la purification de l'espace urbain surencombré de traces et de signes d'une histoire abolie, celle de l'Algérie française. Il est amorcé dès le premier jour de l'indépendance, dans la capitale, par la récupération des anciens lieux de pouvoir et des centres urbains. Dans le bref souffle de liberté accordé à la population algérienne, l'un des premiers gestes exprimés par cette dernière à la proclamation de l'Indépendance a été de défilé et de manifester le jour même au niveau des points stratégiques de la capital Alger. Des espaces te des lieux qui ne sont pas neutres comme la place du

³⁵Cf. AMATO, Alain 1979, *Monuments en exil, préface de Paul Belmondo, Paris, Ed. de l'Atlanthrope.*

Gouvernement ou le Boulevard de la République, des édifices publics comme l'hôtel des postes, ont constitué la scène urbaine et architecturale de la liberté recouvrée.

2.1.NOMBRE ET TYPE DE PATRIMOINE XIX°-XX° EN ALGERIE

TABLEAU 1: LISTE DU PATRIMOINE CLASSE ET EN INSTANCE DE CLASSEMENT DES XIX ET XX SIECLES PAR WILAYA (DEPARTEMENT)

Wilaya d'Adrar	1- L'Ancien Hôpital d'Adrar. <i>Instance de classement, 1998</i>
Wilaya de Laghouat	2- Centrale électrique diesel de Laghouat. <i>Ouvrage industriel.</i> <i>Classé en 1999</i>
Wilaya de Biskra	3- Barrage de foume El-Ghorza, à Sidi-Okba. <i>Ouvrage Hydraulique</i> <i>Instance de classement, 1996.</i>
Wilaya de Tiaret	4- Haras de Chaouchaoua à Tiaret. <i>Jumenterie.</i> <i>Classé en 1995.</i>
Wilaya de Tizi Ouzou	5- Résidence d'ouled Kaci à Tizi-Ouzou. <i>Monument historique.</i> <i>Instance de classement, 1992</i> 6- La station hydraulique de Boghni à Illiten. <i>Ouvrage hydraulique.</i> <i>Instance de classement, 1992</i>

Wilaya d'Alger	<p>7-Jardin Marengo, à Oued Koriche / Casbah. <i>Classé en 1950</i></p> <p>8-Villa " second weber " et le bois de pins qui l'entoure sur l'éperon de la falaise saint Raphaël, à El-Biar. <i>Demeure et site naturel.</i> <i>Classé en 1928</i></p> <p>9- Jardin d'Essai du Hamma (El Hamma-Annassers). <i>Site Naturel</i> <i>Classé en 1947.</i></p> <p>10-Parc de la liberté (ex. Parc de Galland) à Sidi-M'hamed. <i>Site Naturel.</i> <i>Classé en 1951</i></p> <p>11-Prison de Barbarousse à Casbah Oued Koriche. <i>Monument pénitencier.</i> <i>Classé en 1999.</i></p> <p>12- Maison des " 22 " à El-Mouradia. <i>Monument commémoratif.</i> <i>En instance de classement, 1985.</i></p> <p>13- Musée National des Antiquités au Parc de la liberté à Sidi-M'hamed. <i>En instance de classement, 1997.</i></p> <p>14- L'édifice abritant l'hôtel El</p>
-----------------------	--

Wilaya d'Alger (Suite)	<p>Djazaïr à El-Madania. <i>Sur la liste de l'inventaire supplémentaire, 1996.</i></p> <p>15-Phare de cap Caxine à El Hammamat. Signal Maritime <i>En instance de classement, 1997.</i></p> <p>16-Musée National des Beaux - Arts, face au jardin d'Essai à Sidi M'hamed. <i>En instance de classement, 1998.</i></p>
Wilaya de Sidi-Bel Abbas	<p>17-Camps de Bossuet à Dhaya. Monument pénitencier. <i>En instance de classement, 1992</i></p>
Wilaya de Constantine	<p>18-Prison d'El Koudia à Constantine. Pénitencier <i>En instance de classement, 1992.</i></p>
Wilaya de M'sila	<p>19-Camps d'El Djorf à Ouled Derradj. Pénitencier <i>Classé en 1999</i></p>
Wilaya de Ouargla	<p>20-Musée Saharien à Ouargla. <i>En instance de classement, 1997</i></p>
Wilaya de Tarf	<p>21-Eglise d'El Kala. Monument de Culte. <i>Classé en 1953.</i></p>
Wilaya de Ti paza	<p>22-Ancien Musée de Cherchell. <i>En instance de classement, 1985</i></p>

2.2.LES MESURES MISES EN PLACE ET LES CONSEQUENCES DANS LE PAYSAGE ARCHITECTURAL DES VILLES :

Il existe malheureusement des décalages entre les textes promulgués et leur mise en application. La réglementation à elle seule reste inopérante si les textes d'application ne sont pas établis. Celle-ci reste tributaire de l'harmonisation de la réglementation notamment par la promulgation de textes d'application qui permettront notamment l'identification des actions et des acteurs qui auront compétences pour intervenir dans le domaine de la protection du patrimoine. Pour l'exemple, il y a lieu de citer le décret exécutif N° 03-322 du 05 octobre 2003 portant "maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés". Avec ce texte d'application, la compétence d'attribution dans le domaine de la préservation/restauration est dévolue à des architectes spécialisés en la matière

2.3.SENSIBILISATION ET VALORISATION

Journées du patrimoine :

Les journées du patrimoine sont organisées chaque année par le ministère de la communication et de la culture. **La protection du patrimoine et le mouvement associatif** *La révision constitutionnelle du 28 février 1989* a permis au mouvement associatif de se constituer et il existe aujourd'hui un certain nombre d'associations à caractère culturel qui œuvrent pour la protection et la mise en valeur du patrimoine. Nous n'avons pas rencontré d'associations, spécifiques au patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles. Néanmoins, le but et l'objectif commun de ces associations est la préservation du patrimoine architectural en général. Le nombre de plus en plus important d'associations à caractère culturel, met en évidence l'intérêt porté au patrimoine culturel.

La **fondation de l'espace Ksourien** à titre d'exemple, participe à des projets de restauration et de réhabilitation des ksours dans la région de Bechar dans le sud ouest algérien. Les ksours sont des villages traditionnels du sud de l'Algérie.

2.4.COMPENSATIONS, SUBVENTIONS ET AIDES:

Le financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens culturels (articles 82, 83, 84). Les propriétaires privés des biens culturels immobiliers sur lesquels sont entreprises des opérations de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur

peuvent bénéficier d'aides financières directes ou indirectes de l'état. Les entrepreneurs ou promoteurs immobiliers lorsqu'ils entreprennent des travaux de restauration, de réhabilitation et de conservation sur des biens culturels immobiliers peuvent aussi bénéficier de ces avantages. Les propriétaires des immeubles situés dans la zone de protection du bien culturel immobilier concerné peuvent bénéficier de cette aide lorsque ceux-ci ont pour effet de participer à la mise en valeur du bien culturel immobilier classé. Les propriétaires privés des biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent bénéficier d'une aide financière de l'état pour la restauration et la réhabilitation dont le taux de participation peut être octroyé proportionnellement au coût des travaux sans pour autant dépasser 50% du coût total. La mise en place de mécanismes de financement et d'investissement pour la restauration du patrimoine, a fait l'objet de recommandations, à l'issue du symposium sur la mise en valeur des centres villes historiques, organisé à la bibliothèque nationale d'El Hamma à Alger les 13, 14 et 15 mai 2002. Par ailleurs les experts présents à cette rencontre ont préconisé de compléter le cadre législatif régissant les centres historiques, en élaborant les textes d'application de la loi de 1998, relative à la protection des biens culturels³⁶. Un fond national pour la protection du patrimoine devrait être institué patrimoine, afin de prendre en charge les subventions et aides à la protection du patrimoine³⁷.

Malgré l'existence d'un cadre législatif et institutionnel, le devenir et la prise en charge du patrimoine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles est encore, dans la pratique, loin d'être clarifié. La question du patrimoine et sa protection reste aujourd'hui fortement tributaire de la signification du patrimoine dans la culture nationale. Le patrimoine comme représentation d'une identité, comme ancrage culturel, dans le cas du patrimoine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles constitue un des aspects de la problématique. Appréhender objectivement cette question, passe par une redéfinition de l'idée du patrimoine et une réappropriation de celui-ci. Si quelques exemples d'opérations peuvent être

³⁶ *Recommandations du symposium sur la mise en valeur des centres villes historiques, Bibliothèque nationale du Hamma, Alger, mai 2002. En juin 2003, trois textes d'applications ont été adoptés*

³⁷ *Voir l'entretien accordé par le Directeur du patrimoine culturel le 25-06*

recensés çà et là, rares sont les interventions entreprises dans un cadre de protection et de valorisation du patrimoine.

Ces lieux chargés d'histoire et de symbole méritent aujourd'hui un regard nouveau pour une reconnaissance de leur valeur patrimoniale. La dimension symbolique, historique et architecturale ont été à la faveur de ces choix.

3. LES REPRÉSENTATIONS PATRIMONIALES, ENTRE MÉMOIRE ET OUBLI :

Parmi la liste des lieux et des édifices classés au titre de Monument historique, laquelle comprend aujourd'hui environ cinq cent cinquante sites et monuments nationaux³⁸, peu de bâtiments appartiennent à la période contemporaine. Ceux qui s'y trouvent inscrits, moins d'une vingtaine, sont en fait répertoriés comme relevant de la période moderne et incluent par exemple l'ancien hôpital d'Adrar dont peu est dit sur l'exacte date de son édification, mais aussi la central électrique diesel de Laghouat, le barrage hydraulique de Foum El Ghorza (Biskra), la station hydraulique de Boghni (Tizi Ouzou), le haras de Chaouchoua (jumenterie de Tiaret). On y trouve également les lieux de détention des résistants pendant la guerre d'Algérie comme la prison Barberousse (Casbah d'Alger), celle d'El Koudia à Constantine, ou ma prison centrale d'Oran, ainsi que ceux commémorant des événements historiques comme la maison du congrès de la Soummam (Ouzelaguen, Bejaia). Dans cet ensemble qui montre l'orientation économique-ici industrielle- et révolutionnaire engagée par l'Etat-Nation depuis l'indépendance, trois édifices se détachent : la chapelle Santa Cruz, à Oran, le musée national des beaux arts et l'hôtel El-Djazair/ saint George, à Alger. Le musée, conçu par Paul Guion, a été édifié à l'occasion du Centenaire ; l'hôtel, ancienne orphelinat construit à la fin du XIX^e siècle par George Guiauchain sur les ruines d'un palais turc, a été transformé en tant que tel à la suite des réaménagements réalisés au début du XX^e siècle par son fils Jacques. Bien que comptant au titre de Monuments nationaux, ces bâtiments ne font l'objet

³⁸ La liste établie par la sous-direction des monuments et sites historiques, direction du patrimoine culturel, ministère algérien de la communication et de la Culture, 2000.

d'aucune mesure spéciale de protection ou de conservation, telle qu'on l'imaginerait pour les édifices portant ce statut. Ceci laisse supposer que d'autres considérations qu'historiques ont présidé à leur classement, probablement dans le premier cas le site panoramique unique qui est offert à partir de la chapelle sur la ville, le port Mers El Kebir, les collines du Sahel et la Sebkhah d'Oran, est-il pour beaucoup, dans cette sélection ; dans le deuxième, la valeur de monument est-elle rattachée à son contenu, ici les collections d'art moderne et contemporain abritées par le musée ; dans le troisième, est-elle associée à celle, touristique, véhiculée par l'hôtel ?

Depuis l'indépendance, le patrimoine bâti légué a surtout été considéré comme patrimoine immobilier, sans qu'aucun attribut tel que, artistique ou historique, ne lui soit associé. A peine quelques semaines après le départ des français d'Algérie, les biens vacants et les monuments publics sont occupés dans une sorte d'euphorie incontrôlable, voire d'anarchie, qui en a inquiété plus d'un sur place³⁹. Ajoutée à cette situation, la volonté de réappropriation par la population, des lieux et des biens qui lui étaient auparavant refusés et interdits, processus qu'explique Frantz Fanon dans *les damnés de la terre*, qui analyse le traumatisme du colonisé⁴⁰. Durant au moins deux décennies dans les grandes villes, et en l'absence de titres de propriété, il était quasiment impossible de connaître le réel propriétaire d'un bien⁴¹. La démographie croissante et l'usage intensif de ces biens ont conduit à leur détérioration progressive. Si les monuments publics, ou les nouveaux ministères et les sièges d'administrations sont installés, ont été relativement bien conservés ces édifices ont bénéficié notamment d'un badigeonnage régulier lors de visites officielles de personnalités étrangères, les immeubles d'habitation portent les marques d'une dégradation accélérée. L'héritage bâti par la colonisation a constitué la base du nouveau cadre de vie de la société algérienne, mais les conceptions architecturales et urbanistiques françaises adoptées ont toujours été considérées comme la matérialisation d'une politique arrogante de l'administration coloniale, et ont reçu de ce fait une appréciation défavorable de la part du nouvel Etat-Nation et des élites.

³⁹ Selon des propos recueillis auprès de la génération ayant été le témoin de ce moment.

⁴⁰ FANON, Frantz, 1961, *les damnés de la terre*, préface de Jean-paul Sartre, Paris, Maspero, dernière réédition 2002, préface de Alice Cherki et postface de Mohamed Harbi, Paris, la Découverte, coll. « Poche/ Essais »

⁴¹ A ce jour, des litiges sont rapportés dans la presse quotidienne concernant la propriété des biens vacants, réclamés par leurs anciens propriétaires. Bien qu'un décret ait interdit l'achat vacant (décret no 62-03 du 23 octobre 1962), certains furent acquis dans des conditions frauduleuses, parfois à l'insu des acquéreurs.

Parmi cette production architecturale, la seule à obtenir une faveur est celle de Fernand Pouillon (1912-1986), personnage sulfureux mais ingénieux, dont la carrière a traversé les deux moments, colonial et post-indépendant, et qui a réussi à s'adapter aux deux régimes. Sollicité au début des années 1950 par le maître d'Alger, Jacques Chevallier, il réalise des opérations de logements sociaux –les cités Diar Es-Saada (1954), Diar el-Mahçoul (1955) et Climat de France (1957), en adoptant une démarche qui repose sur la prise en charge des paramètres culturels de la société arabo-berbère tout en intégrant les aspects fonctionnels de la conception architecturale⁴². Cette approche semble convenir et plaire après l'indépendance à la nouvelle autorité en place au point d'appeler à la fin des années 1960 l'architecte à son service⁴³, et d'éditer par la suite un billet de banque où l'on peut voir sur l'une des faces, une vue générale d'Alger avec, en avant-scène, la cité Diar es-Saada. Ultime consécration d'un architecte français dont il n'existe pas d'équivalent en Algérie et de rares cas ailleurs.

4. LES RAISONS D'UNE DISCRIMINATION

Il ne s'agit pas uniquement d'un rejet de certains vestiges du passé colonial, mais plutôt d'une négation de toute une période historique qui a duré fort longtemps⁴⁴.

Les abus et les séquelles du colonialisme sont à tort confondus avec ses traces matérielles et culturelles. En plus de cet amalgame entre colonialisme et patrimoine colonial, la volonté politique des Etats indépendants, voulant se démarquer de tous les symboles et de tous les signes rappelant la période coloniale, trahit une méfiance excessive, voire une volonté de rupture avec tout ce qui se rapporte à l'ère coloniale.

⁴² *Diar Es-Saada (Maisons du bonheur, cité à confort normal conçu seulement pour les européens, bâtie sur environ 8hectares et composée de 732 logements livrés en novembre 1954) ; Diar El-Mahçoul (Maisons de la promesse tenue, cité à confort simple et à confort normal pour les musulmans, bâtie sur 12 hectares, composée de 1550 logements livrés en octobre 1955) ; Climat de France (Cité livrée en 1957, bâtie sur 25 hectares sur les flancs de la colline de Bouzaréah, composé d'un bâtiment unique aux dimensions colossales, appelé cité aux deux cents colonnes).*

⁴³ *Fernand Pouillon réalise à cette période de nombreux complexes touristiques dont Tipaza-Matarés (1970-1974).*

⁴⁴ *Il est à rappeler que l'Algérie était occupée de 1830 à 1962, alors que le système colonial a duré de 1881 à 1956 pour la Tunisie et de 1912 à 1956 pour le Maroc. Bien qu'elle traite du Maghreb, cette étude puisera l'essentiel des exemples cités de la Tunisie, domaine que nous connaissons le mieux.*

En dépit des vicissitudes politiques de chaque pays, il nous semble que l'Etat algérien est aujourd'hui suffisamment ancré dans son propre milieu pour pouvoir, après un demi-siècle d'indépendance politique, se réconcilier avec son patrimoine colonial. En France le vandalisme révolutionnaire s'attaquant aux châteaux, aux églises et aux symboles de ces mêmes monuments n'a pas empêché une politique de protection et de sauvegarde de ces mêmes monuments incarnée par la publication d'un ensemble de textes à ce sujet entre 1790 et 1795.⁴⁵

Le patrimoine historique est une forme de projection vers l'avenir. Il est une sorte de message légué par les ancêtres qu'on cherche à transmettre aux générations futures. Victor Hugo, appelant à la promulgation d'"une loi sur le passé", le considérait comme "le plus sacré, après l'avenir"⁴⁶.

Le patrimoine historique est donc assimilé à un choix culturel de nature à préparer le futur. Les nations finissent par s'identifier, à travers le patrimoine, à un passé qui annonce l'avenir. Il s'agit de mettre en évidence, dans le cadre de cette analyse, une mise en œuvre de rapport au passé... "Comme représentation et matérialisation du passé dans le présent et l'avenir"⁴⁷.

Elément de continuité et moyen de médiation entre le passé et l'avenir, le patrimoine fixe les jalons de la civilisation de demain. Les choix adoptés lors de l'indépendance politique en Algérie en faveur d'une culture arabo-musulmane⁴⁸ destinée à être le fondement de la société de demain, ne sont-ils

⁴⁵ Le 11 décembre 1790 Louis Millin présente à la Constituante le premier volume de ses *antiquités nationales ou recueil de monuments dans lequel on peut lire (p. 1 et 2 du tome premier) : "La réunion des biens ecclésiastiques aux domaines nationaux, la vente prompte et facile de ces domaines vont procurer à la nation des ressources..., mais on ne peut disconvenir que cette vente précipitée ne soit pour le moment très funeste aux arts et aux sciences en détruisant des produits du génie et des monuments historiques qu'il serait intéressant de conserver". Les Archives nationales françaises sont créées en septembre 1790, le Louvre est transformé en musée par décret de 1791, le couvent des Petits-Augustins prend le statut de Musée des monuments français en 1795.*

⁴⁶ Hugo (V.), "Guerre aux démolisseurs", in *Revue de Paris*, 1829.

⁴⁷ Guillaume (M.), *La politique du patrimoine*, Editions Galilée, Paris, 1980, p. 93.

⁴⁸ Ces choix sont dictés surtout par une volonté de réintégrer ou de récupérer l'Islam qui était utilisé comme élément mobilisateur par les mouvements nationaux. Voir à ce sujet A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830 – 1912)*, centre culturel arabe, Casablanca, 1993, A. Mahjoubi, *Les origines du mouvement national tunisien 1904 – 1934*, publications de l'université de Tunis, 1982, C.R. Ageron, *Histoire de L'Algérie contemporaine, tome II, "De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)"*, P. U. F. 1979.

pas responsables d'un oubli conscient de l'héritage colonial ? Un passé dont les traces sont sélectionnées pour être transcendant en chasse forcément un autre.

Bien qu'aux yeux des décideurs algériens le patrimoine colonial ne soit pas de nature à assurer cette fonction de médiation entre le présent et leur devenir arabo-musulman, nous pensons que l'avenir dépend désormais de nouvelles données parmi lesquelles la mondialisation. Avec ce nouveau phénomène le patrimoine aura, à notre sens, deux dimensions : une dimension nationale et une dimension universelle. Chaque société sera, de ce fait, appelée à conserver son patrimoine local, qui fait sa propre identité, mais aussi son patrimoine universel témoin de ses liens avec le reste du monde. Etant le produit d'un contact entre l'Algérie et l'Europe, le patrimoine colonial devrait être conçu comme l'expression de cette universalité de la société algérienne. Sur un autre plan, la politique de patrimoine en Algérie est consacrée aux périodes historiques couvrant l'Antiquité, le Moyen Age et l'époque Moderne. Au moment où se développe dans le monde occidental une "inflation patrimoine" intégrant les produits du XXe siècle, l'Algérie n'est pas encore suffisamment consciente de la nécessité de promouvoir une politique destinée à l'héritage colonial. Certes, l'ère coloniale est encore récente par rapport aux temps plus lointains, néanmoins cela ne justifie pas à nos yeux le rejet de tout un champ de notre patrimoine national car la règle adoptée en la matière est la suivante : toute chose dès qu'elle perd sa fonctionnalité devient objet du patrimoine. "Ce qui n'est plus directement actif dans la production, les institutions ou la langue, n'est ainsi jamais perdu, mais enfermé et transformé pour constituer un univers autre servant de référence valorisante"⁴⁹

Loin d'être une référence valorisante, le patrimoine colonial subit l'altération du temps attestée par l'état de ruine de plusieurs monuments de la fin du XIXe et du début des XXe siècles. Victime d'une rupture politique avec le colonialisme, d'un problème identitaire de la société Algérienne et d'une politique de patrimoine sélective, l'héritage colonial reste soumis aux aléas du développement économique.

5. LE LEGS COLONIAL ET LE CONCEPT DE PATRIMOINE

⁴⁹ Guillaume (M), *la politique du patrimoine, op.cit, p. 31*

Le terme patrimoine, utilisé aussi bien pour les individus que pour les sociétés, est souvent lié à des adjectifs, comme le patrimoine génétique, le patrimoine naturel, le patrimoine historique... Plusieurs définitions ont été données au patrimoine historique. Nous retenons celle-ci, parce qu'elle nous semble la mieux élaborée : "l'expression désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une appartenance au passé : œuvre et chefs d'œuvre des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains"⁵⁰.

Ainsi défini, le patrimoine historique réside surtout dans la préservation d'objets, matériels et immatériels, pour les soustraire à la disparition et à l'oubli. Etant une forme de résistance et de lutte contre le temps, le patrimoine se trouve associé, de ce fait, à la conservation. Mais dès qu'intervient la conservation s'opère inévitablement la sélection, aussi bien pour les individus que pour les sociétés. Sartre n'a-t-il pas écrit : "en me promenant vers mes buts, je sauve le passé avec moi et je décide par l'action de sa signification ... Cette décision touchant la valeur, l'ordre et la nature de notre passé, est d'ailleurs tout simplement le choix historique en général"⁵¹. Les sociétés sélectionnent alors certains éléments de leur passé pour leur donner, par le biais de la conservation, une pérennité et une valeur symbolique. Bien qu'elle porte sur un domaine historique, la sélection s'effectue en fonction de paramètres liés souvent au présent parmi lesquels les présupposés idéologiques, le contexte politique et la situation socio-économique. Tout en valorisant certains produits à sauvegarder, considérés comme objets du patrimoine, la mémoire en exclut d'autres. C'est alors qu'un facteur essentiel entre en jeu pour la définition du concept de patrimoine, à savoir la reconnaissance. En effet, tout produit, monument ou comportement, doit être accepté et reconnu par la mémoire comme élément du patrimoine.⁵²

Cette opération de reconnaissance, qui obéit à tout un système de références et de valeurs socioculturelles, est compliquée en soi. Mais elle est beaucoup plus compliquée lorsqu'il s'agit de

⁵⁰ Choay (F.), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 1992, p. 9.

⁵¹ Sartre (J.P.), *L'être et le néant*, Gallimard, Paris, 1943, pp. 581-582.

⁵² Un monument, une fois reconnu comme faisant partie du patrimoine, est alors qualifié de "monument historique".

sociétés qui ont connu un problème d'affrontement ou de rupture de civilisations. Pour nos sociétés arabo-musulmanes, ayant vécu avec le colonialisme un affrontement entre leur propre civilisation et celle de l'Occident, la mémoire collective a du mal à reconnaître le legs de toute une civilisation considérée comme hostile et étrangère. Pour de telles raisons le problème et même le concept de patrimoine se pose en Algérie en des termes bien particuliers. En effet, le patrimoine continue à être perçu par notre société comme un système de protection à l'égard de l'autre. Cet esprit de tension et cette volonté d'opposition sont encore véhiculés dans des définitions relatives au patrimoine. Parlant de l'Afrique et du monde arabe, Aziza Mohamed note : "La nécessité dans laquelle se trouvent ces pays de récupérer tout un pan de leur histoire pose, plus dramatiquement qu'ailleurs peut-être, le problème du patrimoine culturel"⁵³. Dans des pays ayant toujours un problème identitaire à régler, le patrimoine est souvent confondu avec "l'authenticité"⁵⁴.

D'ailleurs le terme arabe *turath* est imprégné de charges culturelles et historiques qui lui donnent un sens différent de celui de "patrimoine". En analysant ce concept de *turath*, Abdallah Laroui estime que les penseurs arabes et orientalistes l'ont utilisé dans le sens de "Religions, Culture, Civilisation, Adab"⁵⁵.

Il est évident qu'aussi bien au niveau de la langue qu'au niveau du contenu, le concept de patrimoine, tel qu'il est utilisé par notre société, exclut l'autre. Le legs colonial, en Algérie aujourd'hui, constitue un bon exemple de cette discrimination réelle.

5.1. LE PATRIMOINE COLONIAL

L'association des termes de « patrimoine » et de « Relation internationale » est souvent évocatrice du patrimoine colonial. C'est en effet dans le cadre de conflits autour du patrimoine colonial qu'il est évoqué dans les articles de presse consacrés aux relations internationales.

⁵³ *Patrimoine culturel et création contemporaine en Afrique et dans le monde arabe*, Les Nouvelles Editions, Dakar, 1977, p. 5.

⁵⁴ *Mechta (K.), De l'authenticité à l'innovation dans le Maghreb, architecture et urbanisme, patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, p. 43.

⁵⁵ "Héritage et renaissance civilisationnelle dans le monde arabe", in *Horizons maghrébins*, N° 18-19, 1992, p. 205.

Afin de dissiper tout malentendu, il convient de clarifier le terme de « patrimoine colonial ». L'ensemble des éléments regroupés sous cette désignation peut être divisé en deux catégories. D'un côté, il renvoie au patrimoine ancien présent avant l'arrivée des colonisateurs et transféré des territoires conquis vers les métropoles, le patrimoine pillé, mais il peut aussi désigner le patrimoine hérité des travaux d'urbanisme entrepris par les colonisateurs, le patrimoine bâti. Le terme de patrimoine pillé regroupe les objets qui ont été collectés entre 1870 et la première guerre mondiale, aujourd'hui conservés dans les musées des anciennes puissances coloniales. Ces objets ont souvent été collectés lors de campagnes de fouilles archéologiques menées dans les territoires colonisés mais aussi lors des expéditions militaires qui visaient à établir la domination des Européens. Le patrimoine bâti, ou patrimoine urbain, résulte de deux types d'actions coloniales. Il peut s'agir de villes créées par les puissances coloniales adoptant le type urbanistique de l'époque. À l'inverse, il peut s'agir d'agglomérations précoloniales profondément transformées par la présence des colonisateurs du fait de l'appropriation physique de l'espace urbain préexistant. Les villes résultant de la création des hommes ; et au-delà même des sociétés, un tel changement dans l'organisation de l'espace urbain et dans son occupation n'ont pu se faire sans occasionner des destructions jugées nécessaires pour leur donner un aspect « occidentale ».

5.2.LE PATRIMOINE COLONIAL OU L'EVOLUTION DU MONDE

Le patrimoine colonial est souvent considéré comme un patrimoine récent, une notion contestable car le patrimoine archéologique, par exemple, englobe toutes les traces de l'existence humaine et de ses activités dans un lieu donné, ce qui ne peut être assimilé à un patrimoine nouveau. Il convient alors de préciser que cet adjectif s'explique par la naissance récente de l'action de patrimonialisation du bâti qui s'inscrit globalement dans une approche nouvelle de la part des pays anciennement colonisés. Cette démarche « postcoloniale » se situe dans un contexte historique et politique mais aussi dans celui de la mondialisation et de la question de l'universalité.

5.2.1. UN PATRIMOINE RÉCENT?

La patrimonialisation récente du bâti colonial se distingue du mouvement des demandes de restitution du patrimoine « pillé » qui prend de l'ampleur peu après l'accession à l'indépendance des pays anciennement colonisés. Ceux-ci prennent alors conscience du rôle important joué par

l'affirmation d'une identité propre pour accéder à une émancipation effective. Cette nouvelle construction de l'identité ne peut se faire sans intégrer l'identité culturelle. Cette dernière est définie, selon la conférence mondiale sur les politiques culturelles, comme « une richesse stimulante qui accroît les possibilités d'épanouissement de l'espèce humaine en incitant chaque peuple, chaque groupe, à se nourrir de son passé, à accueillir les apports extérieurs compatibles avec ses caractéristiques propres et à continuer ainsi le processus de sa propre création »⁵⁶.

Mais cette construction identitaire n'est, dans ce cas, que partielle car elle occulte certains passages de l'histoire et ne prend pas en compte les apports extérieurs, en rejetant, par exemple, tout rapport à la culture des colons. Or, le contact de deux cultures différentes a naturellement entraîné des transferts de l'une à l'autre. Dans le cadre de la question patrimoniale, l'héritage de la colonisation est essentiellement sous forme de patrimoine bâti. De fait, la valorisation de ce patrimoine prit plus de temps que le patrimoine précolonial. Les lieux concernés ont été réutilisés et modifiés, sans volonté de conserver l'intégrité initiale du bâtiment, ou alors simplement détruits pour laisser la place à des immeubles modernes, puisqu'il s'agit en partie d'effacer les traces d'un passé d'asservissement. Les premières expressions d'un regard patrimonial sur ces bâtiments proviennent alors d'occident et seuls quelques intellectuels, en contact étroit avec la France, s'y sont intéressés. Le plus souvent, les acteurs politiques algériens considèrent que cet intérêt constitue une forme de réhabilitation du colonialisme et n'entreprennent donc aucune action de patrimonialisation. C'est au cours des années quatre-vingt-dix que les positions commencent à évoluer. Cela s'explique d'une part par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération d'hommes politiques moins marqués par la colonisation, ne l'ayant connu que brièvement lors de leur enfance ou par les récits de leurs aînés. De fait, ces hommes ont la capacité de distinguer le lieu de la société qu'ils représentent. Cette évolution du patrimoine colonial dans sa globalité montre qu'il s'agit avant tout d'un patrimoine politique.

⁵⁶ *Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*

Source : UNESCO section culture [en ligne] http://portal.UNESCO.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12762&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (page consultée le 20 août 2010)

5.2.2. UN PATRIMOINE POLITIQUE?

Tout patrimoine comporte une dimension politique puisqu'il se rattache à l'identité d'un peuple. Dans le cas du patrimoine colonial cette dimension est d'autant plus forte car il se place dans le contexte de sociétés encore dans un processus de construction identitaire. Le patrimoine colonial est alors l'enjeu d'une conception du rapport au passé. De plus, puisque c'est par ce rapport que se construit l'identification par l'acceptation du projet social d'une société et de son histoire, le patrimoine peut être défini comme un objet politique.

L'aspect politique s'exprime clairement dans le rapport entre l'objet patrimonial et son destinataire. La patrimonialisation de l'héritage colonial opère une profonde transformation de la symbolique nécessaire à l'appropriation du lieu dans le cadre de la construction identitaire. Cette mutation de la symbolique n'est pas exclusive au patrimoine colonial. Cette rupture symbolique découlant de la distanciation récente entre l'époque coloniale, pas si lointaine, et la société contemporaine, est essentielle à la patrimonialisation de l'héritage coloniale puisqu'elle permet de redessiner un passé en fonction d'une nouvelle perception. Néanmoins cela n'induit pas la transposition d'un regard positif sur tous les lieux du passé. Il existe ainsi nombre de monuments ou lieux attachés à une image négative. Si une transformation dans la perception à lieu, puisqu'ils passent de lieux de souffrance à lieux de mémoire, elle n'altère pas le sens du symbole. La patrimonialisation de ces lieux provient d'une démarche souvent antérieure à l'indépendance des colonies puisqu'elle prend forme au lendemain de la seconde guerre mondiale afin de rendre hommage aux victimes du conflit et plus particulièrement aux victimes des camps de concentration. Dans le cas du patrimoine colonial, ces lieux peuvent faire l'objet d'une double lecture politique. Premièrement, la patrimonialisation de lieux évoquant négativement le passé a un rôle commémoratif pour les victimes mais aussi une fonction pédagogique, en témoignant de la violence d'un moment de l'histoire et en soulignant l'inhumanité de certaines époques et de certains régimes politiques. Loin de stigmatiser les futures générations en les associant soit aux bourreaux soit aux victimes, ces lieux doivent susciter chez le visiteur la volonté de lutter contre le retour des pratiques sociales et politiques qui en sont à l'origine.

La deuxième lecture politique qui peut être faite de la patrimonialisation de l'héritage colonial s'explique par la politique culturelle et patrimoniale mise en place par les puissances colonisatrices. Si l'on ne peut nier la mise en place d'une réelle politique patrimoniale lors de la colonisation, il est

important de souligner qu'elle consistait à glorifier la puissance coloniale. Pour cela, à la plupart des monuments historiques « indigènes » identifiés fut attribuée une valeur négative qui renvoyait à une appartenance culturelle passée et à la valorisation de la culture occidentale s'opposant aux cultures dites « primitives ».

On peut donc distinguer la patrimonialisation des lieux « négatifs », mise en œuvre pour ne pas oublier le passé (ou le rappeler aux générations futures), et la patrimonialisation coloniale dont la portée est beaucoup plus politique et prend un sens moral, aidé en cela par le phénomène de mondialisation et le principe d'universalité.

5.2.3. MONDIALISATION ET UNIVERSALITÉ.

Le patrimoine colonial se distingue donc en plusieurs catégories, l'héritage bâti et le patrimoine « pillé ». Ces deux catégories diffèrent en de nombreux points à l'exemple de leur relation à l'échelle du temps. Aussi, si les deux trouvent leurs racines dans la mondialisation, il n'en réponde pas de la même manière : le second étant plus attaché à la notion d'universalité.

Le patrimoine bâti colonial doit en partie sa sauvegarde au phénomène de mondialisation contemporain. En effet, le développement des échanges liés à l'essor des technologies de communication permit, dans un premier temps, une sensibilisation des élites notamment sur l'importance de ce patrimoine, mais la mise en place de véritables politiques, adaptées aux normes internationales, fut plus tardive. Ces politiques répondent aussi de la mondialisation puisqu'il s'agissait principalement de développer l'économie du pays par le facteur culturel afin de bénéficier de l'émergence d'un tourisme international. Mais la construction de la patrimonialisation de l'héritage colonial va au-delà de l'aspect économique puisqu'il concerne aussi l'identité de la société. Comme nous l'avons précédemment vu, l'aspect identitaire du patrimoine est important pour le patrimoine culturel « pillé » mais l'appropriation du patrimoine dans la construction identitaire n'a pas véritablement eu lieu pour le patrimoine bâti. Ce dernier reste majoritairement un apport extérieur difficile à intégrer dans l'histoire nationale du pays et il est parfois considéré comme un élément exogène à la culture du pays. Cela explique en partie la difficulté de mettre en place des politiques de protection patrimoniale efficace à destination de ces monuments ou bâtiments puisque leur sauvegarde serait du ressort de la nation colonisatrice qui les a

érigés⁵⁷ (chaque pays étant responsable de son patrimoine à travers le monde). De fait, si les acteurs algériens justifient leurs manques d'implication en invoquant la faiblesse de leur moyen face aux investissements coûteux nécessaires à la conservation et la restauration de ce patrimoine et les autres priorités sectorielles de leurs nations, il faut aussi ajouter que ce patrimoine n'a pas acquis une véritable légitimité. Cette dernière est par contre entièrement acquise aux anciennes puissances coloniales pour la prise en charge de cet héritage bâti. Ainsi, la forme d'ingérence patrimoniale que constituent le montage et la mise en œuvre de politique conservatoire, par des opérations de restauration ou de sauvegarde par les héritiers des nations colonisatrices, et son acceptation bilatérale témoigne autant de l'extériorité du concept de patrimoine envers l'objet colonial pour les pays africains que de la difficulté de reproduire les méthodes de sauvegarde occidentales dans des domaines culturels différents. Dans cette interprétation de la mondialisation cette responsabilité répond et s'oppose au principe d'universalité du patrimoine, puisque tout en permettant la préservation des sites, au nom de l'idée du patrimoine communs à tous, elle vise à diviser le patrimoine en fonction de son origine.

Le principe d'universalité du patrimoine est apparu au début des années soixante-dix avec la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel⁵⁸, qui considère dans son préambule que « certains bien du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière »⁵⁹. La préservation du patrimoine s'imposerait donc, non seulement à chaque peuple mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble, car toute dégradation porte atteinte au patrimoine culturel de l'humanité : l'apport culturel d'un peuple contribuant à la culture de tous les peuples. Cette notion s'oppose à une conception de la culture présentant le patrimoine comme le legs inaliénable d'une nation particulière et dont les membres seraient les seuls détenteurs et interprètes légitimes. Avec la globalisation et le pouvoir pris par les organisations internationales

⁵⁷ Sinou Alain, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, IRD édition, 2005 (n°33), p. 19.

⁵⁸ Voir le texte de la convention en annexe n° 4, page 125.

⁵⁹ Source : centre du patrimoine mondiale / ressource/ conventions et recommandations / conventions [enligne] http://portal.UNESCO.org/fr/ev.phpURL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (page consultée le 21 août 2010)

depuis la seconde guerre mondiale, le principe d'universalité s'est renforcé en appuyant la diversité culturelle qui façonne l'humanité face à la menace d'une uniformisation de la culture.

De par ses origines, le patrimoine colonial se place régulièrement au cœur des relations internationales. La nature hétérogène de cet héritage explique qu'il représente des enjeux très différents selon qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou de patrimoine « pillé ». Ainsi nous verrons que le patrimoine colonial est l'objet d'initiative de coopération internationale, mais aussi l'objet de contentieux dans les politiques étrangères bilatérales.

6. LES DIFFICULTES LIEES AU PATRIMOINE COLONIAL :

6.1. UNE QUESTION DE TEMPS.

Les difficultés liées au patrimoine colonial au sein des relations internationales sont principalement liées au temps. Si c'est le temps qui définit le patrimoine, le cas du patrimoine colonial fait partie de ces héritages récents que les sociétés actuelles ont du mal à valoriser puisque la distanciation n'est pas encore achevée pour réussir à mettre en valeur les lieux ou les objets sans les mauvais souvenirs qu'ils évoquent. La volonté des pays occidentaux dans la sauvegarde des bâtiments coloniaux est souvent perçue comme un rappel de l'ancienne domination, que ces pays veulent, sinon oublier ou en réduire l'importance. Néanmoins il est important dans ce cas de distinguer le patrimoine bâti des collections provenant des anciennes colonies, où pour ces dernières, c'est le symbolisme qui est la source des difficultés. Ces collections d'art datant de la période précoloniale sont largement utilisées dans la construction d'une nouvelle identité faisant suite à l'indépendance. Mais ces deux aspects, distanciation et construction identitaire, sont liés puisqu'il s'agit d'un refus de conserver ce qui évoque une page sombre de leurs histoires, associé à une volonté de valorisation d'éléments culturels précoloniaux. Il existe donc une volonté d'idéaliser un passé en refusant de considérer tout apport extérieur. Cette volonté s'oppose tout autant à la mondialisation qu'à la protection de la diversité culturelle puisque cette dernière se doit de considérer les apports extérieurs qui sont l'origine même de la diversité. Le patrimoine de par sa propre diversité est souvent plongé au cœur des relations internationales, cependant malgré les apparences il est moins souvent l'objet de conflit que source de coopération

7. ENJEUX CULTURELS ET POLITIQUES DE LA MISE EN PATRIMOINE DES ESPACES COLONIAUX :

7.1.PATRIMOINE COLONIAL ET MODERNITÉ

Afin d'éviter que l'objet colonial ne constitue qu'une catégorie supplémentaire d'un patrimoine, dotée du même rapport répulsif que les lieux de traite, il est nécessaire de tenter d'apporter des éléments de réponses à la question implicitement posée par l'acte de mise en patrimoine: l'objet colonial peut-il contribuer à établir un autre type de relation à l'Histoire, et finalement produire un rapport identificateur dans lequel se reconnaisse une majorité d'Algériens, suscitant un désir de connaissance et de commémoration et non plus le rejet et l'oubli?

Si l'on admet que le colonialisme constitue, pour ces nations, le système politique qui opère leur passage vers la modernité, il convient alors, pour tenter d'analyser la posture patrimoniale, d'examiner quel rapport établissent aujourd'hui ces populations avec la modernité. On peut en effet poser comme hypothèse que ce regard patrimonial ne peut émerger que si ses acteurs, au-delà de la rupture symbolique nécessaire, se positionnent en tant que sujets de cette transformation sociale, et non plus en tant qu'objets.

8. LE PATRIMOINE COLONIAL, UN ATOUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

La politique économique adoptée en Algérie a rarement pris en considération le facteur de patrimoine. Bien au contraire, les changements de stratégies et de plans de développement ont été souvent nuisibles à des biens et des richesses légués par la colonisation.

En effet, le patrimoine dépasse aujourd'hui l'objet préservé ou le monument restauré pour s'étendre à "l'éco-conservation"⁶⁰ qui vise la préservation de tout un ensemble et de tout un milieu naturel ou culturel. L'Algérie, de nos jours, est confrontée au défi de la modernisation. Si ce leitmotiv touche

⁶⁰ Guillaume (M), *la politique du patrimoine, op.cit, p. 156*

le social et le politique, comme l'enseignement et la famille, il prend une dimension particulière lorsqu'il s'agit de l'économique. Depuis la révolution industrielle, le progrès technique est devenu une nécessité impérieuse pour toutes les nations. Si les Américains ont construit "un monde sans un souvenir ni une ruine"⁶¹, les Européens ont réussi tant bien que mal à créer une nouvelle civilisation où cohabitent bâtiments anciens et installations nouvelles. Avec la conversion structurelle des économies nationales lors de la deuxième moitié du XXe siècle, Européens et Américains ont voulu sauvegarder l'architecture industrielle du XIXe siècle. Pour se mettre au diapason du progrès technologique de notre ère, l'Algérie d'ailleurs comme la plupart des pays émergents, se sont trouvés dans la nécessité de moderniser leur outillage économique dont la plus grande partie remonte à la période coloniale. Avec la modernisation et la privatisation des grandes entreprises industrielles, la modernisation a désormais un seul objectif : la rentabilité économique. Réseaux ferroviaires, zones portuaires, mines, entreprises industrielles font désormais l'objet de plusieurs plans de restructuration. Les lignes de chemins de fer jugées non rentables sont délaissées avec leurs magnifiques viaducs et leurs belles gares qui se trouvent dans un état de délabrement et de ruine.

Dans les grandes villes dotées d'une infrastructure ferroviaire, et au nom de la modernisation, des gares sont construites avec une architecture sophistiquée sans aucune harmonie avec le tissu urbain. En France, les gares anciennes sont conservées et constamment modernisées, ce qui n'a pas empêché certaines menaces de suppression de quelques gares comme celle d'Austerlitz.

Des gisements miniers arrivés au stade de l'épuisement sont abandonnés avec leurs équipements sans aucun souci de protection ou de réutilisation alors que l'archéologie industrielle s'est imposée en Europe comme un élément de la protection du patrimoine. Certains auteurs ont raison de définir le patrimoine comme non "pas seulement ce qui a existé il y a longtemps", mais comme étant "l'ensemble de tout les éléments qui sont mis à l'écart parce qu'ils ont cessé d'être opératoires dans la société présente". Avec les inconvénients de plus en plus nombreux de la voiture, l'infrastructure ferroviaire coloniale mise à l'écart est en mesure d'être de nouveau fonctionnelle surtout pour lier les zones urbaines, de plus en plus étendues, à leurs banlieues. Même s'ils ne sont plus aujourd'hui fonctionnels, entrepôts, hangars, mines, sont dignes d'être préservés en tant que monuments

⁶¹ Choay (F), *l'allégorie. Op cit, p.107*

historiques. Mais avant qu'ils soient muséifiés, les équipements coloniaux sont de grande utilité pour nos économies mal enracinées dans leur histoire. Aussi la conversion structurelle des économies maghrébines, pour réussir le défi de la modernisation, doit se faire en réintégrant l'outillage colonial dans le circuit de la production économique.

Par ailleurs, avec la mondialisation, l'économie se trouve, dans tous les pays du monde, de plus en plus sous le poids de la finance privée. En effet, la percée de groupes capitalistes nationaux et internationaux et le développement croissant du tertiaire ne sont pas sans conséquences sur la structure des villes. Avec une architecture à la fois sophistiquée, standardisée et mal greffée au tissu urbain colonial, les nouvelles constructions viennent transgresser tout un corps qui, au bout d'un certain temps, risque de perdre son âme. Les villes "européennes" ou les quartiers "européens" se vident ainsi, peu à peu, de leurs monuments historiques ayant leur architecture appropriée, construit avec art et goût. Si le patrimoine historique a privilégié l'architecture vernaculaire s'intéressant aux grands monuments, il s'élargit de plus en plus à l'architecture mineure dont l'objet réside dans "les constructions privées non monumentales". Le domaine du patrimoine historique s'étend alors à des quartiers, à des tissus urbains, à des villes entières sans négliger "l'architecture domestique". Ce sont des ensembles urbains, sorte de "musée à ciel ouvert", qu'il s'agit désormais de conserver ; raison pour laquelle la notion de "patrimoine urbain" se substitue de plus en plus à celle de "patrimoine bâti". De grands efforts ont été déployés dans les pays du Maghreb pour que les médinas soient conservées en tant qu'ensembles urbains ayant leurs architectures, leurs monuments et leurs histoires. Une action similaire est à entreprendre pour les quartiers et les villes construits au XIXe et au XXe siècles. Indépendamment du contexte politique pendant lequel ces villes ont été bâties, leur construction obéissait à des critères et à une logique qui pourraient inspirer les urbanistes et les responsables de l'aménagement du territoire d'autant plus que nos pays sont confrontés à des problèmes énormes en ce domaine. En effet, à l'image d'un Haussmann qui a détruit des quartiers entiers pour construire un nouveau Paris, estimant que la modernisation se fait avant tout par la destruction, les Français ont, dans l'Algérie du XIXe siècle, éventré des médinas pour aménager de nouveaux espaces et de nouvelles constructions. Conscients des méfaits de cette pratique et voulant préserver les fondations urbaines traditionnelles. C'est ainsi qu'une école apparaît au Maghreb représentée surtout par l'architecture arabisante avec une influence mauresque évidente. Etant le

produit d'un courant architectural associant les influences européennes et les apports locaux, les ensembles urbains coloniaux constituent des "ville-d'art".

Les Français n'avaient pas négligé le patrimoine historique arabo-islamique révélant l'absurdité de toute rupture dans ce domaine. Toutefois, on continue en Algérie malgré quelques progrès, à ignorer le patrimoine colonial. L'importance des ensembles urbains coloniaux ne doit pas occulter la place particulière de certains monuments qui méritent une attention singulière. Nous faisons allusion à des édifices culturels : salle de cinéma, théâtres, écoles, lieux de culte, cimetières européens. Les lieux de culte souvent négligés ou transformés à d'autres fins nécessitent un effort particulier vu leur nombre élevé dans les villes et les campagnes, mais aussi parce qu'ils sont malmenés par une population peu consciente de leur caractère religieux et culturel.

Qu'il soit en Algérie ou en Maghreb, le patrimoine culturel de la période coloniale mérite d'être recensé, classé et conservé. Il fait partie, qu'on le veuille ou non, de notre mémoire nationale.

9. CONCLUSION

Le legs colonial constitue un champ très vaste allant du simple monument historique à l'ensemble urbain en passant par l'architecture industrielle et les fermes coloniales. Il englobe, en plus du patrimoine bâti, un ensemble de productions littéraires, artistiques, culturelles et autres. Ce legs colonial mérite d'être réhabilité et considéré comme patrimoine national. Une fois cette étape franchie, viendra, par la suite, celle de la conservation et de la réintégration de cet héritage dans le processus du développement de chacun des trois pays maghrébins (ports, mines, fabriques, chemins de fer...). La conservation du patrimoine étant aujourd'hui une fonction essentielle des Etats modernes, il incombe au gouvernement algériens de considérer, de prime abord, l'héritage colonial comme un patrimoine historique et de l'intégrer par la suite dans leurs politiques de patrimoine. Toutefois, les efforts des gouvernements resteront vains si deux autres acteurs ne s'engagent pas dans cette entreprise :

Tout d'abord les populations, appelées à prendre conscience de l'importance du patrimoine colonial qui reste à leurs yeux le symbole de l'ancienne puissance coloniale. Un effort de sensibilisation est à faire par les médias, les chercheurs et les associations afin de changer les mentalités. La prise de conscience et l'adhésion des populations sont une condition nécessaire pour la réussite dans ce domaine.

Le deuxième acteur appelé à s'engager avec l'Etat afin de préserver le patrimoine colonial n'est autre que les pays européens. En effet, la conservation de l'héritage et sa réintégration dans le système de production économique est une tâche difficile et coûteuse qui dépasse la capacité de l'Etat algérien. Des programmes de partenariat entre le Maghreb et l'Europe sont indispensables pour une telle action.

Par ailleurs, le patrimoine colonial étant le produit de deux civilisations, arabe et européenne, il doit susciter les efforts de ces deux partenaires afin d'être un bon exemple de coopération entre les deux rives de la Méditerranée. La France, l'Italie et l'Espagne, qui ont marqué le Maghreb colonial par leur emprise humaine, culturelle et économique, sont les plus concernées.

Ce pont à jeter entre l'Europe et le Maghreb témoigne de l'ouverture, de la tolérance et de la maturité de nos sociétés, ce qui les préparent à mieux intégrer développement et modernisation et les préserverait, en même temps, des effets pervers d'une globalisation excessive, car le patrimoine colonial peut renforcer à la fois notre identité nationale et notre dimension universelle.

2EME PARTIE :

**L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE EN ALGERIE
ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI**

CHAPITRE I:

LES ORIGINES DE CREATION DU LANGAGE ARCHITECTURAL NEO-MAURESQUE EN ALGERIE

1. INTRODUCTION :

Le langage néo-mauresque est une démarche à tendance humaniste, une tentative de récupération et de réinterprétation des valeurs du patrimoine architectural et urbain traditionnel dans les constructions modernes, une forte volonté d'arabisation du cadre bâti. C'est en quelque sorte l'affirmation d'une renaissance artistique des caractères de l'architecture traditionnelle. Les architectes français ont puisé dans le vocabulaire traditionnel maghrébin jusqu'à un point incroyable. On a réalisé en Algérie un nombre considérable d'édifices " modernes " que l'on a arabisés et qui répondent à des besoins contemporains, à des fonctionnements nouveaux : gares, postes, hôtels de ville, églises, fonctions qui n'existaient pas dans le patrimoine traditionnel. C'est un phénomène de métissage : Deux cultures et deux architectures qui se marient, qui se conjuguent pour produire un stylo nouveau. Cette Époque est très importante dans l'histoire, car elle crée une tradition arabisante de l'architecture et un rapport nouveau entre les programmes modernes et l'architecture traditionnelle.

Cette quête de formes et de décors traditionnels n'est pas isolée, en fait, elle est le résultat de tout un mouvement orientaliste développé en Europe à partir de la fin du XVIIIème siècle, pour atteindre son apogée pendant la deuxième moitié du XIXème siècle avec les travaux des peintres orientalistes, les récits de voyageurs, la photographie orientaliste, et l'architecture arabe développée dans les grandes capitales européennes. Pendant les dernières années du XIXème siècle, l'architecture pouvait réutiliser en toute liberté les éléments du passé, indépendamment de leur fonction initiale : c'est la période de l'éclectisme architectural.

2. NOTION ET DEFINITION

Arabisation, régionalisme, orientalisme, style jonnart, néo-mauresque,... sont autant de concepts pour décrire un style architectural qui a traversé les pays du Maghreb dans un contexte particulier de la colonisation française à la fin du XIX e siècle.

La néo-mauresque : présente comme une construction composée se référant à deux occurrences

-Le préfixe "Néo" : marque un renouveau dans le cadre d'un ordre ancien.

D'où les expressions : néo-classique, néo-mauresque, néo-baroque, préexistant qui intègre de nouvelles données. La deuxième particule "Mauresque": vient de l'adjectif maure qui d'après les Romains, désignait ce qui appartenait à la Mauritanie ancienne (actuellement le Maghreb).

Par la suite, au Moyen-âge., cette appellation va être donnée au peuple du Maghreb qui a conquis l'Espagne¹.

3. LES ELEMENTS DE REFERENCE DE L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE EN ALGERIE.

Un style qui se veut conservateur à base de pastiche de l'architecture arabo musulmane par Jonnart (appelé aussi Arabisance). Il apparaît à la surface des édifices sous forme d'éléments décoratifs dérivés de l'architecture arabe avec des mélanges hétéroclites de fioritures en arabesque et de stucs surchargées, éléments de référence mauresque :

1. Portes monumentales,
2. Emploi des arcs outrepassés, à lambrequin, en stalactite...
3. Boiserie de balcons, encorbellements,
4. Des colonnes à fûts cylindriques ou cannelés en torsades,
5. Chapiteaux à corbeilles simples,
6. Balustrades de boiseries ajourées,
7. Emploi de la coupole, des merlons et pinacles
8. soubassement des murs en carreaux de faïence,
9. Encadrements des baies sont revêtus de carreaux de céramique aux motifs très variés de fleurs et d'arabesques
10. Les écoinçons sont traités avec des carreaux de faïence polychromés
11. Utilisation de l'élément minaret dans les édifices publics

Exemple: la préfecture et la grande poste d'Alger, l'hôtel Cirta et la Medersa à Constantine.

4. LES ORIGINES DE L'ARCHITECTURE NEO-MAURESQUE EN ALGERIE ET LES DIMENSIONS CULTURELLES ESTHETIQUES ET SENSUELLES DE SA CREATION.

Au tournant du siècle, Une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire coloniale de l'Algérie. Elle est marquée par l'importance que prend, dans sa théorisation comme dans sa pratique, l'aménagement des villes.

Mais avant d'aborder la transformation du cadre bâti sous l'impact de l'urbanisme, il convient de se pencher sur une tendance préparée et préfigurée par l'action des militaires depuis le début de la conquête et qui connut son âge d'or sous le gouvernement de Jonnart, puis dans le sillage de

1

son influence : il s'agit d'un mouvement conservatoire, axé sur la préservation de l'héritage culturel algérien en général et sur la protection et la conservation des villes et de l'architecture en particulier.

Cette politique est la conséquence patrimoniale directe d'un regain d'intérêt des milieux intellectuels algérois pour la culture et le passé algérien, qui se traduit par un immense travail d'investigation scientifique dans les champs les plus divers, de l'histoire politique ou sociale à celle des arts et des techniques.

Avant même de tirer les conséquences pratiques de ces recherches, Jonnart commence par en être le meneur de jeu, et en quelque sorte le synthétiseur. Un exemple symbolise assez bien cette activité, celui de l'année 1905, qui voit la promotion d'Alger au rang de capitale culturelle, tout d'abord, le Gouverneur général y organise à l'école des lettres le premier congrès important des sociétés savantes locales, il accueille ensuite à Alger (après Florence, Leyde, Stockholm et Hambourg) le XIV^e congrès des Orientalistes. Simultanément, il met sur pied, dans la medersa, tout juste inaugurée, une grande exposition d'art musulman : on y admire les plus beaux spécimens de l'art et de l'artisanat nord-africain parmi lesquels figurent les collections constituées par Bugeaud et ses successeurs et qui avaient été installées au musée national des antiquités.

4.1.L'EFFERVESCENCE DES RECHERCHES HISTORIQUES : GSELL ET MARÇAIS

Il est impossible d'exposer de façon linéaire et compartimentée les recherches et les travaux sur lesquels s'est fondée l'action de Jonnart dans le domaine de l'architecture et des villes, tant les disciplines et les institutions concernées interfèrent et se chevauchent, tant la communication est étroite entre les chercheurs et des savants animés des mêmes préoccupations.

L'Ecole historique d'Alger, qui regroupe une nouvelle génération d'archéologues et d'orientalistes, compte dans le champ de l'archéologie deux figures marquantes, Stéphane Gsell et George Marçais.

Le premier s'impose comme chef de file de l'archéologie romaine qu'il étudie dans l'ensemble de l'Afrique du Nord. Chargé d'un cours à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger en 1893, c'est à ce titre que lui revinrent l'inspection des Antiquités et, par voie de conséquence, l'organisation d'un immense chantier de fouilles à travers le pays.

Gsell a pu ainsi laisser une œuvre monumentale comprenant, entre autres, un atlas archéologique de l'Algérie au 1/20000^e, une histoire ancienne de l'Afrique du Nord parue en 8 tomes entre 1913 et 1929 et un recueil général des inscriptions latines dont le seul premier tome vit le jour en 1922.

George Marçais, pour sa part, régnait sur l'archéologie et l'histoire de l'art musulman. Continueur d'Henri Saladin, que ses recherches sur les vestiges de l'Occident musulman avaient conduit au moyen Orient, au Maghreb et en Sicile, sa méthode comparatiste lui fit préciser et approfondit les grands thèmes pressentis dans la littérature orientaliste depuis l'Itinéraire de Pris à Jérusalem de Chateaubriand : non seulement Marçais traquait les marques de l'islam sur l'architecture et sur les arts occidentaux, mais il définissait aussi les composantes de l'éclectisme arabo-musulman et du syncrétisme qui leur est propre. C'est ainsi, par exemple, qu'il fut conduit à établir une typologie de l'architecture arabo-musulmane et à confronter ses interprétations avec les travaux d'Amédée Fraigneau² sur l'architecture domestique dans laquelle ce dernier voyait l'expression d'une cohérence religieuse et culturelle propre à toute l'aire islamique. C'est en ce sens que Marçais a préféré l'expression d'art musulman à celles, imprécises, impropres ou trop étroites, d'art arabe ou d'art oriental.

Nommé premier titulaire de la chaire d'archéologie musulmane créée en 1919 à l'université d'Alger, Georges Marçais ne s'intéressa pas seulement à l'architecture et à l'organisation urbaine traditionnelle, mais à tout de décor de la vie musulmane, jusqu'aux costumes et aux bijoux. Cette inlassable curiosité se manifesta dans de non moins vastes publications, dont beaucoup font encore autorité. Ayant une connaissance directe de la littérature arabe, il en traduisit plusieurs auteurs en collaboration avec son frère William, orientaliste et spécialiste des dialectes nord-africains, si son ouvrage considéré comme majeur est un magistral Manuel³, initialement destiné à rajeunir celui de Saladin et Migeon, on ne compte pas ses articles, conférences et livres, souvent illustrés de sa propre main.

La notoriété ainsi acquise par Marçais le conduisit, en 1925, à prendre la succession de Stéphane Gsell comme directeur du musée nationale des Antiquités algérienne et d'art musulman. Dix ans plus tard, il devenait directeur de l'institut supérieur des études orientales.

² Amédée Fraigneau, « la maison mauresque, in l'Algérie artistique et pittoresque, vol,3, no 45, 1893.

³ George Marçais, Manuel d'art musulman, Ed, Picard, Paris, 2 tomes, 1928.

4.2. UN ORIENTALISME INTEGRE DANS LA VIE : L'IMPULSION DE JONNART

Mais l'orientalisme redevenait aussi une composante significative de la vie culturelle dans la peinture, les arts décoratifs et l'architecture. Artistes autochtones et européens cohabitaient au sein d'une nouvelle et florissante école de peinture dite « africaniste » dont le chef était le peintre Etienne Dinet. Celui-ci s'était donné pour objectif de fixer les images du paysage et de la société du sud algérien ou il finit par s'établir définitivement, à Bou Saada, après s'être converti à l'islam et avoir adopté le nom de El Hadj Nasr Eddine. Plus jeune, Mohamed Racim, issu d'une famille d'artistes locaux, devint une figure rayonnante⁴ de la même école et redonna ses lettres de noblesse à la miniature : « loin de s'en tenir à la solution paresseuse du pastiche, note à son sujet Georges Marçais, il a dégagé de cet enseignement muet l'esprit de l'art oublié et il a enrichi la tradition qu'il en recevait ».

Non seulement le milieu des historiens et Marçais lui-même entretenait un contact étroit avec ces artistes, mais le Gouverneur lui-même prit, pour favoriser leur activité, une série de mesures novatrices. En 1907-1908, il créait, dans la continuité du mouvement orientaliste inauguré par Delacroix et poursuivi entre autres par Fromentin et Théodore Chassériau, l'école villa Abd el-Tif pour l'enseignement de la peinture. Installée dans une villa mauresque restaurée par Darbeda et dominant le Hamma d'Alger, cet établissement, où l'on étudiait « sans faux romantisme les divers aspects de la nature et de l'humanité algérienne⁵ », fut surnommée Villa Médicis. Celle-ci recevait tous les deux ans de jeunes artistes métropolitains que l'Algérie attirait. Les pensionnaires, peintres, sculpteurs ou graveurs jouissaient d'une grande liberté de création et voyageaient à travers le pays.

De même, Jonnart avait encore, en 1908, créé un « service des arts indigènes » destiné à inventorier l'activité artisanale musulmane, citadine aussi bien que rurale, à détecter les talents en germe dans ce domaine et à recueillir tous les éléments propres à mettre sur pied un enseignement professionnel et scolarisé. Le directeur du service, Prosper Ricard, était un découvreur et un animateur exceptionnel. C'est lui, par exemple, qui, au cours d'une tournée d'inspection scolaire, avait découvert, en 1910, le tout jeune Racim. « Autant l'innovation irréfléchie inquiétait son âme d'apôtre de la rénovation des arts ancestraux, se souvient un de ses

⁴ Id, « Mohamed Racim, miniaturiste algérien », in *Gazette des beaux arts*, XXI, Janvier 1939, Paris.

⁵ Jean Allazard, *le palais d'été, résidence du Gouverneur général de l'Algérie (Alger, Direction de l'Interieur et des beaux arts)*, mai 1951, p, 35 « la villa abd el Tif, in *documents algérien*, no 10, 30 septembre 1946.

collaborateurs, autant il se présentait comme l'ennemi acharné de la stagnation au bout de laquelle ne peut être que décadence et ruines »⁶.

Enfin, une contribution majeure de Jonnart se situe dans le domaine de l'architecture ou, par le moyen d'une circulaire, il incita les praticiens à faire usage des formes mauresques, à la fois pour parer au « développement regrettable » que prenait en Algérie « l'architecture moderne de l'Europe »⁷, mais aussi pour réhabiliter un art tenu pendant longtemps à l'écart.

L'appel du Gouverneur fut entendu et de nombreux édifices ne tardèrent pas à s'élever dans ce qu'on appellera plaisamment « le style Jonnart ». C'est ainsi que Henri-Louis-Paul Petit construisit la médersa d'Alger, inspirée par la mosquée de la Marine, la médersa de Tlemcen, ainsi que l'hôtel de la dépêche algérienne dans la conception desquelles il inspirait de la maison maghrébine traditionnelle et que Jules Voinot édifia, à Alger également, la grande poste, la Préfecture, les Galeries de la rue d'Isly (Larbi Ben Mhidi), ainsi que le petit Théâtre de l'Alhambra. De nombreux édifices néo mauresques sont aussi dus à Charles Montaland, qui avait la particularité de presque toujours flanquer ses bâtiments d'un minaret ou d'une coupole et en ornait les ouvertures et les bordures de motifs décoratifs orientaux.

Avec Darbeda, nommé architecte des palais nationaux du Gouvernement général en 1900.

Montaland transforma en 1916 l'ancienne demeure de Khoudja el-Kheil, plus connue sous le nom de Palais d'été et devenue résidence du Gouvernement général. On pourrait encore citer de nombreux exemples dispersés dans le pays et dus en majeure partie à Guiauchain et Montaland.

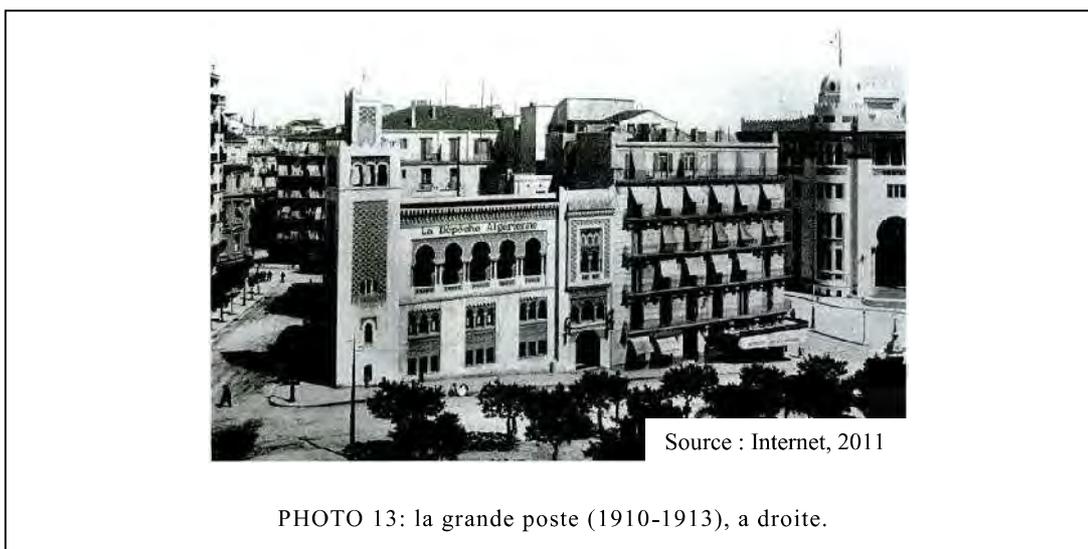


PHOTO 13: la grande poste (1910-1913), a droite.

⁶ *Cahiers des arts et techniques d'Afrique du Nord, Horizons de France, Paris, no 2, 1953, p. 15.*

⁷ *George Guiauchain, Alger, Mustapha, Ed, de l'imprimerie algérienne, Alger, 1905, p. 119.*

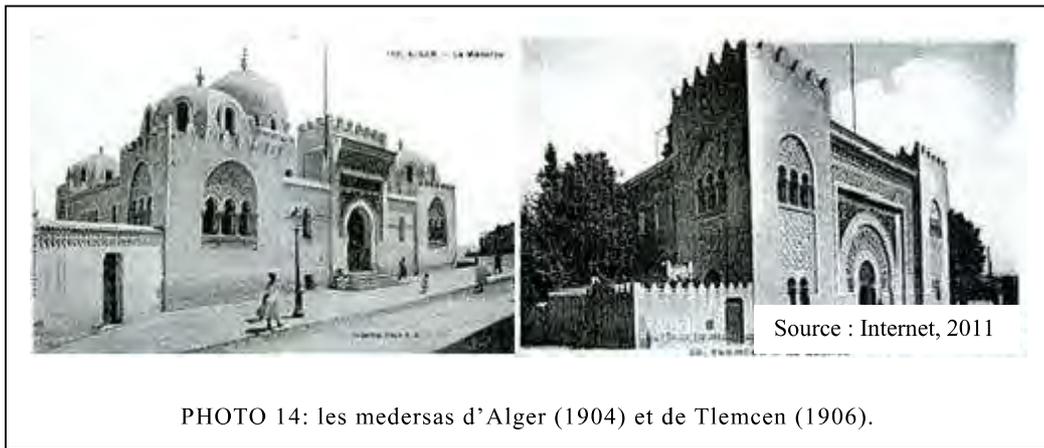


PHOTO 14: les medersas d'Alger (1904) et de Tlemcen (1906).

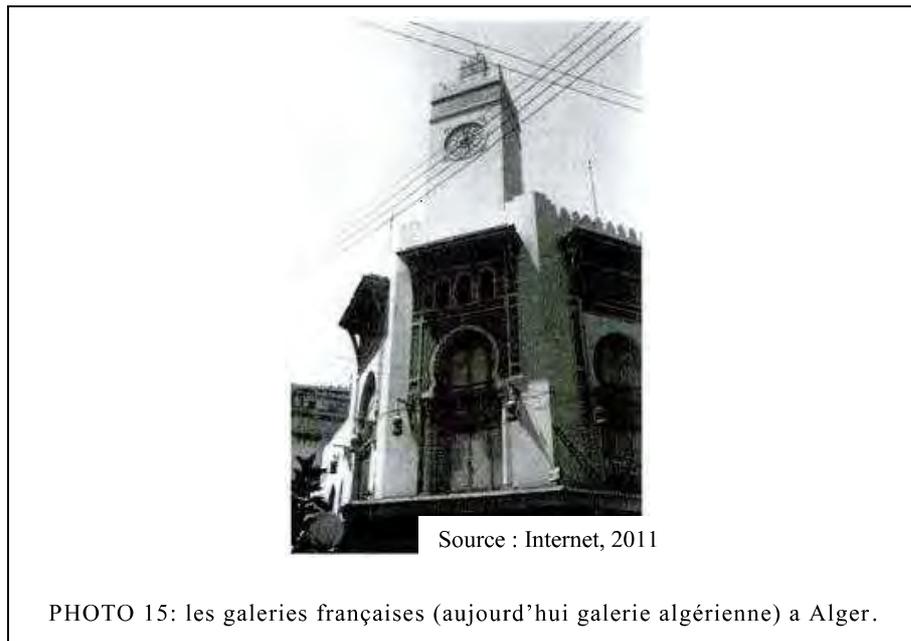


PHOTO 15: les galeries françaises (aujourd'hui galerie algérienne) a Alger.

4.3.L'OPPOSITION ASSIMILATIONNISTE CONTINUE

Il ne faut cependant pas croire que Jonnart poursuivait sa politique culturelle en toute tranquillité. En réalité, il devait faire face à une opposition qui se manifestait, de façon plus ou moins sournoise, sous les couleurs de l'assimilationnisme, de la latinité ou encore de la modernité. Cette hostilité sévit jusque dans l'entourage même du Gouvernement général, incarnée par Augustin Bernard. Cette inconditionnel du cantonnement des musulmans avait été formé à l'université d'Alger par Emile Masqueray. Devenu professeur de géographie et de colonialisme à l'université de Paris, mais appelé souvent à Alger, il y propageait sous couleur scientifique le

négationnisme de son maître⁸, dans une ignorance volontaire de l'histoire et de la culture arabo-musulmanes. Ses publications donnent le ton qui régnait dans le milieu des « algérianistes ».

C'est en effet ainsi, du nom de leur association née officiellement en 1919, que se désignait un groupe d'écrivains, la plupart romanciers, ayant pour dénominateur commun l'antisémitisme et le culte de la latinité gallo-romaine. L'orientalisme « de bazar » qui avait inspiré les créations de Flaubert, Maupassant ou Loti relevait pour eux d'un « romantisme périmé ».

Leur maître à penser et « chef spirituel » était Louis Bertrand. Arrivé à Alger en 1891, il était appelé à y enseigner dans les classes secondaires l'histoire et la rhétorique. Mais il découvrait aussi avec fascination l'énergie, la virilité, le courage et même la violence des colons, qu'il allait exalter dans ses écrits. Ses thèses furent rapidement soutenues et orchestrées par des français nouveaux venus en Algérie, tels Ary et Marius Leblond, Jean Pomier et Robert Randau, grâce auxquels l'association des algérianistes fut finalement fondée et put bientôt créer un prix littéraire annuel et publier successivement deux revues. L'Afrique Latine (jusqu'en 1924) puis Afrique. Ce bulletin de critique et d'idées, au moyen duquel l'association cherchait à se dégager du « mandarinat métropolitain », visait implicitement par ces termes le milieu des intellectuels orientalistes et surtout l'action de Jonnart.

4.4. CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DU TISSU URBAIN : JONNART ET LE COMITE DU VIEIL ALGER

L'agressivité des algérianistes était particulièrement exacerbée par un aspect de la politique de Jonnart dont nous n'avons pas encore vraiment parlé mais que notre évocation des milieux orientalistes et de l'action du Gouverneur pour la revitalisation des traditions arabo-musulmanes dans les arts vivants nous permettront maintenant de mieux comprendre : la conservation et la protection du patrimoine architectural et urbain de l'Algérie.

Dès 1901, Jonnart avait pris une décision déléguant au Gouverneur général les pouvoirs dévolus au ministre français de l'Intérieur par la loi de 1887 sur les monuments historiques. Quatre ans plus tard, par un arrêté du 3 février 1905, il s'était doté d'une structure analogue à celle de la commission des monuments historiques chargée d'instruire le ministre. La Commission algérienne donne son avis sur le traitement (entretien, restauration, conservation, réutilisation) de

⁸ *Emile Masqueray, Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie, Kabyles du Djurdjura, Chaouia de l'aoures, Béni Mezab, présentation par Fanny colonna, Aix en provence, EDISUD, coll, « archives maghrébines », 1983 (l'éd.1886, XXV-375p.*

tous les objets d'art et d'architecture ressortissant au patrimoine historique du pays. Parmi ses membres figuraient entre autres l'inspecteur général des musées scientifiques et archéologiques d'Algérie, René Cagnat, l'architecte en chef des monuments historiques, Albert Ballu et



Source : Internet, 2011

PHOTO 16: villa a el-biar au début du xxe siecle.



Source : Internet, 2011

PHOTO 17: djemaa el-djdid (nouvelle mosquée) de la pecherie,

Doute, le premier, l'idée de fonder une association de défense, sur le modèle de la Commission municipale du Vieux Paris, créée en 1897 par Marcel poète, Louis Bonnier, Jean-Claude-Nicolas Forestier et quelques autres. Toutefois l'initiative concrète en revint à Henri Kleinn un instituteur originaire d'Oran, formé dans une école congréganiste d'Algérie. Son projet d'un organisme destiné à promouvoir l'étude et la protection de l'ancienne cité d'Algérie fut conçu en 1901 et son existence finalisée le 29 janvier 1905.

5. ETUDE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES EDIFICES NEO MAURESQUE EN ALGERIE

5.1.LE DEUXIEME VISAGE DE LA FRANCE : LE STYLE DU PROTECTEUR

Les grandes lignes du néo mauresque, qui représente une nouvelle perception ou un regard différent de la France envers la culture indigène, vont se définir progressivement dans ce contexte.

Une fois la phase militaire de la conquête coloniale achevée, la métropole engage la gestion politique et économique de sa colonie. Désormais, l'ancien occupant s'oriente vers la construction d'une image magnifiant une métropole qui protège et respecte l'identité des indigènes.

Si le style du vainqueur avait traduit la phase militaire de la conquête coloniale, la nouvelle phase politique et économique a accouché d'un modèle inédit: "le style du protecteur". Ce dernier va se doter d'une démarche et d'une idéologie spécifiques pour s'imposer et s'inscrire dans le champ des réalisations urbaines'

En effet, différents moyens matériels et symboliques vont être mis au service de la construction de cette image officielle. Parmi cette panoplie d'actions, l'intérêt nouveau manifesté aux monuments arabes et maisons mauresques '

5.2.EDIFICES CONSTRUITS DANS CE STYLE:

Le style néo-mauresque est apparu au début du XXe siècle. Beaucoup de nos villes ont été investies par ce style d'architecture. Cette floraison esthétique et architecturale est due à la conjugaison de faits à la fois politiques, économiques et culturels.

En 1900, l'Algérie a obtenu son autonomie financière à l'égard de la métropole française. Le gouverneur général d'Algérie, Charles Célestin JONNART, ordonna le développement d'un nouveau style architectural réconciliant Lorient et l'Occident.

Une nouvelle identité politique et culturelle est donc venue manifester cette nouvelle liberté financière et économique. Plusieurs circulaires vont officialiser la directive de l'administration coloniale instituant le style mauresque en tant que style officiel de l'Etat. Cette décision est

devenue incontournable pour certaines constructions publiques comme les écoles et les établissements scolaires.

Tenus de suivre les directives du gouverneur général, les architectes en Algérie, bien qu'ayant à leur actif d'autres projets à réaliser en des styles divers, répondent au début du XXe siècle à la demande publique et à la tendance néo-mauresque qui se généralise dans les principales villes du pays: de Constantine et Bône à l'Est à Oran et Tlemcen à l'Ouest un programme similaire est appliqué. Au même titre que la médersa d'Alger (1905) Henri Petit conçoit celle de Tlemcen inauguré la même année.

De son côté Albert Ballu réalise la medersa de Constantine en 1909 et la gare d'Oran dont le minaret étonne l'usager. Mais l'édifice le plus connu reste la grande poste d'Alger conçue en 1910 par Voinot et Tondoire. L'édification de la gare de Bône (actuelle Annaba) vient tardivement (1927) c'est-à-dire après 24 ans d'existence de cette tendance qui au fil des jours, s'est enrichi en empruntant de plus en plus d'éléments architectoniques spécifiques à des bâtiments culturels tel que le minaret, etc...

5.2.1. LES MÉDERSAS:

Ont été les premiers modèles d'interprétation de l'art mauresque. Dans le but de transmettre une image rassemblant la tradition et la modernité, les médersas ont été les premiers modèles d'interprétation de l'art mauresque. Charles Célestin JONNART, nommé en 1903 gouverneur Général, s'intéresse particulièrement à l'orientalisme. Le titre de la circulaire emploie la notion de style oriental pour désigner ce type architectural.

Le nom Medersa présente plusieurs vocations, il signifie à la fois collège, académie, et université. Il a été conservé par les autorités françaises qui ont institué trois medersa en Algérie : à Constantine, Tlemcen et Médéa (transférée plus tard à Alger) en 1851. En 1905, la France inaugurerait la fameuse « Medersa » de Tlemcen qui fut en fait le berceau de « l'orientalisme » consacré aux terres maghrébines.

L'école, lieu de transmission de la culture devenu laïque en 1902 est ainsi le premier équipement concerné par la nouvelle orientation. Ce choix stratégique s'appliquera en tout premier lieu, aux médersas avec l'objectif d'adapter l'enseignement religieux musulman à l'enseignement républicain.

5.2.1.1. LA MEDERSA D'ALGER:

Destinée à l'enseignement supérieur des jeunes indigènes. On remarque l'extériorisation des formes et des signes (indigènes) qui caractérise ce style.

4.1.1.1. LA MEDERSA DE CONSTANTINE :

La Medersa de Constantine, située 54 rue Larbi Ben M'hidi, fut construite entre 1906 et 1909, études et réalisations comprises, par l'architecte P. Bonnel sur dessins de A. Ballu. Elle fut inaugurée le dimanche 25 avril 1909, à quatorze heures.

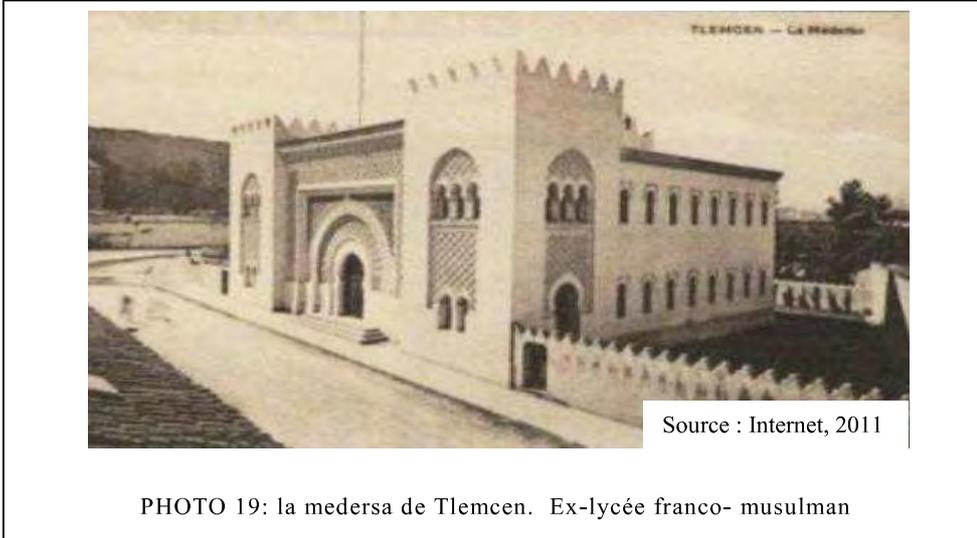
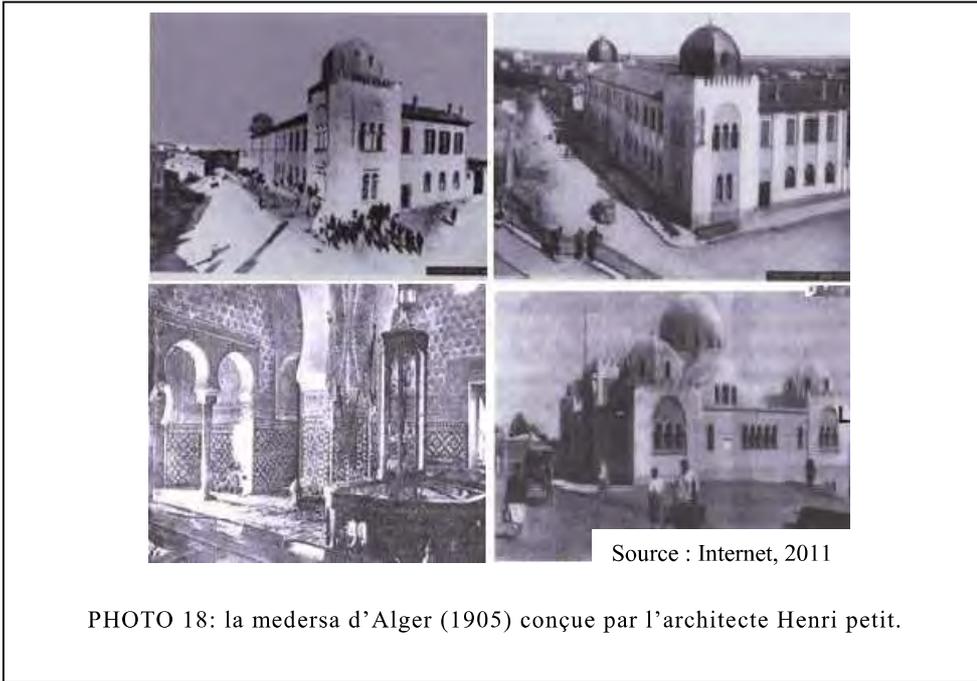
La Medersa signifiait pour les autorités coloniales le raffermissement de l'occupation française par une nouvelle politique d'enseignement de la langue arabe. A l'instar de la Medersa d'Alger et de celle de Tlemcen, la Medersa de Constantine, se voyait assigner pour objectif de former des auxiliaires musulmans qui devaient assurer la liaison avec les populations musulmanes pour une domination plus efficace.

Malek Bennabi signale que cette institution qui date du début du 20^{ème} siècle a remplacé la médersa El Kettania de Souk el Acer : « C'est là que depuis le transfert, au début du siècle, de la médersa de Souk –El- Asser où elle faisait corps avec la mosquée Sidi El-Kattani, à son emplacement actuel, sous le gouvernement de Jonnart qui avait donné son nom au style des monuments de l'époque... ».

4.1.1.2. LA MEDERSA DE TLEMCEN :

Construite en 1905 par l'architecte Henri Petit, dans le style néo-mauresque avec une magnifique façade s'inspirant du mihrab de La grande mosquée, Cet équipement présente des arabesques en mosaïque de faïences à plusieurs tons, une belle cour dallée de marbre. Et de nombreuses salles de cours. La médersa est située place des Anciens Moudjahidine, à côté du Mausolée de Sidi MAAMAR Ben Ali qui tire sa particularité du fait qu'il est, en grande partie, au dessous du niveau du sol.

Les plus grands savants français ont été à Tlemcen : William et Georges Marcais, Alfred Bell ou Maurice Belle ou Maurice Gauderot-Demonbynes. Élevée à côté du mausolée de Sidi Maamar ben Ali, elle est construite dans le style arabo-mauresque, présentant une magnifique façade inspirée du mihrab de la grande mosquée, avec des arabesques en mosaïque de faïences à plusieurs tons, une belle cour dallée de marbre et de nombreuses salles de cours, un grand bassin long de 200 m, large de 100 m et d'une profondeur de 3 m, creusé par Abou Tachfine



4.1.2. LES ÉCOLES:

4.1.2.1. ÉCOLE ZIANE CHERIF ABDELHAMID

Ecole Ziane Chérif Abdelhamid Cet ancien groupe scolaire des garçons école Gambetta) a été construit à Tiaret, en 1875, dans le cadre des instructions donnés par l'administration coloniale pour l'adoption d'un style étatique adopté pour les constructions scolaires. De même, des recommandations ont été données aux architectes en vue de donner aux écoles algériennes un cachet artistique inspiré de sources architecturales indigènes.

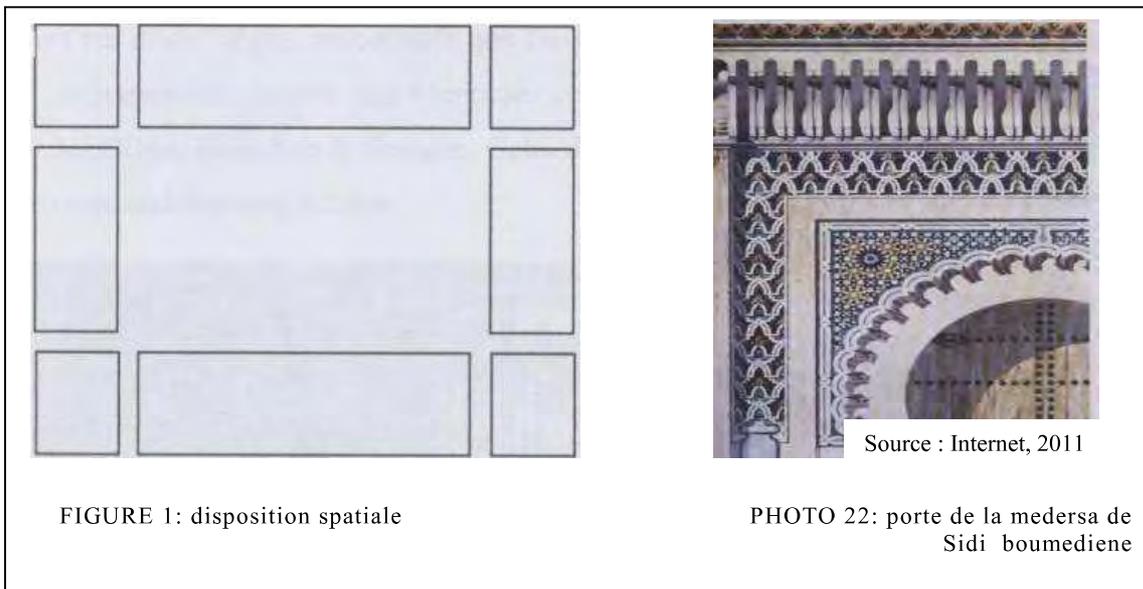
Ce groupe scolaire se présente sous un aspect formel à caractère européen classique: Un rectangle assez massif, composé de quatre barres organisées autour d'une spacieuse cour centrale encadrée d'un préau entouré à son tour par un ensemble de colonnades à piliers cantonnés inspirés des anciennes mosquées d'El MORAVIDES ou EL MOUAHIDINE. L'édifice est doté de trois entrées monumentales rappelant la porte de la médersa de Sidi Boumédine El-Eubbab

Porte de la Médersa de Sidi BOU MEDINE, Tlemcen On remarque le cloutage des portes qui constitue une des caractéristique récurrentes de l'architecture locale maghrébine ainsi que le décor ornemental mural floral en stuc.

Détails architecturaux A travers ses deux figures, on constate que l'architecte de cette école a été beaucoup influencé par l'œuvre des Mérinides constitué par la Médersa de Sidi BOU MEDINE, El-Eubbab à Tlemcen. Cette dernière est classée comme une architecture andalou-maghrébine.

A chaque coin de cette école, l'architecte a conçu une tour d'une forte présence couronnée d'une coupole rappelant l'ancien minaret andalou maghrébin afin de réduire l'impact massif du volume. Au sommet de chaque tour, on remarque une bande de créneaux renvoyant à l'architecture égyptienne du Moyen-âge.

Ce projet néo-mauresque, malgré son aspect fonctionnel et formel européen classique, présente une œuvre architecturale très remarquable par son habillage andalou - magrébin. Cette réalisation donne à voir et exprime le savoir qu'a pu acquérir le maître d'œuvre sur l'architecture maghrébine



4.1.3. LES GARES:

4.1.3.1. LA GARE DE ZEMMORA

Cette gare, construite au début du XXème siècle, fait partie du riche patrimoine bâti issu de la colonisation française. Elle s'inscrit dans le cadre des édifices néo-mauresques recommandés

Le bâtiment est un bloc unique de forme rectangulaire bien équilibré. Harmonieux, avec un léger décrochement ou décalage, il rappelle les anciennes villes mauresques de la Casbah d'Alger. De caractère sobre et dépouillé, sans détail superflu, la référence turco mauresque est évidente dans cet édifice.

Là aussi, on constate l' influence de l' architecture mauresque ou andalou-magrébine. Dans cette construction, les choix et la tendance de l'architecte pour ce type d'architecture sont tout à fait visibles.

4.1.1.1. GARE KARQUENTAH D'ORAN

Cette gare fut construite à Oran par l' architecte Marius Toudoire (1852-1912) pour la compagnie française des chemins de fer. En effet, l' arrêté ministériel du 04 février 1857 prévoyait la création d'un réseau de chemins fer pour relier les principaux ports algériens entre eux et avec les villes de l' intérieur du pays.

LA DISPOSITION SPATIALE DE LA GARE:

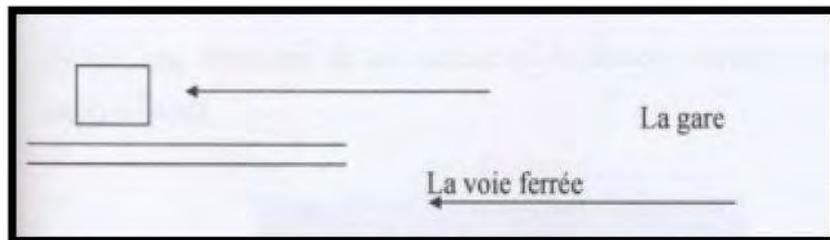
Cet équipement est de type gare terminus, c'est-à-dire que les voies sont à l' intérieur du bâtiment.

TRAITEMENT ARCHITECTURAL

Ce dernier est d'une structure légère en charpente métallique, soutenue par des poteaux en acier reproduisant les configurations classiques des colonnes et chapiteaux.

Le minaret carré: une des propriétés de l'architecture andalou magrébine. L'influence hispano-mauresque associée à la référence ottomane s'affirme vigoureusement dans cet édifice d'appartenance néo-mauresque. Sa grande coupole rappelle l' architecture des mosquées, qui permet d'aménager de vastes espaces sans pilier d'une fluidité remarquable. La tour avec sa petite coupole rappelle les minarets algériens d'ordre andalou-mauresque (mosquée sidi Bou Mediène à Tlemcen, mosquée du Pacha à Oran...),

Dans le jeu de la représentation, l'horloge se présente comme le symbole de la colonisation, signifiant les premiers moments d'une Algérie coloniale. Cette œuvre architecturale présente un effort d'interprétation de la culture du milieu où elle se dresse. L'architecte, par son projet, a essayé de s'enraciner profondément dans le contexte algérien en faisant le rapport entre sa réalisation et le lieu par ses deux dimensions géographique et culturelle.



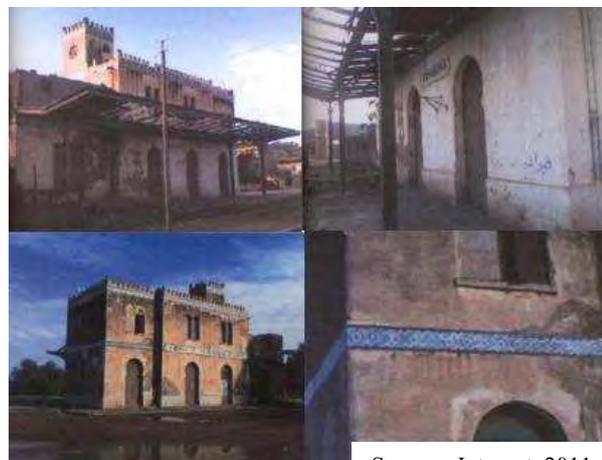
Source : Internet, 2011

FIGURE 2: disposition spatiale et fonctionnelle de la gare elle se présente comme gare de transit avec une voie sur un seul côté du bâtiment.



Source : Internet, 2011

PHOTO 24: la gare de zemmora



Source : Internet, 2011

PHOTO 1: détails architecturaux: détails architectoniques (faïence géométrique)



PHOTO 26: la gare d'Oran 1912

Source : Internet, 2011
PHOTO 27: la gare d'Oran 2010

Source : Internet, 2011

PHOTO 2: traitement architectural

4.1.2. LES POSTES:

4.1.2.1. LA GRANDE POSTE D'ALGER

Fait partie de l'infrastructure néo-mauresque d'Alger. Implantée à la place d'une ancienne chapelle pour la communauté anglaise en Algérie. Ce majestueux édifice est l'œuvre architecturale des deux architectes Voinot et Toudoire. Réalisé en 1911.

TRAITEMENT ARCHITECTURAL ET SPATIAL:

La grande poste présente une structure spatiale pouvant convenir parfaitement pour un bâtiment néo-classique ou Art nouveau, styles en vogue à l'époque.

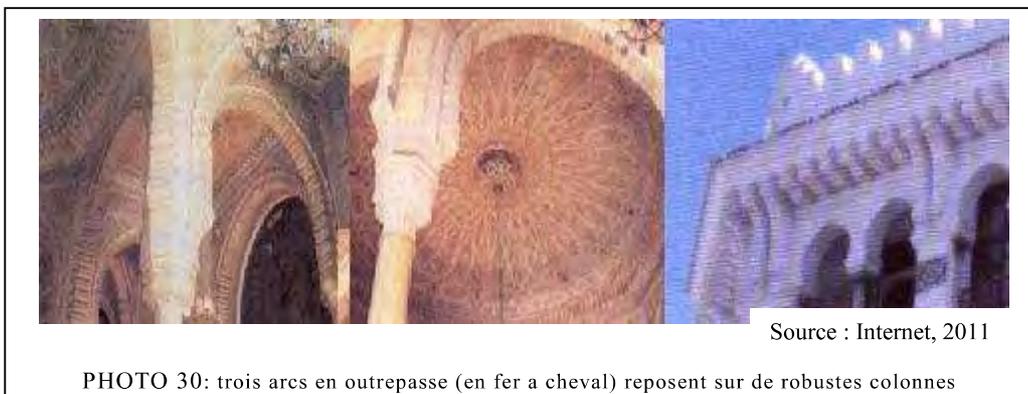
On observe une symétrie de la façade qui rappelle l'architecture européenne classique et annonce à la fois l'axialité de l'entrée principale et l'organisation symétrique du plan et ses espaces internes.

La salle centrale est couverte par une coupole d'un plan octogonal. Ce type de forme de coupole est fréquent beaucoup plus au Moyen-Orient depuis l'aire byzantine. Quant à son intérieur, il est

revêtu d'un stuc finement ciselé. Ce mode de décoration nous fait rappeler l'ornementation andalouse très raffinée de l'Alhambra ou le même vocabulaire décoratif de Fès et de Tlemcen.

D'après la qualité et le type de décor employé, cet édifice trouve son inspiration principale dans la référence architecturale et décorative hispano-mauresque tel le monument andalou des Nasrides de l'Alhambra, et ceux des vieux monuments de Tlemcen ou des merveilles architecturales Mérinides de Fès.

Probablement pour imiter le bassin semblable qu'Abdel Moumen avait fait construire à Marrakech (Maroc) La medersa de Tlemcen a donné naissance à plusieurs figures algériennes, tels Cheikh Zerdoumi, Si kaddour Naimi, Chaouch et Moulay Slimane.



4.1.3. LES MOSQUÉES:

4.1.3.1. LA MOSQUEE DE SIDI BEL HASSAN :

La Mosquée de Sidi Bel Hassan est dès le début de la présence française, un magasin à fourrage, puis école arabo-française, puis de Musée, destination qu'elle garde encore de nos jours. Installé en 1901, le Musée occupé l'oratoire de Sidi Bel Hassan, ainsi que la salle voisine, emplacement de l'ancienne cour de la mosquée et une salle au premier étage.

Il comporte de nombreux vestiges de l'art Almoravide, Zianide ainsi que des armoires comportant des vestiges trouvés lors des fouilles de Siga, de Honaine et de la mosquée d'Agadir, et des pièces de monnaie Almohades et Romaines.

4.1.3.2. GRANDE MOSQUEE D'ALGER :

(Cette mosquée devint la cathédrale Saint-Philippe durant la colonisation avant de redevenir une mosquée).

4.1.1.1. MOSQUEE DU PACHA:

Dans la vieille ville, fin XVIII^e siècle, par le bey Mohamed ben Othman, élevée avec le produit de la rançon des prisonniers espagnols : minaret polygonal (vue dominante). Mosquée ben Othman construite par le bey, où il voulut sa sépulture. Mosquée consacrée à El-Houari, place de la Perle. Marabout Sidi el-Houari, fin XVIII^e s. par le bey d'Oran en l'honneur du saint (nom du quartier) : minaret de type andalou avec décor ajouré en briques. Cathédrale du Sacré-Cœur, commencée deb. XX^e s. consacrée en 1930, de style byzantin : façade dorée cintrée avec portail à 3 ouvertures et rosace, mosaïques soulignées d'or ; 2 clochers en façade ; nef à 3 coupes et vaste dôme au-dessus du chœur ; jardin de l'évêché adossé à la cathédrale.

Anc. cathédrale, pour mémoire, transformée en bibliothèque municipale. Égl. Santa Cruz qui protège la ville, en contrebas du fort espagnol de Santa Cruz ; à l'origine chapelle votive de 1850 qui fut élevée contre le choléra par les autorités françaises ; la statue de Notre-Dame du Salut, objet d'un pèlerinage fervent, a été remplacée plusieurs fois, détériorée par les attouchements des fidèles l'avaient complètement détériorée.

En face, sur la rue de Philippe, apparaît la gracieuse mosquée du Pacha, Djemaâ el Kébir, œuvre du bâtisseur Mohamed el Kébir. A l'intérieur, la salle de prière est précédée par une cour où émergent la fontaine des ablutions et un promenoir avec des arcades pour se protéger du soleil. De l'extérieur, s'élance un minaret à base octogonale, habilement décoré et dont on dit que la

profondeur des fondations est égale à sa hauteur, comme le faisait si bien l'architecte ottoman Sinan, bâtisseur des mosquées d'Istanbul.



Source : Internet, 2011

PHOTO 32: mosquée du pacha



Source : Internet, 2011

PHOTO 33: grande mosquée d'Alger



Source : Internet, 2011

PHOTO 34: mosquée du pacha



Source : Internet, 2011

PHOTO 35: la mosquée de sidi bel Hassan

5. CONCLUSION:

L'analyse historique que nous avons sollicitée nous a permis de relever toutes les dimensions culturelles, esthétiques, sensuelles, qui ont été à la source de cette création architecturale néo-mauresque s'est inscrit dans une démarche d'ensemble où a joué le politique certes mais aussi d'autres dimensions où la recherche architecturale et le génie créateur des architectes occupent une place non négligeable. On peut dire, de manière générale, que le néo mauresque peut être interprété comme une manifestation du rapport de la société coloniale française avec le culte que représentait l' Islam dans la première moitié du XXème. Cela nous a permis de mettre en évidence la volonté des pouvoirs de l'époque d'intégrer les différents aspects culturels et religieux de l' Algérie.

Le néo-mauresque fait partie de l' identité méditerranéenne puisée des civilisations développées dans le bassin méditerranéen. Nous avons constaté que le néo mauresque présente un résultat d'ensemble qui reste harmonieux malgré un style hybride mariant avec brio deux cultures architecturales qu'on pouvait considérer, au départ, comme antagonistes.

En effet, la fonctionnalité moderne européenne et l' habillage décoratif et ornemental musulmane ne se contredisent nullement mais dialoguent dans une unité et une symbiose qui font toute la beauté de l'œuvre architecturale.

Nous avons montré les valeurs historiques et architecturales de cette production monumentale. Cet héritage architectural et décoratif de l'époque coloniale constitue un bien patrimonial national qui mérite tout notre intérêt et une revalorisation. Une prise en charge particulière est nécessaire afin d'évitera nos villes l' effacement de ses signes et la perte de ses lieux porteurs d'histoires et de mémoire collective.

CHAPITRE II:

L'ARCHITECTURE NEO MAURESQUE FACE A LA POLITIQUE ET LES DYNAMIQUES DE PATRIMONIALISATION EN ALGERIE AUJOURD'HUI

1. INTRODUCTION :

La production architecturale n'est pas omise, et bien que faisant l'objet de recommandations esthétiques des plus précises, elle constitue surtout une repense à une politique culturelle, fondée sur le recours à la tradition et au répertoire régional. Celle-ci, développée par le gouvernement général de l'Algérie s'inscrit dans une volonté de décentralisation et de construction d'une identité qui se distingue de celle de la métropole. L'alternative du régionalisme n'est pas spécifique à ce contexte et se manifeste partout ailleurs ou s'exprime la volonté de recourir au registre vernaculaire pour exalter, contre l'uniformisation, les vertus de l'authenticité, ou pour préconiser, contre un pouvoir centralisateur, la valeur d'autonomie¹.

2. LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DU LÈGUE COLONIAL NÉO-MAURESQUE EN ALGÉRIE AUJOURD'HUI.

2.1.LES INSTRUMENTS ET LA PRATIQUE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

L'Algérie compte sur son territoire un nombre considérable de sites et de monuments historiques, témoins indéniables de la diversité de son épaisseur culturelle. Les 431 monuments et sites historiques qui composent l'ensemble formel du patrimoine culturel national en 2000² sont loin de couvrir l'ensemble des édifices, des sites et ensembles urbains, villageois, etc., possédant une valeur architecturale, artistique ou historique, et qui méritent d'être classés.

2.2.LE CADRE LEGISLATIF

La loi 62-157 du 31 décembre 1962 a permis de reconduire la législation française applicable aux monuments historiques dans ses dispositions non contraires à la souveraineté nationale.

¹ Voir le numero de *Monuments historiques*, consacré au thème le régionalisme, sep- oct, 1993, no 189 ; Cf. VIGATO, Jean-Claude, 1994, *l'architecture régionaliste, France, 1890-1950*, Paris, Ed. Norma-IFA ; et THIESSE, Anne-Marie, 1997, *ils apprenaient la France : m'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Ed. De la MSM- Mission du patrimoine ethnologique ; 1999, *la création des identités nationales : Europe XVII^e siècle*, Paris, le Grand Livre du mois.

² 355 sont classés, 3 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et 73 sont en instance de classement, 7 de ces monuments et sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial ; la kalaa des Beni Hammad , le tassili Najjer, la vallée du m'zab, Djemila, Tipaza, Timgad et la Casbah d'Alger (source Unesco).

L'ordonnance 67-281, du 20 décembre 1967, relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels et la loi 98-04 du 15 juin 1998 constituent aujourd'hui l'essentiel de l'arsenal juridique en matière de protection du patrimoine. La politique de protection des sites et monuments historiques et naturels, prônée par cette ordonnance, était essentiellement inspirée des précédentes lois. En mars 1887, la loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est promulguée. Cette loi va jeter les bases juridiques de l'action du Service des monuments historiques. C'est aussi l'année du premier classement des monuments historiques et de l'établissement de la première liste officielle pour leur classement. En 1906, la loi sur la protection des sites énoncée, puis en décembre 1913, c'est autour de la loi sur les monuments historiques. En mai 1930, la loi relative à la protection des monuments historiques naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée est promulguée, puis, en septembre 1941, la loi portant sur la réglementation des fouilles archéologiques est énoncée.

La nouvelle loi adoptée en 1998, aujourd'hui en vigueur, investit des thématiques nouvelles, jusque-là inexploitées. Il est indéniable que cette ouverture vient pallier les dispositions de la précédente ordonnance et propose ainsi une vision nouvelle de la notion de patrimoine. Elle constitue une réelle avancée, en élargissant la notion de bien culturel au patrimoine immatériel ignoré » jusque-là, prenant ainsi un certain recul par rapport au texte précédent.

Elle définit la notion du patrimoine culturel comme « l'ensemble des biens culturels immobiliers, mobiliers et immatériels ».

Les biens culturels immobiliers comprennent les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux³. Les objets d'antiquité, les éléments résultant du morcellement des sites des sites historiques, le matériel anthropologique et ethnologique, les biens culturels liés à la religion, à l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique, les biens d'intérêt artistique, les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécifique, les objets numismatiques ou philatéliques et les documents d'archives⁴.

³ La loi 98-04, article 8.

⁴ *Idem*, article 50.

La notion de biens culturels immatériels, introduite par la nouvelle loi, est définie « comme une somme de connaissances, de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes »⁵.

La volonté d'affirmer l'identité culturelle en la mettant en étroite relation avec la dimension patrimoniale apparaît comme un fait nouveau, révélateur d'une nouvelle approche face à la question identitaire. En effet, la quête d'identité s'affirme aujourd'hui comme un véritable ait de société.

Alors que la précédente ordonnance concernait essentiellement les fouilles, les sites et les Monuments historiques, les dispositions de la loi de 1998 font référence au patrimoine culturel dans un sens plus large⁶. Le glissement sémantique en faveur de l'introduction de la notion de biens culturels pourrait signifier une certaine volonté d'ouverture vers des horizons plus larges de la dimension patrimoniale. Il y a lieu de signaler que ce changement est aussi intimement lié à l'évolution du concept de patrimoine à travers le monde.

Néanmoins, les sites naturels, bien qu'assimilés désormais à un patrimoine et pris en charge par l'ordonnance de 1967, passent aujourd'hui dans le cadre de la loi relative à la protection de l'environnement⁷. Ce passage à une autre tutelle réduit ainsi le champ d'action du ministère chargé de la Culture en termes de protection et de valorisation de l'environnement. Par ailleurs, la suppression de la notion d'inaliénabilité et d'incessibilité du moment peut être considérée comme une régression⁸ en matière de protection.

⁵ *Idem*, article 67.

⁶ L'intitulé de la nouvelle loi est le suivant : « loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel ». alors que la précédente ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 avait pour intitulé : « ordonnance relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments historiques et naturels ».

⁷ Il y a lieu de signaler que d'autres lois prévoient aussi des articles concernant la protection et la mise en valeur des sites naturels. Néanmoins, les articles prévus ont parfois un caractère très général. Il s'agit de la loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement. De la loi 2002-02 du 5 février 2002 relative à la protection et valorisation du littoral, de la loi 84-12 du 23 juin 1984 portant sur le régime général des forêts, de l'arrêté interministériel du 13 septembre 1992 portant droit à construire sur les sites non urbanisés et de la loi du 15 décembre 2001 sur le développement durable.

⁸ Entretien avec M. Abderahmane Khelfa (ancien directeur du patrimoine culturel au ministère de la Culture et de la Communication), réalisé en juillet 2003.

En dépit des avancées de la nouvelle loi de 1998, il existe néanmoins des décalages importants entre les textes promulgués et leur mise en œuvre et, faute de décrets d'application, la loi devient inopérante dans bien de cas. Les biens culturels immobiliers englobent les Monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux.

Le monument historique se définit « comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative ou d'un événement historique ». sont concernés, notamment, « les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices et ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, les monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale »⁹.

Les sites archéologiques, quant à eux, sont définis « comme des espaces bâtis ou non bâtis n'ayant pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature »¹⁰.

L'adoption en France de la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés et la restauration immobilière, adoptée en France en août 1962, c'est-à-dire au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, n'aura pas eu de répercussion sur l'ordonnance de 1967. Cette dernière englobera néanmoins la notion de site historique à protéger, définie comme un « ensemble d'immeubles urbains ou ruraux pouvant appartenir à une ville ou un village »¹¹.

S'il faut attendre la loi de juin 1998 pour voir introduire de façon plus claire la notion de secteurs sauvegardés, dans les faits, le classement de nombreux villages sera réalisé avant la promulgation de cette dernière¹².

La loi précise en effet que « les ensembles urbains ou ruraux comme les médinas, les ksour, les villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui,

⁹ Loi 98-04, article 17.

¹⁰ *Idem*, article 28.

¹¹ Ordonnance 67-281, titre III. Sous titre 1.

¹² Entretien avec M. Abderahmane Khelifa. *Op. cit.*

par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur, sont érigés en secteurs sauvegardés »¹³. Du coup, la conception du patrimoine, bien qu'elle ne soit pas fragmentaires, écarte la période récente dans le processus de patrimonialisation. A ce sujet, l'introduction des secteurs sauvegardés constitue une réelle avancée, bien qu'elle n'intègre pas dans sa définition les ensembles urbains ou ruraux des XIXe et XXe siècles.

Dans son article 41, la loi 98-04 fait référence uniquement aux centres historiques traditionnels tels que les casbahs, les médinas, les ksour, les villages et les agglomérations traditionnels. Cette omission (volontaire ou involontaire) peut être fortement préjudiciable à la sauvegarde des lieux de mémoire produits durant les XIXe et XXe siècles. Elle soulève aujourd'hui un certain nombre de question sur la place à donner à l'héritage colonial et pose le problème du rapport de la société algérienne à son histoire, ancienne autant que récente, et à son patrimoine aujourd'hui en péril.

2.1.LA PROTECTION

Les procédures de protection sont appliquées en vertu de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. Un bien culturel immobilier peut être¹⁴ soumis à l'un des trois régimes de protection, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, le classement ou l'intégration dans un secteur sauvegardé, qui peut être crée à cette occasion.

Le classement d'un bien culturel immobilier sur une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers, sans justifier d'un classement immédiat, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire s'ils présentent un intérêt du point de vue de l'histoire de l'archéologie, des sciences, de l'ethnologie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture.

Le classement ainsi que l'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire sont prononcés par arrêté du ministre chargé de la Culture après avis de la Commission des biens culturels immobiliers

¹³Loi 98-04, article 41

¹⁴ Il est soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la Culture après avis de la Commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y trouvant un intérêt.

d'intérêt national. Le classement et l'inscription proviennent de sa propre initiative ou de l'initiative de toute personne y trouvant un intérêt.

L'arrêté de classement s'étend aussi aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de Co-visibilité entre le Monument historique et ses abords desquels il est inséparable. Le champ de Co-visibilité dont la distance était fixée à 500 mètres dans l'ordonnance de 1967 a été réduit à 200 mètres dans le cadre de la nouvelle loi¹⁵. Bien que son extension, pour éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone, puisse être éventuellement envisagée, la réduction du champ de Co-visibilité peut être considérée comme une régression par rapport au texte précédent. Dans les faits, cette loi ne semble malheureusement pas avoir d'impact sur la préservation des sites historiques, le cas édifiant du quartier de la marine à Alger (pourtant intégré dans le secteur sauvegardé de la Casbah), ou la construction d'une école de musique et d'un parking à étage a irrémédiablement altéré l'image et la qualité visuelle, atteste des limites de l'application de la loi.

Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la Culture, de l'intérieur, des Collectivités locales et de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Architecture. Ils peuvent aussi être proposés directement par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la Culture.

La création des secteurs sauvegardés intervient après avis de la Commission nationale des biens culturels. Ils sont dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols (POS)¹⁶. Ce dernier constitue ainsi un véritable cahier des charges pour les constructeurs et devient une référence réglementaire pour les pouvoirs publics locaux.

C'est sur la base du respect ou non de ces dispositions que l'acte d'urbanisme est autorisé et qu'un permis de construire, de lotir ou de démolir relatifs aux travaux entrepris dans un secteur sauvegardé, est délivré.

¹⁵ Loi 98-04, article 16.

¹⁶ Ces instruments d'urbanisme sont définis par la loi 90-29 du 1^{er} décembre 1991 ainsi que par les décrets 91-177 et 91-178 du 28 mai 1991 et précisent l'environnement juridique algérien en termes d'urbanisme et d'aménagement. Les plans d'urbanisme concernent l'échelle de la ville. Il s'agit des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et des plans d'occupation des sols (POS).

Cette décision n'est donnée qu'avec l'accord préalable des services du ministère chargé de la Culture dans un délai maximum de deux mois suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargée de son instruction.

Aujourd'hui, l'un des obstacles à la réhabilitation et à la sauvegarde des sites historiques peut se limiter à sa dimension juridique. A titre d'exemple, ce problème épineux s'est posé et continue à se poser dans le cas de la Casbah d'Alger. Bien que classé en novembre 1991 sur la liste du patrimoine nationale, en décembre 1992 sur la liste du patrimoine mondial et en secteur sauvegardé en 2003, elle est encore sujette à des dégradations multiples et parfois irréversibles. Si la loi 98-04 a essayé d'apporter « des solutions législatives à certain problèmes de propriété, du droit de maintien dans les lieux des habitants et de l'aide financière tant attendue des pouvoirs publics dans un cadre réglementaire approuvé »¹⁷, le respect et la mise en œuvre de ces textes sont confrontés à plusieurs difficultés.

Le site antique de Tipasa¹⁸ ainsi que la Casbah d'Alger, pourtant inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, sont aujourd'hui dangereusement menacés. Si l'environnement juridique est une condition nécessaire à la protection du patrimoine, il reste malheureusement inopérant pour le préserver.

L'exemple représentatif du centre historique d'Alger, la Casbah, est intéressant à analyser à plus d'un titre. Le périmètre de ce secteur concerne aussi bien la partie haute de la médina avec son tissu originel que la partie basse avec ses constructions des XIXe et XXe siècles, qui intègre notamment l'ouvrage monumental du boulevard du front de mer de l'architecte Frédéric Chassériau.

Ainsi, les nombreux édifices sur le front de mer (par exemple la Chambre du commerce, l'ex-Palais consulaire¹⁹ de l'architecte Henri Petit ou le sénat) pourront en théorie bénéficier de mesure de protection. La délimitation du secteur sauvegardé de la casbah d'Alger n'a pas tenu compte de l'unité architecturale de cet ouvrage associé à l'image de la ville, qui se prolonge au-delà du secteur

¹⁷ R.ZADEM, « rétrospective des plans de réhabilitation de la Casbah » in *Alger, lumière sur la ville, accès du colloque international de l'EPAU, 4 au 6 mai 2002, Alger, EPAU, 2002, p.146.*

¹⁸ Après avoir été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1982, le site antique de Tipasa a été porté sur la liste du patrimoine mondial en péril en juin 2002 lors de la 26 session du comité qui s'est tenue à Budapest (source Unesco).

¹⁹ Des de l'édifice abritant la Chambre de commerce ont malheureusement été endommagés

protégé. Cette situation met en avant le problème épineux et délicat posé par le choix de la délimitation d'un secteur sauvegardé.

2.2.LE CADRE ADMINISTRATIF

Au niveau central, c'est la direction du patrimoine culturel relayée par la sous-direction des sites et Monument historiques du ministère de la Commission et de Culture qui initie et coordonne les différentes actions en faveur de la protection et la sauvegarde du patrimoine.

L'agence nationale d'archéologie des monuments et sites historiques, placée sous la tutelle du ministre de la Commission et de Culture, est chargée, dans le cadre du plan nationale de développement culturel, de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine historique nationale. Il s'agit d'actions d'inventaire, d'étude, de conservation, de restauration, de mise en valeur et de présentation au public. Cette agence est représentée au niveau régional par les circonscriptions archéologiques qui regroupent un certain nombre d'antennes archéologiques agissant au niveau local. Cette organisation – probablement idéale dans la théorie- n'est malheureusement pas toujours opérationnelle. Ainsi, les circonscriptions et les antennes archéologiques qui devaient constituer un véritable relais, ne couvrent pas l'ensemble du territoire et, lorsqu'elles existent, elles se trouvent confrontées à de multiples problèmes (moyens, budget, etc.).

Les Commissions des biens culturels nationaux ainsi que les Commission des wilayas sont des organes consultatifs institués auprès du ministre chargé de la culture. Cet espace de concertation compte des représentants de plusieurs ministères. Ces commissions sont chargées d'émettre des avis sur toutes les questions relatives à l'application de la loi, de délibérer sur les propositions de protection des biens culturels, ainsi que sur la création de secteurs sauvegardés. La Commission nationale des biens culturels a officiellement été installée en septembre 2002 par le ministre de la Commission et de la Culture²⁰.

²⁰ *Dépêche de l'APS du 30 septembre 2002, Alger.*

2.3. LE PATRIMOINE CLASSE DES XIXE ET XXE SIECLES :

La liste du patrimoine classé des XIXe et XXe siècles, qui rassemble 22 monuments (Annexe 1), a été produite sur la base de la liste des biens immobiliers inscrit sur la liste du patrimoine culturel national établie par le ministère de la Culture en 2000²¹. Les parcs et jardins publics qui appartiennent à la catégorie « site naturel », aménagés durant les XIXe et XXe siècles, ont aussi été répertoriés.

Certains édifices antérieurs à la période coloniale et ayant subi des transformations ou des extensions après 1830, ne font pas partie de cet inventaire et sont considérés comme appartenant aux périodes antérieures à la colonisation. En dehors de certains monuments emblématiques²², aucun inventaire exhaustif n'a été à ce jour entrepris pour recenser ce patrimoine particulier. Une analyse approfondie pourrait sans aucun doute ouvrir la voie à des problématiques nouvelles dans le domaine de la recherche. Effectivement, certains de ces édifices sont aujourd'hui le produit de deux cultures et appartiennent aux XVIIIe et XIXe siècles. C'est le cas du Palais du peuple ou du Musée de Bardo à Alger, qui en sont les principales expressions. Les différentes interventions subies dès le début du XIXe siècle. Au lendemain de la colonisation, ont lourdement altéré les typologies originelles. Elles ont parfois produit des formes architecturales nouvelles, qui, au-delà de leur dessein, mériteraient aujourd'hui une attention particulière. La nouvelle allure donnée à Dar Hassan Pacha à Alger, à titre d'exemple (devenu le Palais d'hiver au lendemain de la colonisation) la rapproche plus du palais vénitien, comme le souligne Jean-Jacques Deluz²³, que d'un édifice mauresque. Ces altérations soulèvent aujourd'hui la question de la vision du patrimoine algérien par la société coloniale.

Le nombre limité de 22 monuments et sites historiques classés est représentatif de la faible prise en charge de ce patrimoine malgré une production architecturale et urbain riche et variée à travers l'ensemble du territoire.

L'examen détaillé des critères de classement révèle que, dans de nombreux cas, ces édifices ont été consacrés plutôt pour leur valeur symbolique qu'architecturale ou artistique. Par exemple, les

²¹ Voir l'Annexe 3.

²² On pourra citer pour la ville d'Alger à titre d'exemple. Dar El-Hamra, le palais du peuple, le musée du Bardo, Dar Hassan Pacha.etc.

²³ Jean- Jacques Deluz, 1988, *op.cit.*

classements des établissements pénitenciers ou de la maison dite « des 22 » commémorent des événements historiques et obéissent avant tout à une volonté de reconnaissance des actes de résistance du peuple algérien durant l'occupation coloniale.

On notera aussi l'intérêt porté durant les années 1990 aux ouvrages industriels et hydrauliques, avec le classement de la centrale électrique diesel de Laghouat, le barrage de Foug EL-Ghorza à Sidi-Okba et la station hydraulique de Boghni, qui sont autant de témoins de l'architecture du XXe siècle en Algérie.

Quatre musées nationaux qui, il faut le rapeler, sont placés sous la tutelle de la direction du patrimoine culturel, ont aussi fait l'objet de classement tant pour la valeur esthétique ou architecturale des édifices.

2.4.PERSPECTIVES

Les travaux du Génie militaire, les grands édifices de la période du second Empire, le nombre important d'ouvrages d'art, ou encore le patrimoine néo-mauresque, sont autant de témoignages de la richesse, de la créativité architecturale des XIXe et XXe siècles en Algérie. Au-delà de leurs desseins, ces témoignages ouvrent aujourd'hui le débat sur la nécessité de porter un autre regard, dans le cadre d'un projet globale de réhabilitation du patrimoine, afin d'entreprendre la sauvegarde et le classement des édifices les plus représentatifs de ces différentes tendances.

Des monuments emblématiques, comme la grande poste ou le front de mer à Alger, le pont suspendu à Constantine, le petit jardin de Biskra ou encore l'Hôtel de ville d'Oran et beaucoup d'autres encore ne figurent toujours pas sur la liste du patrimoine culturel malgré leurs valeurs indéniables.

Aujourd'hui, la reconnaissance patrimoniale de ces sites et monuments historiques tarde à se mettre en place. S'il est vrai que les monuments prestigieux des grands centres urbains recueillent une forte adhésion pour leur sauvegarde et leur protection, cela ne devrait pas occulter pour autant une réelle prise en charge du patrimoine dit « ordinaire » trop souvent méconnu. Ainsi, des typologies plus discrètes telles que les villages, les fermes et caves agricoles, témoins de l'histoire du monde rural, les municipalités, les églises, les jardins publics, sont autant de témoignages de l'histoire de

l'architecture et de l'urbanisme. Leur état de dégradation malheureusement avancé aujourd'hui nous interpelle, afin de sauver de l'oubli ces lieux de mémoire.

L'investigation des champs les plus divers dans le domaine de la recherche peut prétendre aujourd'hui à la construction d'un ensemble de corpus relatif au patrimoine qui reste un préalable pour sa sauvegarde. L'identification de l'abondante production architecturale des XIXe et XXe siècles passe par une connaissance préalable de ce patrimoine. L'inventaire, l'archivage, la collecte de documents anciens (graphiques ou écrits) et de relevés d'édifices peuvent constituer une banque de données considérable, mémoire de ce patrimoine. Une liste des monuments historiques en péril, concernant les nombreux cas d'édifices en état de dégradation avancée, devrait aussi être établie.

3. CONCLUSION :

Aujourd'hui, les menaces qui pèsent sur l'héritage des XIXe et XXe siècles nous interpellent. Si sa reconnaissance en tant que patrimoine national dans certains milieux universitaires et scientifiques est en cours, le nombre limité de monuments classés appartenant à cette période, malgré son importance, soulève plusieurs questions.

Dans la pratique, beaucoup reste à faire quant à sa préservation pour peu que le souci de sauvegarde dépasse les clivages idéologiques. Son devenir constitue un enjeu essentiel, tant sur le plan urbanistique et architectural, qu'économique et social.

Le désintérêt général et le dysfonctionnement des structures en charge de la sauvegarde du patrimoine et de sa mise en valeur sont les raisons fondamentales de son état de dégradation. A titre d'exemple, les opérations de confortement – plus que de réhabilitation – effectuées dans l'urgence sur les édifices du XXe siècle dans plusieurs quartiers d'Alger fortement endommagés par le violent séisme du 21 mai 2003 sont révélatrices du peu d'intérêt accordé à cet héritage.

Des initiatives en faveur de la protection du patrimoine des XIXe et XXe siècles commencent néanmoins à voir le jour. Ainsi, à titre d'exemple, des actions sont menées afin de classer les Opéras de Constantine et d'Alger. Bien qu'il s'agisse d'opérations très limitées, elles sont porteuses d'espoir pour la sauvegarde de cette mémoire partagée.

3^{EME} PARTIE

SKIKDA ET LE LEGS ARCHITECTURAL FRANCAIS

CHAPITRE I:

Skikda et le legs architectural colonial néo mauresque

1. INTRODUCTION:

Au nord de l'Algérie, au bord de la méditerranée, se situe Skikda, une ville plus que millénaire qui verra passée l'envahissement de plusieurs civilisations attirait a l'Afrique du Nord qui présentait tant de convoitises au monde entier. Bien avant la colonisation française, Skikda ou l'antique Rusicade a témoigné le passage de plusieurs civilisations se succédant ou se côtoyant. Elle fut numide, phénicienne, romaine, musulmane puis turque. De nombreux vestiges dont une partie est dans le musée de la ville, l'autre, encore dissimulée à travers les plaines et les montagnes, témoigne du passé prestigieux de la région.

Skikda, l'antique Rusicade, occupe le centre de l'arc formé par le "Sinus Numidicus" ou Golfe de Numidie, entre les Caps de Fer, à l'est, et Bougarouni, à l'ouest. Elle est située dans l'Atlas Tellien oriental ou Nord Constantinois côtier qu'on appelle aussi la Kabylie Orientale dite plus communément, dans tout l'est algérien, "Q'baïl Hadhra" (de Hadhri, pl. H'dhar, citadin), ou Kabylie urbanisée du fait de l'existence d'agglomérations importantes depuis l'antiquité, telles que Skikda, Stora, Collo, Mila et Jijel et Béjaïa. C'est la Kabylie dite arabophone par rapport à la Kabylie berbérophone ou "Q'baïl Nighas".

La wilaya de Skikda, qui longe sur près de 130 Km la côte orientale du littoral algérien, abrite des plages les unes plus ensorcelantes que les autres. Elle est enserrée entre la mer Méditerranée et les wilayas d'Annaba, Constantine, Guelma et Jijel sur une superficie de 4137,68 Km. Cette position géostratégique a suscité la convoitise de plusieurs civilisations qui s'y sont succédé et chacune a laissé des empreintes dont certaines ont résisté à l'agression du temps et de l'Homme.

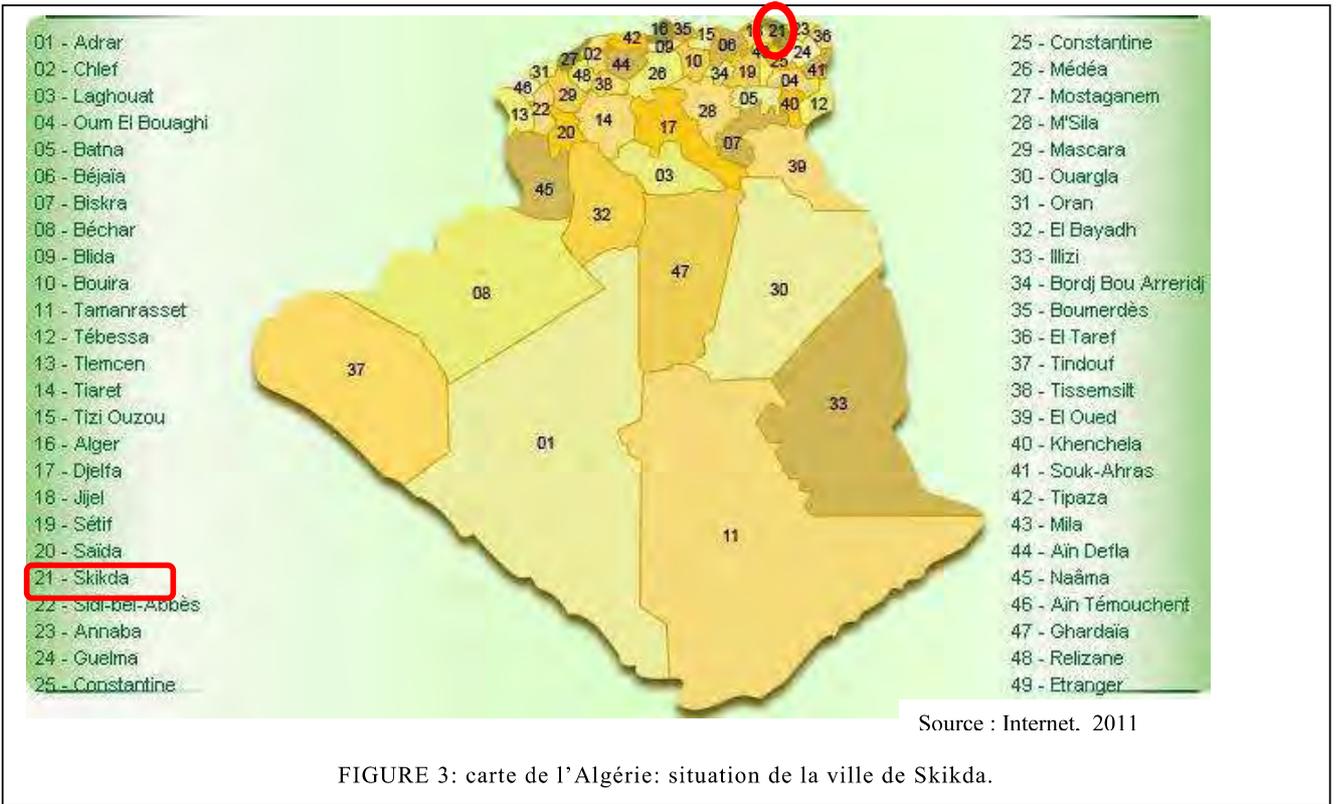


FIGURE 3: carte de l'Algérie: situation de la ville de Skikda.



FIGURE 4: situation de la ville de Skikda

2. HISTORIQUE:

2.1. SKIKDA AVANT LA COLONISATION FRANÇAISE:

2.1.1. RUSICADE - COMPTOIR PHÉNICIEN:

L'histoire de la wilaya de Skikda est liée à celle de l'Afrique du Nord, car cette région fut pendant des siècles l'objet de convoitises des peuples venus de l'autre côté de la méditerranée. Skikda a été fondée par les phéniciens qui y édifièrent une petite cité sur les bords de la vallée du Saf-Saf et lui donnèrent le nom de Tapsa. La grande cité de Thapsus qui fut créée en 47 avant J.C tomba entre les mains de Massinissa après la chute de Carthage. Elle conserva son rôle de débouché naturel des produits de l'agriculture d'une partie de la Numidie. L'importance de Thapsus augmenta à l'époque où on décida d'ouvrir son royaume aux négociants Grecs et Siciliens.

2.1.2. RUSICADE - COLONIE ROMAINE.

Après les victoires de César en Afrique, elle prit le nom de Russicada en l'an 186 et fut érigée en colonie Romaine. Russicada faisait partie avec Chullu (collo), Mileve (Mila), et Cirta (Constantine) de la confédération des IV Colonies. Ou Confédération Cirtenne. Lorsque cette confédération fut dissoute à la fin du IIIème siècle, Russicada retrouva son autonomie, elle sera dès lors dirigée par un fonctionnaire impérial appelé « curateur » et commença à perdre son prestige et son importance au profit du port voisin d'hippo regius. Sa décadence se confirmera avec l'invasion des Vandales. La ville subit le pillage des vandales mais ne fut pas détruite, elle survécut jusqu'à la fin du V siècle où l'on nota à cette période la présence de deux évêques de Russicada : l'un catholique et l'autre donatiste. La ruine de Russicada commença lorsque Genseric ordonna à ses hommes de démanteler toutes les villes importantes. Sa destruction fut l'œuvre des vandales qui détruisirent toutes les villes qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Russicada ne renaîtra de ces cendres que quatorze siècles plus tard.

Reconstruite au moyen âge, elle redevint une cité prospère et opulente grâce à son commerce de textile et surtout son marbre réputé sur les marchés riverains

2.1.3. PERIODES ARABE ET ARABO-OTTOMANE:

Après l'Antiquité, les siècles qui suivirent, si la ville semble oubliée par l'Histoire, elle continuera d'exister, contrairement à certaines affirmations. Là encore, si le nom de Rusicade disparaît, on continue de citer Skikda (Sukaykida) pour parler de la ville et depuis le XIe siècle apparaît le nom de Stora pour désigner précisément le port de Skikda. Les noms de Skikda et Stora, parfois déformés (Sgigata, Sucaycada, Istoura, Estora, Estore, Ostoura...) reviennent dans les récits des différents auteurs, géographes, historiens et voyageurs, au point de confondre la ville et son port.

La région de Skikda s'est arabisée aux premières heures de la conquête islamique, dont les vestiges sont symbolisés par la mosquée de Sidi Ali El Kebir à Collo qui date de l'an 56 Hégirien. La pénétration de l'islam dans la région se fit par l'intermédiaire de « Oheid Allah El Fatimi » qui réussit à convertir les tribus de la confédération des « Katana ». L'arrivée des Turques dans la région n'est pas bien connue. On sait cependant qu'ils s'étaient installés à El-qol (Collo).

2.2. SKIKDA DURANT LA COLONISATION FRANÇAISE :

2.2.1. LA COLONISATION FRANÇAISE: LA NAISSANCE DE PHILIPPEVILLE:

Sous le double prétexte d'un coup d'éventail donné à son ambassadeur Deval et celui des pirates barbaresques (qui, en fait, étaient des corsaires), la France entreprend une expédition contre Alger. Alger est prise par les Français en 1830 et Qacentina (Constantine) tombera à son tour après 2 sièges, en 1837.

Le 10 avril 1838, des soldats français, conduits par le Général Négrier, visitent la région et retournent à Constantine sans avoir inquiété personne: ils cherchent un débouché vers la mer. Le 7 octobre suivant, le Maréchal Valée, à la tête d'une importante expédition, y plante pacifiquement le drapeau français et baptise la cité renaissante Fort de France, appelée définitivement Philippeville le 17 novembre 1838.

Comme les envahisseurs qui les avaient précédés, les troupes françaises rencontreront la résistance des tribus. Ces tribus, pour certaines, montagnardes ou aidées par le relief de leur territoire, opposaient une farouche résistance. Celles des plaines, pour survivre ou quand elles ne pouvaient

plus lutter à cause du déséquilibre des forces se soumettaient, avant de reprendre la lutte. Car c'était le combat inégal d'une résistance populaire face à une armée.

2.2.2. UNE COLONISATION QUI NE RESPECTE PAS LES VESTIGES DE LA VILLE ANTIQUE

Cet emplacement fut choisies, dit l'historien Galibert, car plusieurs citernes immenses étaient encore intactes et ne demandaient qu'à être nettoyées pour servir de réservoirs comme au temps de l'occupation romaine. Les ruines romaines fournirent, malheureusement, les premiers matériaux ; de nouvelles murailles s'élevèrent, formées de pierres taillées depuis plus de vingt siècles. C'est ainsi que le cirque, qui était resté pratiquement intact après tant de siècles, sera démonté pour la construction des remparts. Il en fut de même de la plupart des vestiges de la ville antique. Et dire que c'est cette armée française, dont les dirigeants, et particulièrement le maréchal Valée, se comparaient avec orgueil aux Romains, qui détruira irrémédiablement des vestiges que même le temps avait respectés. Il est vrai que pour les Romains, les Gaulois faisaient aussi partie des peuples Barbares.

Malheureusement, les décennies qui suivront verront d'autres destructions, comme celle d'une fontaine monumentale trouvée lors de la construction de la Place de la Marine (future Place Marqué et aujourd'hui Place du 1er Novembre 1954). Seul le théâtre romain sera en partie épargné. Mais, encore une fois malheureusement, cette destruction des vestiges romains ne se limitera pas à la seule Skikda, car Constantine par exemple et bien d'autres sites algériens auront à souffrir de la même bêtise humaine.

2.2.3. PHILIPPEVILLE DE 1838 A 1900 DE SKIKDA A PHILIPPEVILLE.

Venant de Constantine et cherchant un débouché vers la mer, le général Négrier, à la tête d'une colonne forte de 1.800 hommes d'infanterie, 135 de l'artillerie et du génie et de 325 cavaliers, arriva à Skikda le 10 avril 1838. L'historien E. F. Fenech rapporte que : "Le premier monument qui révéla l'emplacement de la ville romaine, c'était un cirque assis au bas d'une montagne couverte de myrthes et d'oliviers. Par une exception difficile à expliquer, cette construction située hors de la ville, était dans sa plus grande partie, d'une telle conservation, qu'on aurait pu croire que la veille encore, les spectateurs avaient pris place sur les gradins à peine noircis de la rouille des siècles." On ignorait le

nom de la cité romaine, mais les premières fouilles permirent de l'identifier. Une inscription, actuellement au musée du Louvre, portait que : "Marcus Emilius Ballator avait consacré deux statues, l'une au génie auguste de la Colonie de Venus Rusicade, l'autre à l'Annone Sacrée de Rome." C'était bien Rusicade, la seconde cité des Quatre Colonies Cirtéennes, et son petit port, qui formaient autrefois la Colonia Rusicada Veneris. La colonne du général Négrier fit une reconnaissance jusqu'à Stora, puis repart le lendemain pour Constantine, où elle arriva après un accrochage avec un contingent de Kabyles. Le dimanche 7 octobre 1838, une colonne composée de 4.000 hommes sous le commandement du maréchal Sylvain-Charles Valée, arrivait devant le golfe de Stora. Le camp fut d'abord établi à l'endroit surnommé "Mamelon Négrier" et des retranchements furent creusés (Ce campement était installé non loin de l'emplacement où sera construite l'église du faubourg de l'Espérance). Le maréchal Valée fit aussitôt construire, au Nord-est un fort de branches et de terre qu'il baptise "Fort de France". Le 17 novembre 1838, le journal "Moniteur" annonçait en France, que le roi Louis-Philippe, acceptait le parrainage de la cité Fort de France, qui portera le nom de Philippeville. Mais les Algériens continueront à utiliser le nom de Skikda. Quant au port de Stora, situé à l'Ouest de la rade, il conservera son nom.

2.2.4. PHILIPPEVILLE DE 1900 A 1920 :

Première Guerre Mondiale - 4 Août 1914 : bombardement de Philippeville

Philippeville (Skikda) a eu, avec Bône (Annaba), le tragique honneur de recevoir le premier coup de canon de la guerre de 1914-1918. Avant même que la déclaration de guerre fût connue, deux croiseurs cuirassés allemands, le "Breslau" et le "Göeben" attaquaient le 4 Août 1914, le premier Bône, et le second Philippeville, aux mêmes heures. Ce jour historique, les pêcheurs de Philippeville virent approcher de leur port un grand bateau de guerre portant le pavillon russe. C'était le "Göeben", cuirassé de 23.000 tonnes. Ses machines d'une puissance de 80.000 chevaux lui donnaient une vitesse de 28 nœuds. Ce navire de guerre, l'un des plus beaux de la marine allemande portait 1.013 hommes d'équipage, Le "Breslau" qui attaquait Bône faisait 4.550 tonnes et comptait 379 hommes d'équipage. Ces deux croiseurs étaient ravitaillés par un grand paquebot qui croisait en méditerranée : "Le General". Ils étaient chargés d'empêcher le transport des troupes algériennes et de porter ainsi un coup sérieux au prestige de la France dans l'Afrique du Nord.

Philippeville était gardée par le seul fort d'EI-Kantara qui était sur le point d'être désaffecté. Le 3 Août, à 22h10, le lieutenant Cardot et quelques artilleurs vont prendre possession de la batterie. Le lendemain à 4h50, cet officier signale par téléphone, qu'un vaisseau de guerre se trouvant à sept milles, avançait à toute allure. Pour mieux cacher ses intentions, ce vaisseau de guerre arborait le pavillon russe, et sa superstructure avait été modifiée par l'enlèvement de ses mâts de charge. Arrivé à 4.500 mètres, il stoppait entre les points 1.100 et 1.200 de la grande jetée et ouvrait le feu. 36 obus de 150 furent tirés sur lesquels 4 furent trouvés non éclatés. Les objectifs visés : la gare, l'usine à gaz, la Caserne de France ne furent pas atteints. Dès le premier coup de canon, le lieutenant Cardot commandant la batterie d'EI-Kantara, ouvrait à son tour le feu. Trois coups furent tirés, dont l'un dut atteindre le "Göeben" à l'arrière. Immédiatement le navire allemand amenait le pavillon russe puis filait à toute vitesse vers la haute mer en s'abritant derrière l'île Srigina. La batterie d'EI-Kantara possédait quatre pièces dont deux seulement étaient utilisables. Les deux autres ne pouvant être manœuvrées n'ayant pas de guidon mais la rapidité de la riposte, pouvait faire craindre au Göeben, un bombardement plus dangereux. Les résultats de cette agression furent les suivants : Dans l'avant-port, six balancelles atteintes dont trois coulèrent. Dans le port, la balancelle St-Vincent a son pavois traversé par un obus, qui, après avoir ricoché sur des sacs de chaux, frappait le hangar de la Société Générale des Transports Maritimes et l'incendiait. Ce hangar abritait des troupes. Dix zouaves furent tués et brûlés ainsi que sept mulets ; la section de mitrailleuses et des fusils furent détruits, 21 hommes furent blessés dont 3 mortellement. Le vapeur charbonnier anglais "Isle of Hastings" reçut un obus à la base de sa cheminée à bâbord. L'explosion détruisit toute la tôlerie, et deux wagons de marchandises sur les quais déraillèrent.

Un deuxième obus, tombant 20 m plus loin tuait trois civils. Un autre obus frappait l'usine de conserves alimentaires Bourgeois, route de Stora, détruisait une partie de la toiture et anéantissait le matériel. Un dernier obus enfin, défonçait l'angle de la maison Visconti, au 1er étage. Quatre obus tirés sur la Caserne de France dépassèrent leur but et furent retrouvés à sept kilomètres dans la direction du village de Damrémont (Hamadi Krouma). Le 30 septembre 1919, la pièce n° 21 qui avait tiré le premier coup de canon de la guerre, fut transportée au musée de l'Armée aux Invalides à Paris.

2.2.5. PHILIPPEVILLE DE 1920 À 1954:

C'est le poisson qui alimente la principale, sinon la seule, industrie de Stora. Cette partie de la côte algérienne, riche en éponges et en coraux, est fréquentée par d'immenses bancs de sardines et parfois de thons, qui constituent la richesse de la population du village.

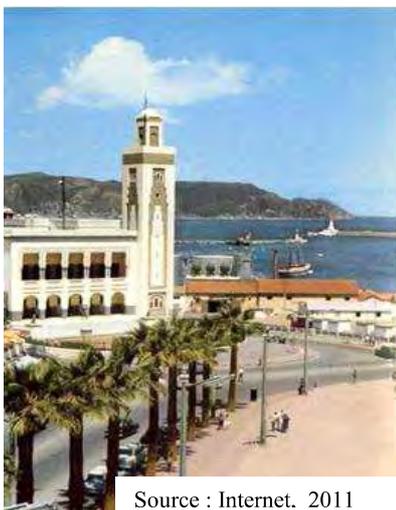
Les barques entrent au port surchargées de poissons qu'elles déversent ensuite dans les usines de Stora et de Philippeville ; mais la spécialité des usines de Stora est la salaison. Plusieurs maisons grecques ont des comptoirs au Portugal, à Stora et à Collo. D'immenses quantités de poissons sont ainsi salées, soigneusement alignées dans des barils spéciaux en bois et attendent dans les magasins, l'arrivée de grands cargos qui les transportent en Grèce où elles sont très appréciées. A Philippeville, l'industrie est différente et consiste exclusivement dans la préparation des sardines à l'huile, qui sont ensuite expédiées en boîtes fermées en France et en Angleterre. Les sardines préparées aux tomates, spécialités du pays sont justement renommées et rivalisent avec les meilleures marques de conserves européennes.

En 1924, construction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, sise rue Antoine Bruno, et de l'Ecole Indigène de Garçons, rue des Aurès (rue des Frères Allouche) qui sera baptisée Ecole Anatole France (mais communément appelée école "Cianfarani", du nom d'un de ses directeurs). Cette dernière, porte aujourd'hui le nom d'un mathématicien arabe, El Farabi.

C'est entre 1929 et 1949, et grâce à l'initiative d'une municipalité intelligente ayant à sa tête le Sénateur-Maire Paul Cutoffi, que Philippeville, endormie depuis un quart de siècle, a repris une vitalité et un essor dignes de son passé. Sous l'impulsion énergique de ce grand administrateur et animateur incomparable, des transformations remarquables ont été opérées en quelques mois.

Le Sénateur-Maire fera pleuvoir sur la ville un flot ininterrompu de subventions afin de rattraper le retard que la ville avait pris avec ces précédents maires :

- l'Hôtel de Ville (un modèle du genre) - 1931.
- le Dispensaire Communal, ensemble sanitaire destiné aux miséreux - 1931.
- l'Artisanat où fonctionnait une école de tapis - 1932. (Aujourd'hui Centre Culturel Communal Aissat Idir).
- un nouvel Hôtel de Police - 1933.
- une gare moderne (à la place d'un hangar minable et vétuste) - 1934.
- une nouvelle agence de la Banque de l'Algérie - 1934.
- le Stade et l'Hippodrome - 1934.
- un agréable Syndicat d'Initiatives (actuellement annexe du Commissariat) - 1935.
- piscine d'eau de mer de "Jeanne d'Arc" - 1935.
- un bel Hôtel des Postes - 1938.
- plusieurs établissements scolaires.
- l'adduction d'eau grâce à une pompe installée dans le lit du Saf Saf ; mais surtout une conduite d'eau qui amenait à la ville les eaux du barrage du Zardezas (à 40 km au sud).
- L'aménagement de la place Marqué, ornement de la cité.



Source : Internet. 2011

PHOTO 36: Hotel e ville Skikda



Source : Internet. 2011

PHOTO 37: Skikda - avenue zighout youcef - l'ancien syndicat d'initiatives

2.2.6. PHILIPPEVILLE DE 1954 A 1962 - LA GUERRE D'INDEPENDENCE:

La guerre d'indépendance est déclenchée le 1er novembre 1954. Samedi 20 août 1955 - Ce jour était jour de marché hebdomadaire. A midi, l'A.L.N. attaque les forces coloniales en plusieurs points du Constantinois et particulièrement à Skikda (Philippeville).

Malheureusement des civils européens seront pris pour cible et on comptera 71 tués. Comme à Sétif et Guelma 10 ans plus tôt, il s'en suivra une repression aveugle contre la population algérienne. Ces massacres collectifs auront lieu au stade communal, centre ville café Boughaba, au Zef-Zef.

Ces représailles menées par l'armée coloniale et par des civils européens constitués en milices armées feront plus de 12 000 victimes parmi les Algériens, alors qu'on estimait les assaillants à 2 000. Ce fait sera un tournant décisif dans la guerre d'Algérie.

3 mars 1958 - Départ de Skikda (Philippeville) du premier pétrole saharien vers la France.

20 avril 1958 - Skikda (Philippeville), création de "l'Ecole de guerre subversive" pour les officiers, à "Jeanne d'Arc".

10 mai 1958 - Jacques Chaban-Delmas inaugure l'Ecole de Guerre Subversive qui est dirigée par le colonel Bigeard.

5 juillet 1962 - Après près de huit ans de lutte, l'Algérie reconquiert son indépendance. Philippeville reprendra officiellement son nom d'origine : Skikda, nom que les Algériens avaient continué d'utiliser durant toutes ces années d'occupation.

3. LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE SKIKDA : ETUDE ARCHITECTURALE.

On a souvent souligné que, de tous les pays de l'Occident méditerranéen, l'Afrique du Nord était sans doute celui où l'étude du passé se présentait dans les conditions les plus favorables. Les Antiquités romaines de l'Algérie fournissent des monuments, et plus particulièrement des ensembles,

absolument uniques, plus nombreux que ceux de l'Italie elle-même. D'une extraordinaire richesse, leur intérêt scientifique est inestimable.

Le patrimoine de Skikda est particulièrement riche et concerne plusieurs domaines :

- patrimoine archéologique
- le legs colonial, dont certains édifices sont classés
- patrimoine artistique
- patrimoine touristique

Malheureusement, dans sa grande majorité, ce patrimoine semble laissé à l'abandon et faute d'entretien, on peut constater des dégradations qui ne sont même pas réparées (faïences abîmées ou recouvertes de peinture dans les édifices publics, statues estropiées ou souillées de peinture dans les squares...).

Tous les skikdis vantent la beauté de leur ville, mais combien se rendent compte de la détérioration de Skikda, détérioration pourtant visible : déchets dans les rues, les Arcades qui menacent de s'écrouler et qu'on étaye avec des renforts métalliques, le quartier napolitain laissé à l'abandon, vétusté des constructions, une urbanisation anarchique, etc. Et que dire de l'environnement qui se détériore d'année en année et de cette pollution générée par le complexe pétrochimique, la plus visible étant cette fumée noire s'échappant des torchères et qui plane en permanence sur une partie de la ville. Quand on pense que ce complexe a été installé dans une zone hautement touristique et agricole, aux portes de Skikda...

Il est grand temps que les élus locaux et nationaux prennent des mesures pour sauvegarder le patrimoine national, car le temps travaille contre nous. Ces mesures, outre l'action gouvernementale, concerneraient également la sensibilisation de la population pour participer à cette tâche qui devrait concerner chaque Algérien.

Quant au musée actuel, beaucoup trop petit, et surtout inadapté, il n'est pas digne d'une wilaya comme celle de Skikda et pas à la hauteur du passé prestigieux de la ville. D'ailleurs plusieurs statues et sarcophages, deux fois millénaires, sont dans la cour du musée, exposés aux dégradations de toute nature. Sans oublier d'autres vestiges exposés dans le parc du Théâtre Romain.

Skikda mériterait un grand musée digne de ce nom avec système de protection contre les intrusions et les vols, système de protection contre la dégradation naturelle (hygrométrie, etc). Ce musée abriterait toutes les pièces qui sont disséminées à travers la ville (tableaux, colonnes, statues, et autres objets exposées aux intempéries, au vol et aux actes de vandalisme). Avec toute la richesse patrimoniale de Skikda, ce musée pourrait de nouveau être l'un des plus grands d'Algérie, et constituer un des éléments touristiques majeurs de la ville, et même de la région. On peut imaginer qu'il comporterait plusieurs grands espaces (archéologique, colonial, artisanal, etc).

3.1.LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Comme nous l'avons vu dans la partie historique, Skikda, l'antique Rusicade, a possédé des vestiges parmi les plus importants d'Algérie. Malheureusement, les vestiges de Rusicade ont été rasés par les Français en 1841, pour y installer la ville coloniale : Philippeville. C'est ainsi qu'un cirque (amphithéâtre romain) en parfait état de conservation a été démoli pierre par pierre pour construire les remparts qui entouraient Philippeville. Ce cirque était unique non seulement en Algérie, mais dans toute l'Afrique du Nord. Il avait la particularité de possédait les installations qui permettaient de faire des naumachies. En effet, le cirque était non loin d'une rivière dont on pouvait détourner l'eau pour inonder l'arène pour effectuer des spectacles de batailles navales : les naumachies. Cette disposition à deux fins, combats navals et jeux du cirque, était assez rare. En effet, on comptait alors avec celui de Skikda (Rusicade), 5 cirques de ce type dans tout l'Empire romain :

-Rusicade (Skikda)- Colisée à Rome

-Cyzique (ville de Phrygie en Asie Mineure, actuelle Turquie)

- Pergame (ville de Mysie en Asie Mineure, actuelle Turquie)

- Corinthe en Grèce C'est dire quelle merveille l'Algérie et Skikda particulièrement, possédaient alors. Il y a de quoi s'indigner devant tant de gâchis, voici ce qu'a écrit à ce sujet M. Charles Vars dans son ouvrage : " Les Villes Romaines d'Algérie - Rusicade et Stora ou Philippeville dans l'Antiquité" (1896). "[...]. Nous arriverons bientôt sur les bords d'un petit cours d'eau coulant dans le fond du vallon qui se creuse entre les pentes des collines qui forment l'ensemble du massif

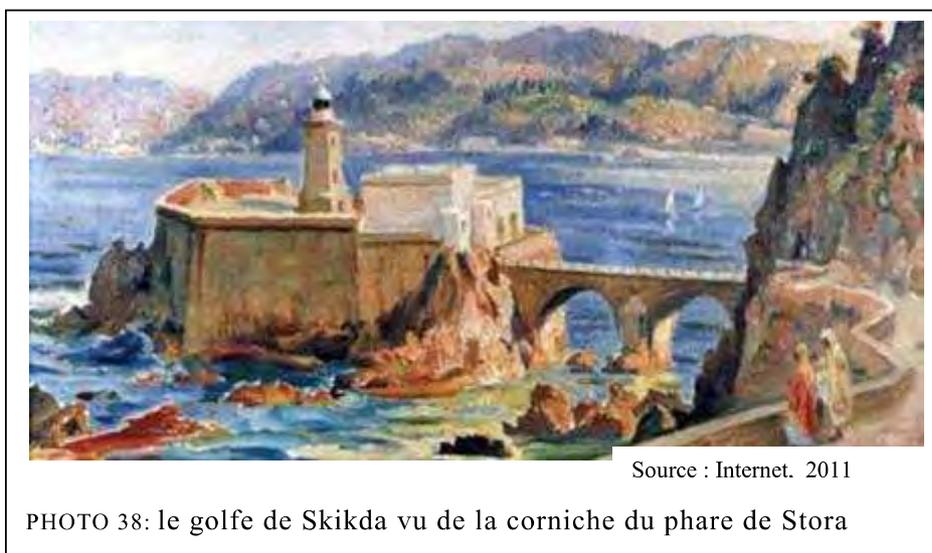
montagneux. C'est des deux côtés de ce cours d'eau que s'élevait l'Amphithéâtre dont les troupes du général Négrier admirèrent la magnificence, le 10 avril 1838, lorsqu'elles campèrent au milieu des ruines de Rusicade. Mais le visiteur qui aura suivi ce long itinéraire éprouvera ici une douloureuse déception. Au lieu des grands et vénérables restes qui provoquèrent le saisissement de nos troupes, [...], il ne verra plus surgir autour de lui que l'enceinte naturelle des collines dont ils étaient environnés. Du monument lui-même, pas la trace la plus fugitive ! [...], notre honneur de peuple civilisé a subi dans ce vallon un de ses plus graves échecs. C'est nous-mêmes qui avons porté des mains impies sur ces grands restes de l'Antiquité. C'est le Génie militaire qui a prononcé et mis à exécution l'odieuse sentence de destruction. On va voir, par la description que nous allons faire de cette grandiose construction, [...], combien est repoussant cet acte d'inutile barbarie. Inutile surtout, et c'est ce qui provoque le plus l'indignation. Ces superbes vestiges n'étaient-ils pas, en effet, bien éloignés de l'enceinte de la nouvelle ville, et pouvaient-ils mettre obstacle à son développement ? Quelle nécessité alors de les anéantir, tandis que, partout ailleurs, on eût respecté pieusement, en vénérables reliques qu'elles étaient, et sauvé même des ravages du temps qui les avait à peine entamées, pendant quinze siècles d'abandon, les vieilles et majestueuses assises ! On se retranchera, sans doute, derrière l'obligation stricte de mettre promptement à l'abri d'un coup de main, par une muraille d'enceinte élevée à la hâte, la ville qui sortait de terre. Devant un pareil devoir, comment hésiter à s'emparer de la carrière de blocs, tout prêts pour la pose, qu'offraient les vieilles arènes ? Mais, hélas ! Cette excuse n'est pas même présentable. [...] Cette destruction est donc un acte de véritable démence, car on chercherait en vain, pour la justifier, une lueur de raison. Elle nous oblige à courber la tête sous l'avalanche des graves accusations de vandalisme lancées contre nous par les savants de l'Allemagne et de l'Europe entière, et elle serait de nature à porter atteinte à l'honneur de notre pays, si la France n'avait, dans bien d'autres circonstances analogues, noblement fait son devoir... Comment une aussi odieuse profanation a-t-elle pu s'accomplir sous le commandement du maréchal de France qui se flattait de vouloir refaire l'Afrique romaine ? Mais recouvrons d'un voile de deuil ce lamentable souvenir ..."

D'autre part, les ruines romaines ont servi de carrière de pierre pour construire les maisons des colons, et de nombreuses villas européennes ont été construites sur les assises de villas antiques ! Si on avait préservé ces vestiges, Skikda compterait aujourd'hui parmi les sites archéologiques les plus importants d'Algérie, au côté de ceux de Djamilia, Timgad ... Le patrimoine archéologique est riche

de vestige de l'occupation romaine. Beaucoup de ces vestiges sont encore enfouis dans le sol de Skikda et de sa région, et ne demandent qu'à être mis au jour.

3.2.LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

La ville possède des œuvres d'art, dont certaines d'une grande valeur, comme les nombreux tableaux de l'Hôtel de Ville, dont certains signés par des grands maîtres. Un incendie en janvier 2006, en aurait détruit quelques-uns. Et comme pour se consoler, certains ont dit que "la plupart des toiles détruites n'étaient pas d'une grande valeur" ! Il y a de quoi être sidéré par de tels propos. Combien même cela serait vrai (ce qui n'est pas sûr), est-ce une raison suffisante pour accepter de laisser partir en fumée ce patrimoine artistique ?



Et que dire des statues installées dans des squares et exposées au vandalisme de quelques ignorants (statues estropiées, souillées avec de la peinture).

3.3.LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

Ancien comptoir Phénicien puis Romain, port de pêche et de plaisance, plages de sable fin et infrastructures balnéaires diverses. Des frondaisons luxuriantes descendent à pic sur la route en corniche côtoyant la mer. Au printemps c'est une cascade de fleurs, bougainvilliers, roses, mimosas, capucines ...

La corniche et la route supérieure de Skikda à Stora offrent aux promeneurs sur 4 km une vue imprenable sur la mer et l'horizon.

Cette ravissante baie dont le grand axe est long de 4 kilomètres et le petit de 2, est une de celles qui furent certainement des plus fréquentées de l'Afrique du Nord romaine.

On peut également y admirer l'ancien refuge des galères phéniciennes, l'île de Srigina, à quelques encablures de la côte et le phare imposant qui s'y dresse, ancien repère pour les vieux bateaux de l'histoire en quête d'accostage.

Stora est devenue un faubourg de Skikda. La petite cité dont la population vivait autrefois presque entièrement de la pêche et des industries s'y rattachant (conserveries, salaisons...) s'étale au flanc de la montagne qui l'encercle entièrement. Le port de Stora qui avait une grande capacité d'accueil de chalutiers et de sardiniers a été agrandie. Stora est aujourd'hui une station balnéaire en pleine mutation.

3.4.LE LEGS COLONIAL:

Le patrimoine coloniale dont certains édifices classés : (la gare, la poste, statues, quartiers, ...)

Là encore, on peut déplorer que certains édifices soit laissés sans véritable entretien. Pourquoi attendre que tout se dégrade pour entamer des restaurations qui seront encore, au final, plus coûteuses qu'un entretien régulier ?

Le patrimoine coloniale dont certains édifices classés : (la gare, la poste, statues, quartiers, ...)

Là encore, on peut déplorer que certains édifices soit laissés sans véritable entretien. Pourquoi attendre que tout se dégrade pour entamer des restaurations qui seront encore, au final, plus coûteuses qu'un entretien régulier ?

4. LE NEO-MAURESQUE A SKIKDA ; ETUDE ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE.

4.1.LE NEO MAURESQUE A SKIKDA ET CES ORIGINES.

Philippeville, pour les fêtes du centenaire de la colonisation de l'Algérie, réalisa, sous l'autorité de Paul Cutoffi, sénateur-maire, et de Charles Monthaland, architecte du Gouvernement Général de l'Algérie, des édifices somptueux, entre 1930 et 1937, dont la maison de l'artisanat, le théâtre municipal de style baroque, évocation de la célèbre Scala de Milan et le remarquable ensemble de style néo mauresque ou néo maghrébin comprenant la Grande Poste, le Syndicat d'Initiative et du Tourisme, le Commissariat Central de la Police Urbaine, la Mairie avec son "patio" ou "ouast-ed_dar", l'Hôtel de ville et son minaret de mosquée maghrébine, célèbre, à l'instar des autres édifices néo-mauresques sus-cités, pour sa faïence des Ouled Chemla de la Tunisie-sœur, plus précisément de la ville de Nabeul, et pour sa statuaire en marbre blanc du square Guenoun et en bronze du jardin du jet d'eau ainsi que pour ses toiles de maîtres incontestés de la peinture et ses tapisseries dont celle représentant "l'arrivée du général Négrier devant les ruines de l'antique Rusicade", le 7 avril 1838 et celle représentant "les femmes d'Alger" de Delacroix. La "Cité Indigène", "El Qobbia" pour nous les Indigènes-ce qualifiant ne pouvant ne pas évoquer l'idée d'indigence-, qui n'est autre que l'actuelle "Cité Namous" fut entièrement achevée en 1939 et fait aussi partie de ces réalisations commémorant le centenaire de l'occupation par la force de notre patrie.

Les années 30, pour récapituler, virent l'édification d'une nouvelle mairie, d'un nouvel hôtel de ville, d'une banque d'Algérie dans le style du musée du Bardo d'Alger, d'une grande poste et d'une nouvelle gare des chemins de fer, place de la marine. En fait, il s'agissait là de tout un ensemble architectural néo mauresque, néo maghrébin, plutôt néo algérien, de la gare des chemins de fer algériens (C.F.A.) à la grande poste. Ajoutons, à cela, une maison de l'artisanat comprenant une salle de conférences, un commissariat de police, une école des tapis ainsi que des ateliers de mécanique, le cinéma "Empire", une gare routière qui ne l'est plus car occupée par divers services dont une agence touristique, située non loin de l'ancienne capitainerie du port.

Tout cela fut construit par des autorités coloniales pour le bien être de la société coloniale européenne. Pour les pauvres indigènes et les indigènes pauvres surtout, il y avait la “Maison Meskine” ou maison de l’indigent (actuel centre de santé de la place portant le nom de l’éminent et dévoué docteur Kessous), la prison et, en vertu du sinistre code de l’indigénat, les bagnes de Cayenne et de Nouvelle Calédonie.

Tout cela fut édifié à l’occasion de la célébration du centenaire de la colonisation, célébration que l’adjoint au maire, Edouard Solal, recommanda à celui-ci dans une lettre, avant de mourir.

La Cité indigène c’est un ensemble d’habitations de style plutôt saharien, sans étage, avec une cour, deux petites pièces, dont une faisant office de cuisine et de salle à manger, recouvertes d’une coupole et le plus souvent d’une dalle. Un ensemble architectural inadapté aux conditions climatiques de la région et surtout exigu.

Pendant ce temps, à Bône, le maire Pantaloni, concurrent de Cuttoli, oeuvrait à la réalisation du beau et immense quartier du “Saint Cloud”. C’est ainsi que Bône “la coquette” devança la splendide ville de Philippeville pour devenir, à la fin des années trente, la quatrième ville du pays.

Cuttoli choisit l’architecture pour Philippeville, mais Pantaloni préféra l’extension urbaine de Bône.

Tout cela fut fêté de façon grandiose et surtout de façon arrogante, sans égards pour la détresse de notre peuple.

Le colonialisme triomphait. L’installation des Européens en Algérie, en maîtres, semblait définitive.

Mieux, on en était sûr dans tous les milieux européens et chez les autorités coloniales. C’est ce qui permet d’expliquer cette appropriation, cette nationalisation, cette francisation de l’art architectural algérien par les bâtisseurs français, par la France colonialiste. La Grande Poste d’Alger, le Palais Meriem Azza ou Dar Meriem (château Cuttoli, puis Bengana), la Banque Centrale (la Banque d’Algérie citée plus haut), l’Hôtel de Ville à Skikda en sont des exemples frappants.

4.2. ETUDE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES EDIFICES NEO MAURESQUE DE SKIKDA.

4.2.1. LA MAIRIE ET L'HOTEL DE VILLE

c'est entre 1929 et 1949, et grâce à l'initiative d'une municipalité intelligente ayant à sa tête M. le Sénateur-Maire Paul Cuttoli, animateur incomparable, que Philippeville, endormie depuis un quart de siècle, a repris une vitalité et un essor dignes de son passé. Sous l'impulsion énergique de ce grand administrateur, en quelques mois, des transformations remarquables ont été opérées. Tout d'abord, de sa grâce élancée et de son architecture élégante, l'Hôtel de Ville, construit en 1931, est enfin digne de l'importance de la cité, et a remplacé l'ancienne Mairie édifiée en 1848 pour les besoins d'une population de 10.000 habitants.

L'art hispano-mauresque aux lignes si sobres, au décor si riche, unis à la beauté d'un ciel lumineux, a été adapté, par un architecte foncièrement artiste M. Montaland, aux exigences et aux nécessités modernes d'une importante administration municipale.

L'Hôtel de ville a été conçu dans un style néo-maghrébin, voire néo-andalou. Avec son célèbre minaret rappelant ceux des mosquées de Tlemcen et du Maroc, mais dans un style plus moderniste, ses vastes vérandas, son balcon à colonnes de la salle des fêtes, sise au premier étage, sa galerie (au-dessous) décorée de mosaïque bleue, contiguë à la salle de mariage, l'Hôtel de ville est un joyau architectural d'une rare élégance. Les plafonds des halls et galeries ainsi que ceux des salles des fêtes et des mariages sont richement décorés : arabesques, motifs géométriques et moulures remarquables, le tout puisé dans le riche patrimoine musulman. Les murs sont couverts, à hauteur d'homme, de mosaïque et de faïence de Nabeul représentant des scènes de chasse, ainsi que de faïence des Ouled Chemla (Tunisie) illustrant des motifs floraux où dominant le bleu, l'ocre et le vert. On relève également une représentation répétée de vases d'où semblent jaillir des fleurs dans toutes les directions. C'est une véritable symbolique de la vie. Ces motifs floraux ainsi que les scènes de chasse sont inscrits sur des portes béantes, plus exactement des arcs en plein cintre outrepassé, de style musulman.

Le hall de la salle des fêtes menant au salon et au foyer de l'hôtel de ville est un véritable hymne à la nature et à la vie. En effet, avec ses fresques de Paul Jobert et de Constantin, ses six arcs en plein

cintre outrepassés qui le divisent en cinq parties rectangulaires, du sommet de l'immense escalier au salon, ses volutes à motifs floraux qui partent à l'assaut de chaque arc, ses motifs floraux qui tapissent les tympanes de chaque arc, ses niches ajourées qui reprennent l'image du vase d'où jaillissent des fleurs, et le voilier qui ramène la vie, une plante qui semble grimper au ciel, l'hôtel de ville abrite un chef-d'œuvre artistique associant, dans une parfaite symbiose et harmonie, plusieurs styles. Quant à l'architecture de la partie donnant accès à l'entrée gauche, elle évoque l'intérieur des maisons mauresques d'Alger.

Le rez-de-chaussée destiné aux services de l'état civil et de la réglementation, avec sa partie supérieure cerclant par une balustrade en bois sculpté la cour intérieure du bas, et surmontée d'une voûte à support octogonal dont la base est entourée d'une série de baies à voussures en guise d'éclairage, est un véritable « wast el dar ». En outre, la galerie de l'hôtel de ville qui abrite une vingtaine de toiles et de nombreuses tapisseries est un magnifique trésor culturel qui mérite d'être visité



Source : Internet. 2011

PHOTO 39: Hôtel de ville - Skikda



Source : Internet. 2011

PHOTO 10: Skikda - mairie - hôtel de ville



Source : Internet, 2011

PHOTO 41: Skikda - mairie - hôtel de ville

4.2.2. DAR MERIEM (CLASSÉ)

Dar Meriem est un palais plus connu sous le nom de Palais Ben Gana, du nom de son second propriétaire. Ce palais a été construit par l'architecte Charles Montaland, à la demande de Paul Cuttoli qui dédia ce palais à son épouse qui se prénomait Marie (Myriam ou Meriem en arabe) et non à La Vierge Marie comme on a pu le croire. Construit en 1913 sur un site très boisé qui surplombe le versant marin de la corniche de Stora, le palais a été classé patrimoine national à préserver depuis 1981. Cette résidence a été récupérée la même année par les services de la wilaya qui y ont entrepris de grands travaux de restauration et de réhabilitation pour en faire une résidence officielle.

Chef-d'œuvre artistique, le palais Mériem Azza est une merveille architecturale d'une originalité indescriptible. L'histoire qui lui est rattachée entraîne le visiteur, qu'il soit néophyte ou connaisseur, dans un voyage à travers les dimensions spatiale et temporelle. Le rêve qui en découle est tout simplement féérique. L'émerveillement devant cet édifice qui puise son inspiration du style andalou-mauresque est tel que celui qui y entre ne sera obsédé que par une seule et unique idée: y rester à jamais. Quoi de plus normal lorsque l'envoûtement semble régner sur chaque coin, chaque mur et chaque pièce du palais. Perdre la raison face à une perfection architecturale fait-il du visiteur ensorcelé un coupable ? Non, car on ne condamne pas un "amoureux de belles choses" ; la seule punition et châtement dont il sera digne est de le laisser voguer dans la félicité éternelle qui l'étreint. Les mots, quelles que soient la profondeur de leur sens et la complexité de leur étymologie, ne suffiront jamais pour décrire la beauté de ce "monument", témoin d'un temps passé charriant derrière lui une histoire qui demeurera toujours indélébile dans l'esprit des autochtones. Ouvrage traduisant le génie créateur de l'homme, mystère entretenant les mythes et légendes entourant son histoire, le palais Mériem Azza est une toile sculptée avec amour et passion que le regard hagard du visiteur ne se lasse d'admirer tant l'émerveillement dépasse les frontières du réel. De par ses proportions imposantes, ses contours dénués de toute mal façon, les aménagements architecturaux internes en parfaite harmonie et en totale cohésion avec l'esprit novateur qui a engendré ce chef-d'œuvre, cet édifice grandiose se veut par ses initiateurs un hymne au dévouement et à l'amour.

Historique

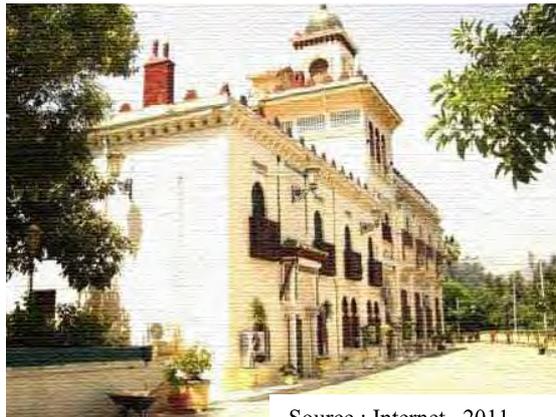
En 1913, la réalisation du palais Mériem Azza a été confiée à l'architecte attiré de la ville, Charles Montaland. L'initiateur de ce projet fut Paul Cuttoli, un brillant avocat né à Bab El Oued et ancien député de l'immense département de Constantine. Il présida aux destinées de Philippeville en tant que sénateur et maire et ce, des années 20 aux années 40, période durant laquelle il était à l'origine d'autres édifications telles que l'Hôtel de ville, la gare ferroviaire, la banque centrale, la grande poste... A la fin des années 30, la vente du palais a été conclue selon les termes d'un contrat dans lequel il est stipulé que la jouissance par le nouveau propriétaire de son acquisition n'interviendra qu'au décès du premier propriétaire, en l'occurrence Paul Cuttoli. Certaines sources s'accordent à dire que la vente de cet édifice avait eu lieu car l'engagement de la France dans la Seconde Guerre mondiale a quelque peu grevé les budgets alloués au fonctionnement des circonscriptions administratives des colonies algériennes et c'était dans le but de renflouer les caisses presque vides de sa ville que Paul Cuttoli avait cédé le palais.

Description du Palais :

Le palais Mériem Azza occupe un site des plus enchanteurs, au milieu d'essences exotiques ramenées de pays d'outre-mer et d'Afrique noire. Il est perché sur le versant nord de la colline du fort Béni Melek ou colline Boulekroud, au-dessus de l'antique voie de Rusicade à Stora, non loin du pont romain dit de Bengana. Entouré de jardins en terrasses, le palais surplombe le vieux port de Skikda et d'où l'on a une vue imprenable sur la baie de Stora, ou golfe de Numidie, le Sinus numidicus des Romains. Le style architectural est de type arabo- mauresque alliant grâce, subtilité et beauté.

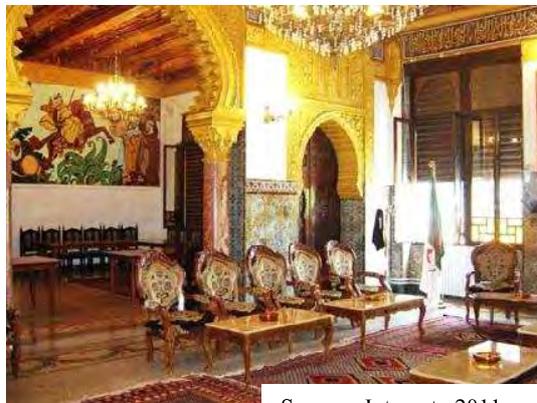
La façade extérieure du palais, orientée selon une direction nord-est, ne manque pas d'attirer l'attention et de susciter l'admiration des passants et visiteurs : les baies faites d'arcs à volutes lui donnent un air de légèreté. Elle comprend une partie centrale dont la forme rappelle celle d'une tour, d'un minaret andalou à deux étages se terminant par une construction plus fine recouverte d'un petit dôme. Cette partie centrale abrite une porte principale imposante précédée d'un espace ouvert en forme d'arc en plein cintre outrepassé constitué de lobes et rappelant les arcs qu'on retrouve dans l'architecture almoravide. De part et d'autre, une colonne d'élégance manifeste fait office de piédroit en soutenant l'arcade. En poussant la grande porte, on aboutit à un immense hall au fond duquel

deux battants en bois rouge sculpté s'ouvrent sur un grand escalier qui mène aux différentes et multiples chambres (au nombre de sept) de l'étage supérieur. A droite, on retrouve la salle de séjour et le bureau de l'ancien propriétaire, Paul Cuttoli ; à gauche, on accède aux deux salons de l'étage construits et décorés à l'identique de la grande salle de séjour. Le décor est fabuleux. Les plafonds en bois peint rappellent ceux des palais marocains et andalous. Les murs sont tapissés de fresques et d'arabesques. A hauteur d'homme, l'architecte a tapissé le mur de faïence de Nabeul (Tunisie) à motifs floraux et de faïence sigillée à motifs géométriques du Maroc et qu'on peut observer dans le palais de l'Alhambra de Grenade. A l'autre étage du dessus, on peut accéder aux cinq chambres d'hôtes. Sur la plupart des murs intérieurs, une décoration représentant des lignes brisées sur fond blanc attirent l'attention. Dans l'art maghrébin et andalou, les lignes brisées convergent vers des étoiles à huit branches. Au contraire, ici, les lignes aboutissent surtout à des étoiles à six branches, particularité des étoiles dites de David. Et à l'intérieur de chaque étoile, un poisson à deux queues occupe l'espace.



Source : Internet. 2011

PHOTO 42: Skikda - le palais dar mairie



Source : Internet. 2011

PHOTO 43: Skikda - salon du palais dar Meriem

4.2.3. LA BANQUE D'ALGERIE

Les locaux actuels de la Banque Centrale d'Algérie ont été construits en 1934, par l'architecte Charles Montaland, grâce à la municipalité dirigée par Paul Cuttoli. Pour l'entrée de la banque, Charles Montaland, s'est inspiré d'une medarsa de la Casbah d'Alger. La Banque est située avenue Zighout Youcef. Je m'y suis rendu en août 2009 pour prendre des photos de l'intérieur, mais le policier en faction m'a dit que cela n'était pas possible à cause des travaux et effectivement la banque était en plein travaux de rénovation et d'entretien. C'est donc partie remise.



Source : Internet. 2011

PHOTO 44: Skikda - la banque d'Algérie - avenue zighout youcef



Source : Internet. 2011

PHOTO 2: Skikda - la banque d'Algérie - avenue zighout youcef

4.2.4. LA GRANDE POSTE DE SIKKDA

La Grande Poste de Skikda est située avenue Zighout Youcef. Elle a été construite en 1938 par l'architecte Charles Montaland, comme tous les autres édifices publics de cette même rue. Au moment de l'indépendance de l'Algérie, l'O.A.S. a tenté de détruire la poste, mais heureusement les charges d'explosifs ont été désamorçées à temps.



Source : Auteur. 2011



Source : Internet. 2011

PHOTO 46: Skikda - la grande poste - avenue zighout youcef



Source : Auteur. 2011



Source : Auteur. 2011

PHOTO 47: Skikda - la grande poste - avenue zighout youcef

4.2.5. LE QUARTIER ARABE EL KOUBIA

Le quartier arabe El Koubia est un ensemble architectural de style arabo-musulman authentique. Il a été édifié entre 1948 et 1949 par les autorités françaises et destinées à ce qu'ils appellent les «indigènes». Son architecture rappelle des prés celle des maisons andalouses durant la présence musulmane. Cet ensemble prend une forme semi-circulaire. Les habitations très proches l'une de l'autre, sont ouvertes par des fenêtres de petites dimensions et de pertes de formes «arcadières». Au centre de la cité, on retrouve une mosquée ainsi qu'un hammam que les habitants l'appellent d'ailleurs «Hammam Ture».

L'appellation «Koubia» fait référence aux nombreuses petites coupoles coiffant les habitations de ce quartier. Les maisons donnent accès à un espace assez large au milieu duquel se dresse une fontaine; cet espace fait office de ce qu'on appelle «Wast El Dar». Des écrits sur les murs de quelques habitations de la cité des arabes, rejetant et dénonçant la politique colonialistes françaises, sont le témoin encore vivant des événements de la guerre de libération nationale et du 20 août 1955.

4.2.6. LA GARE FERROVIAIRE

La gare ferroviaire de Skikda est exploitée depuis le 21 août 1870, date à laquelle la compagnie P.L.M. entamait l'exploitation d'une ligne de chemin de fer reliant Philippeville (Skikda) à Constantine.

La gare fut réalisée suite à l'arrêté ministériel du 4 février 1857 prévoyant la création d'un réseau de chemins de fer, dont un premier programme consistait en une voie principale parallèle à la mer et en voies perpendiculaires rattachant cette voie aux principaux ports. La gare de Skikda est donc située près du port, non loin de l'Hôtel de Ville.

5. CONCLUSION:

La ville de Skikda représente un site touristique d'une grande beauté qui devrait inciter à la préservation des sites naturels, du littoral... Mais les défis qui restent à relever sont de constituer les infrastructures hôtelières qui devront répondre aux normes internationales et de mettre en valeur le littoral, ainsi que les paysages pittoresques qui devront rester aussi sauvages et naturels que possible sinon ils risquent de perdre irrémédiablement tout ce qui fait leur charme. Ces défis qu'il ne faut pas attendre à relever, auront pour priorité de préserver l'environnement, sauvegarder les sites et paysages en interdisant tout type de construction.

Le tissu colonial, qui constitue le centre historique est délaissé et dégradé et ce malgré des opérations de rafistolage et de maquillage urbain jugées ratées parce que menées en dehors de tout cadre juridique et technique approprié.

La restauration de l'ancien bâti de Skikda a été, certes, toujours la préoccupation majeure des élus qui se sont succédé au niveau de cette ville sans pour autant prendre les mesures nécessaires pour finaliser les études et partant les travaux appropriés.

En attendant une prise en compte de tous ces éléments, et une réelle prise en charge du vieux bâti, en attendant une réadaptation de l'acte de bâtir à l'élément environnemental, et en attendant un jour peut être le réveil des consciences, Skikda continue sa course effrénée vers son effondrement.

CHAPITRE II:

ETUDE DE LA GARE FERROVIAIRE DE SIKDA

1. INTRODUCTION :

Dans l'un des sites les plus majestueux de la méditerranée se niche une ville radieuse, un précieux joyau dont le nom n'a cessé de changer au fur et mesure du passage des différentes civilisations pour en garder en fin qu'un seul : Skikda. Eternellement fière de son histoire, Skikda se souvient toujours de ses peuples et dynasties qui s'y sont installés et appropriés les lieux, laissant derrière eux des traces dont l'accumulation à former un paysage unique, où paradoxalement les contributions romaine, ottomane, française et algérienne s'enrichissent mutuellement tout contrairement au caractère conflictuel entre ceux qui l'on bâti; ceci donne à la belle Skikda un cachet de grande qualité.

2. PRESENTATION ET HISTORIQUES :

2.1.HISTOIRE DES CHEMINS DE FER ALGERIENS



PHOTO 48: quais d'alger avec tramway et la gare au fond a droite (vers 1900)

L'histoire des chemins de fer d'Algérie commence le 8 avril 1857¹, par un décret du gouvernement français qui autorise la construction de 1 357 km de voies ferrées dans sa colonie d'Algérie. Le premier chantier débute le 12 décembre 1859, il porte sur la construction de la ligne d'Alger à Blida. Sa gestion est confiée à la société privée dénommée Compagnie des chemins de fer algériens.

Les travaux de construction sont également entrepris pour relier Oran à Saint-Denis-du-Sig ainsi que sur liaison avec le port de Philippeville (l'actuel Skikda) et avec Constantine, mais les problèmes financiers poussent la compagnie à en interrompre les travaux et à développer la ligne

¹Site Alger-roi, Pierre Morton, *Le développement des chemins de fer en Algérie.*

d'Alger, qui sera ouverte le 8 septembre 1862. Cinq autres compagnies sont créées pour construire les lignes restantes : la Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma² (BG), la Compagnie de l'Est Algérien (EA), la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée (PLM), la Compagnie de l'Ouest Algérien (OA) et la Compagnies Franco-Algérienne.

L'objectif des 1 357 km est atteint et même dépassé, avec des tronçons construits représentant 1 365 km de voie et touchant presque toutes les villes importantes d'Algérie.

Le 18 juillet 1879, une nouvelle campagne d'investissement est lancée à l'échelon national pour renforcer les lignes « d'intérêt général » avec comme objectif d'ajouter 1 747 km au réseau existant. La construction de ces lignes dites « d'intérêt local » est laissée à la charge des investisseurs privés et des collectivités locales. Dans les trente ans qui suivirent, 2 035 km de ligne chemin de fer vont s'ajouter, constituant l'armature du futur réseau ferroviaire algérien.

2.2.LES GRANDES EVOLUTIONS DU XXI SIECLE

3.2.1. RESTRUCTURATIONS ET POURSUITE DE L'EXTENSION

En 1900, la Compagnie franco-algérienne, endettée, perd sa concession. Le même sort touche la compagnie Bône-Guelma en 1905 puis celle de l'Est Algérien en 1908. À partir du 27 septembre 1912, les réseaux des compagnies en faillite passent sous le contrôle de la Compagnie des Chemins de Fer Algériens de l'État (CFAE), qui s'appuie sur la compagnie survivante, la filiale algérienne de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée la PLMA. Entre 1907 et 1946 une troisième campagne d'investissement ajoute 1 614 km au réseau.

Le 1 juillet 1921, les lignes existantes sont réparties entre les compagnies CFAE et PLMA : ce partage dura jusqu'au 30 mai 1938, date à laquelle les lignes d'intérêt général des deux compagnies sont nationalisées et rattachées à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). La gestion des lignes algériennes est alors confiée à compter du 1 janvier 1939 à l'office des Chemins de fer Algériens (OCFA).

A la fin de la Seconde Guerre mondiale le réseau ferroviaire algérien s'étend sur 5 015 km.

²Site Archives de France, BORA archives privées : 156 AQ 1 à 105 Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma lire en ligne (consulté le 13 novembre 2010).

2.3.LA FIN DE LA PERIODE FRANÇAISE :

Le 30 juin 1959, l'État français et l'OCFA signent une convention créant la Compagnie des chemins de fer français en Algérie (CCFA), qui devient la Société nationale des chemins de fer algériens (SNCFA) le 16 mai 1963³.

Le 31 mars 1976 à la fin de la concession de l'État français, l'état algérien divise la SNCFA en trois organismes distincts.

2.4.LE RÉSEAU DE L'ALGÉRIE INDÉPENDANTE

En 2010, les chemins de fer algériens sont gérés par la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), qui assure l'exploitation du réseau ferré algérien et l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF).

2. ETUDE D'EXEMPLES DES GARES FERROVIAIRES COLONIALES EN ALGERIE :

4.1.LA_GARE D'ANNABA :

C'est une gare ferroviaire de la commune algérienne d'Annaba, dans la wilaya d'Annaba. Elle se situe à la sortie de la ville sur la route d'El Kala et à proximité de la gare maritime et de la gare routière. C'est une gare régionale gérée par la SNTF, proposant des départs vers Souk Ahras, Tébessa, Sidi Amar (train de banlieue) et vers Alger.

Au centre ville d'Annaba, cœur battant de la cité se concentre un nombre important d'édifices historiques, parmi lesquels se distingue le bâtiment pittoresque de la gare ferroviaire, par son style néo-mauresque tel un repère des plus importants de la ville.

Cet édifice construit au début du XXe siècle dans le cadre d'une politique nationale menée par la France dans ce qu'elle dénommait l'Algérie française, témoigne encore de cette période de l'histoire, et mériterait plus d'attention et un classement au rang de patrimoine.

3 Journal officiel de la République Algérienne, Ministère de la reconstruction des travaux publics et des transports : Décret no 63-183 du 16 mai 1963, 28 mai 1963, p. 542 intégral (consulté le 21 novembre 2010)

A Annaba le bâtiment de la gare ferroviaire s'impose comme une partie prenante du paysage urbain de la ville et suscite chez les Annabis une fierté inouïe et un sentiment d'appartenance. La culture arabo-musulmane de la population métissée avec quelques mœurs européennes héritées des 130 ans d'occupation française correspond parfaitement au style néo-mauresque du bâtiment qui de son côté a jumelé le répertoire arabo-mauresque à celui Européen pour donner naissance à ce joyau architectural.

Cette métaphore entre culture et architecture explique la place qu'occupe la gare pour les habitants qui s'identifient dans ses traits raffinés et entre ses décors végétaux et calligraphiques. Ceci dit qu'à part cette valeur architecturale et historique, le bâtiment présente une grande valeur symbolique pour la collectivité. C'est pour cela qu'une campagne d'embellissement fut lancée en 1999 pour la réfection et la remise en valeur de l'édifice, mais ceci est insuffisant car ce bâtiment historique demande une opération de conservation en premier lieu ce qui permettrait la sauvegarde de l'authenticité historique du monument sous l'aspect de l'intégrité matérielle.

1.1.LA GARE D'ORAN

C'est une gare ferroviaire de la commune algérienne d'Oran, dans la wilaya d'Oran. Elle se situe à l'est de la ville et dans un angle fermé.

De style néo-mauresque, il est dessiné¹ par l'architecte Albert Ballu et construit par l'entreprise¹ des frères Perret, lors de la colonisation française. Son architecture reprend les symboles des trois religions du livre. Ainsi son aspect extérieur est celui d'une mosquée, où l'horloge a la forme d'un minaret ; les grilles des portes, fenêtres et plafond de la qoubba (dôme) portent l'étoile de David ; alors que les peintures intérieures des plafonds portent des croix chrétiennes. Elle compte 4 départs vers Alger, et un départ vers Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Maghnia, Ain Temouchent, Béchar (train de couchette), Relizane, et Chlef, ainsi que d'Avec de trains de banlieue vers Es Sénia.

L'architecture de la gare d'Oran construite lors de la colonisation française reprend les symboles des trois religions du livre. Ainsi son aspect extérieur est celui d'une mosquée, où l'horloge a la forme d'un minaret ; les grilles des portes, fenêtres et plafond de la qoubba (dôme) portent l'étoile de David ; alors que les peintures intérieures des plafonds portent des croix catholiques.

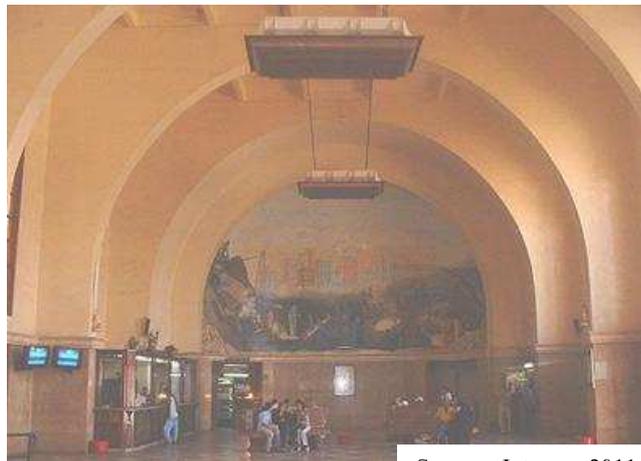
La gare d'Oran, de style néo-mauresque, fait penser à une mosquée et s'il n'y avait pas son minaret-horloge, la confusion serait en effet tout à fait possible. Cette belle construction fait

partie du vaste répertoire du patrimoine bâti issu de la colonisation française en Algérie. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre d'une politique coloniale d'aménagement et d'équipement outre-mer qui, par arrêté ministériel du 4 février 1857, prévoyait la création d'un réseau de chemins de fer pour relier les principaux ports algériens entre eux et avec les villes de l'intérieur du pays. C'est un beau monument de style hispano- mauresque, tant par son architecture extérieure que par sa décoration intérieure. Selon les archives du Musée d'Oran, les premiers travaux ont été entrepris en 1908 et la gare fut ouverte au public en 1913.



Source : Internet, 2011

PHOTO 49: la gare de chemin de fer construite dans les années 1930 sur le lit comble de l'oued bejjima



Source : Internet, 2011

PHOTO 50: le hall de la gare ferroviaire d'annaba récemment restauré et modernisé. les anciennes fresques murales représentent la mine de ouenza et le complexe siderurgique d'el hadjar



Source : Internet, 2011

PHOTO 51: la gare d'annaba



Source : Internet, 2011

PHOTO 52: batiment voyageurs de la gare d'oran.

3. LA GARE FERROVIAIRE DE SKIKDA:

4.1. PRÉSENTATION ET HISTORIQUE:

Au centre ville de Skikda, cœur battant de la cité se concentre un nombre important d'édifices historiques, parmi lesquels se distingue le bâtiment pittoresque de la gare ferroviaire, par son style néo-mauresque tel un repère des plus importants de la ville.

Cet édifice construit au début du XXe siècle dans le cadre d'une politique nationale menée par la France dans ce qu'elle dénommait l'Algérie française, témoigne encore de cette période de l'histoire, et mériterait plus d'attention et un classement au rang de patrimoine.

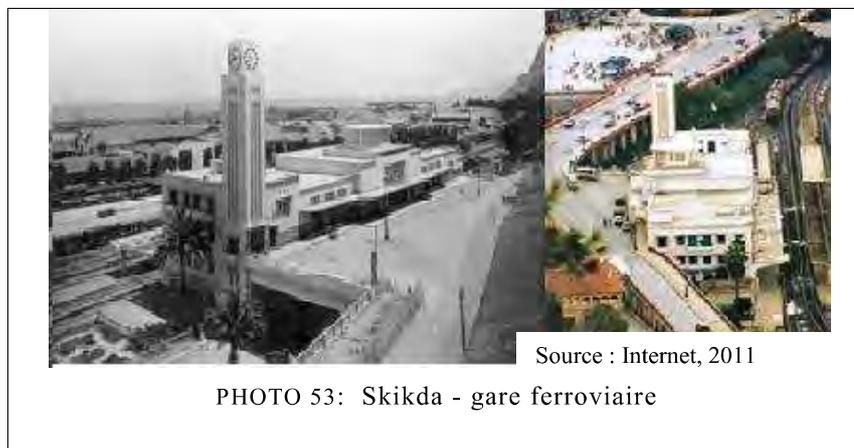


PHOTO 53: Skikda - gare ferroviaire

La gare ferroviaire de Skikda est exploitée depuis le 21 août 1870, date à laquelle la compagnie P.L.M. entamait l'exploitation d'une ligne de chemin de fer reliant Philippeville (Skikda) à Constantine.

La gare fut réalisée suite à l'arrêté ministériel du 4 février 1857 prévoyant la création d'un réseau de chemins de fer, dont un premier programme consistait en une voie principale parallèle à la mer et en voies perpendiculaires rattachant cette voie aux principaux ports. La gare de Skikda est donc située près du port, non loin de l'Hôtel de Ville. A la gare primitive succèdera une gare conçue par l'architecte Charles Montaland, qui la réalisera à la demande du maire de l'époque Paul Cuttoli. Elle a été édifiée le 28 mars 1937. Elle est aujourd'hui classée par le patrimoine. Conçue dans un style arabo-mauresque, la gare est un joyau d'architecture et s'allie harmonieusement avec les autres édifices conçus par ce même architecte. La mer située en

arrière-plan, lui confère un charme unique. A l'origine, la tour de la gare était surmontée par une horloge affichant l'heure sur 4 faces. Mais aujourd'hui cette horloge n'existe plus. Quelles sont les circonstances de sa disparition ?

4.2.ÉTUDE URBAINE ET ARCHITECTURAL

4.2.1. SITUATION, FORME ET SUPERFICIE:

4.2.1.1. SITUATION:



FIGURE 5: situation de la gare ferroviaire de Skikda

La gare ferroviaire inaugurée le 28 mars 1937 la gare des chemins de fer a été édifiée en remplacement de l'ancienne gare couverte de tuiles rouges et ne comprenant qu'un rez-de-chaussée, au même endroit, sous le Skikda, à l'est de la place du 1er novembre 1954 et en face de l'Hôtel de ville, sur l'autre côté de la place. La nouvelle gare s'élève sur deux étages dans une architecture évoquant une mosquée, mais de style moresque futuriste pour l'époque. Le minaret, qui supporté une horloge en forme de dé, détruite en février 1962 par l'organisation O.A.S. On accède à l'intérieur de la gare directement par le boulevard front de mer, l'avenue Miza plus précisément



Source : Auteur 2011

PHOTO 54: situation de la gare ferroviaire

4.2.1.2. FORME ET SUPERFICIE:

La gare est de forme rectangulaire dotée d'un minaret et d'un dôme, sa surface bâti est de 1425 m².

4.2.1.2.1. NOMBRE D'ÉTAGES :

La gare s'élève de deux étages rez de chaussée et étage plus 2 sous sols l'un contient les bureaux et l'autre donne sur les rails des trains.

4.2.1.3. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT :

4.2.1.3.1. LA ZONE D'EMPLACEMENT

Le bâtiment de la gare est implanté dans un lieu stratégique mettant en relief une histoire urbaine chargée d'événements importants. Un espace privilégié d'implantation de grands projets urbains.

La gare ferroviaire de Skikda occupe un emplacement stratégique sur le boulevard front de mer, limité de l'Est par Djbel Skikda, au sud par hôtel essalem, a l'Ouest la place 1^{er} novembre 1954 et l'hôtel de ville et le nord par le port.

La gare est devancée par une place nommée : la Place 1er novembre 1954, elle permet d'avoir un recul suffisant pour pouvoir admirer sa façade. Un autre endroit d'une grande importance historique marque l'emplacement de la gare.



FIGURE 6 : la zone d'emplacement de la gare



PHOTO 55: zone d'emplacement de la gare

4.2.1.3.2. NATURE DES VOIES EXISTANTES

Au nord de la place 1^{er} novembre 1954, qui est le débouché à la fois de la rue nationale no 03 et la rue Nafir Mahmoud, sur le boulevard front de mer (l'avenue Maiza), sur lequel se trouve l'hôtel de ville, la banque et cet axe est bordé de magasins et d'équipements de différentes vocations, il concentre une des plus grandes parties de l'activité commerciale de la ville. Cet axe est caractérisé aussi par une activité commerciale très dense, une zone de stationnement trop forte, ce qui provoque un trafic piéton et mécanique dense.

4.2.1.3.3. NATURE ET HAUTEUR DES BATIMENTS VOISINS

La gare est entourée de bâtiments coloniaux de type immeuble de rapport, les édifices de style architectural néo mauresque l'hôtel de ville la banque municipale tous conçus par le même architecte Charle Mantaland.

Cette série d'édifices y compris la gare ferroviaire se distingue des bâtiments avoisinants par leur architecture d'inspiration orientale. Ces derniers présentent une homogénéité quand a leur gabarit et leur traitement extérieur. Ces immeubles caractéristiques de l'architecture néo mauresque sont généralement hauts de 20m (R+3). Pour les immeubles de rapport sont généralement hauts de R+5 ou R+6



Source : Auteur 2011

PHOTO 56: nature et hauteur des bâtiments avoisinants la gare

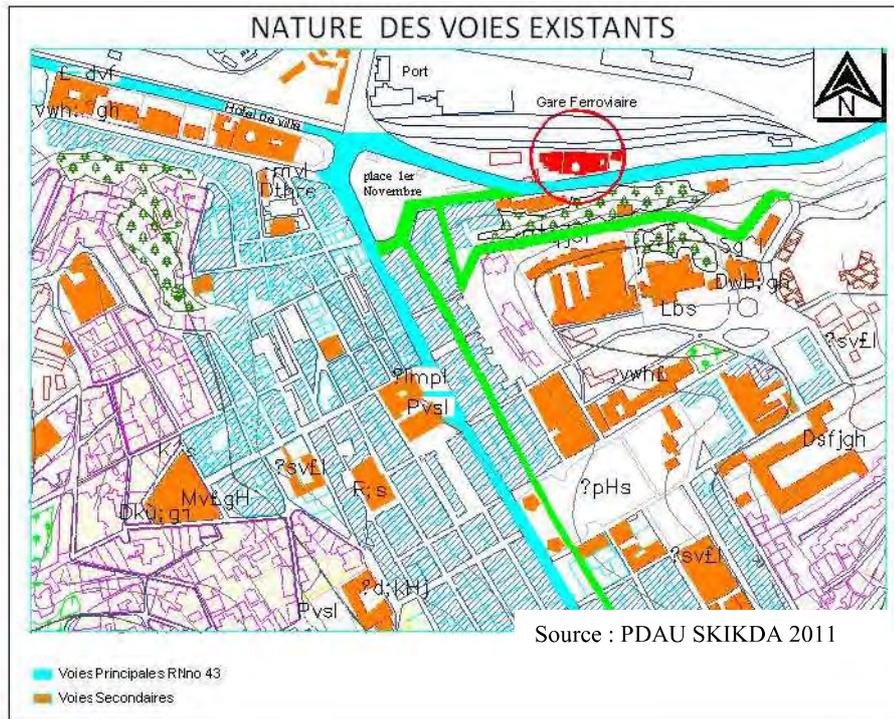


FIGURE 07: nature des voies existants

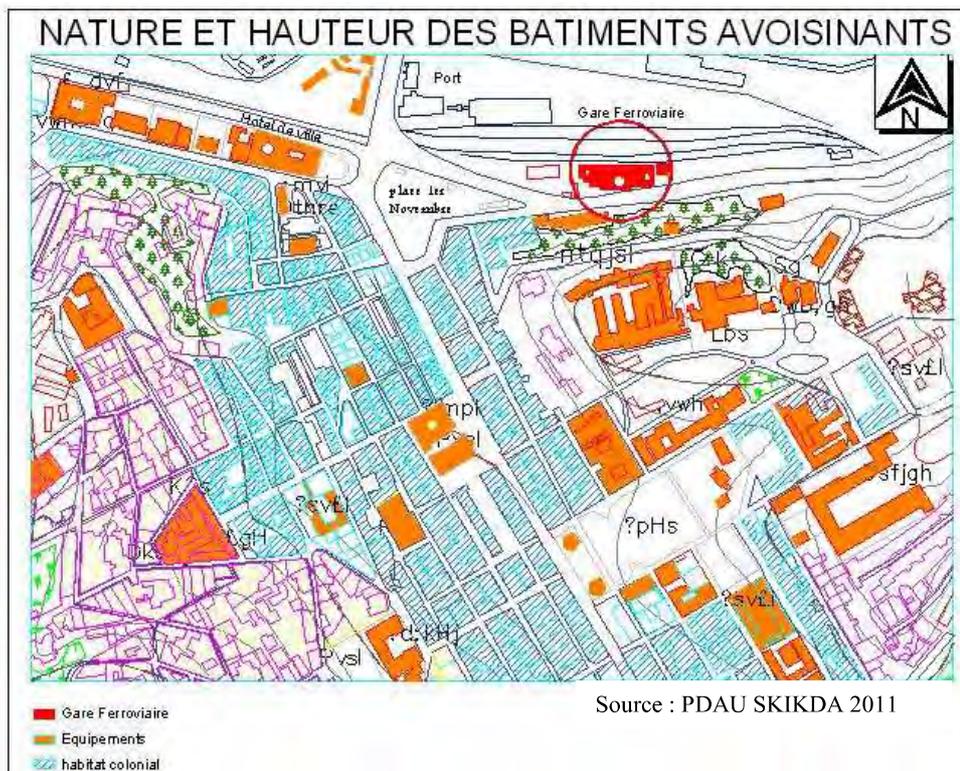


FIGURE 08: nature et hauteur des batiments avoisinants

4.2.1.4. ANCIENNETÉ :

La gare ferroviaire (74ans) fait partie de l'infrastructure néo mauresque de Skikda réalisée par l'architecte français Charle Mantaland, elle a été inaugurée officiellement le 28 Mars 1937 par :

- ✓ M. Raoul Aubaud S.Secretaire d'Etat à l'interieur.
- ✓ M.Le Beau Gouverneur Général.
- ✓ M.Bouffet Prefet .
- ✓ M.Paul Cuttoli Senateur Maire.
- ✓ M.Pinneli Président de la chambre de commerce.
- ✓ Charles Mantaland Architecte.

4.2.1.5. TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

La gare ferroviaire Inaugurée, le 28 mars 1937, la gare des chemins de fer a été édifée en remplacement de l'ancienne gare couverte de tuiles rouges ; elle s'élève sur deux étages dans une architecture évoquant une mosquée, mais de style mauresque futuriste de l'époque Le style architectural de l'édifice de la gare ressemble à celui de l'hôtel de ville et de la banque centrale et le palais Meriem azza. Elle est considérée l'une des plus belles gares d'Algérie avec celle d'Annaba et d'Oran.

4.2.1.5.1. L'ASPECT EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

La gare ferroviaire est un édifice construit dans le style néo-mauresque, il marque l'amorcement d'une nouvelle ère de production coloniale en matière d'architecture. Elle illustre bien le nouvel esprit de l'autorité française : plus d'action politique, moins d'armes et de guère.

C'est sans doute dans le domaine du visible et du décor que les soucis du style néo-mauresque ont été les plus manifestes. Il consiste en une transposition d'éléments architecturaux européens dans un registre stylistique arabe, et adaptation d'éléments architecturaux arabes à des rôles européens.

Les éléments de l'architecture locale ont été utilisés à la fois pour leur apport plastique et esthétique ce qui confère à l'édifice une portée symbolique. La symétrie de la façade, qui s'apparente à l'architecture européenne classique, implique l'axialité de l'entrée principale et l'organisation symétrique des espaces internes.

La façade principale est ornée de mosaïques vert floral au rez de chaussé et une plaque qui désigne l'année de l'inauguration de la gare. Et les 5 portes en fer et 2 portes en bois. A l'étage la façade est marquée par des longues et étroites ouvertures. Avec le minaret et la coupole de forme

trapézoïdale les deux garnirent du même style d'ouvertures les toutes donnes à la gare le cachet néo mauresque.

Description extérieur:

4.2.1.5.1.1. L'ENTRÉE PRINCIPALE:

Se situant au coté sud de l'édifice.

4.2.1.5.1.2. LES MURS:

Les murs extérieurs sont décorés de mosaïque florale de Nabeul en Tunisie.

4.2.1.5.1.3. LES PORTES:

Au niveau de la façade principale il existe 5 principaux portails en fer et 2 portes en bois de style islamiques avec les arcs et les petites fenêtres.

4.2.1.5.1.4. LE MINARET:

Se situant au coté sud ouest de l'édifice de forme carrée avec de longues et étroites ouvertures.

PLANCHE NO 01 : DESCRIPTION EXTERIEUR



PHOTO 57: l'entree principale de la gare



PHOTO 58: les murs extérieurs de la gare ferroviaire



PHOTO 1



PHOTO 60 : les ouvertures extérieures de la gare ferroviaire

4.2.1.5.2. L'ORGANISATION SPATIALE DE L'ÉDIFICE

A l'image des édifices d'appartenance européenne, issue d'une architecture néo mauresque, la gare ferroviaire est un bâtiment qui représente un plan facilement lisible, aux entités clairement identifiables : un corps principal partant de lui deux (2) ailes qui obéit à une symétrie parfaitement respectée, elle est concentrée autour d'un vaste hall évoquant le patio qui est un élément primordial dans l'architecture locale.

Les règles de composition qui régissent l'organisation spatiale de l'édifice sont essentiellement : l'axialité, la symétrie, la rythmicité...etc.

L'omniprésence et l'importance du patio dans l'architecture méditerranéenne furent telles que les architectes de l'arabesque réutilisaient fréquemment dans la construction de nouveaux édifices, aussi bien pour l'architecture domestique, que pour les bâtiments publics.

Le corps central est un volume parallélépipédique divisé en trois espaces principaux, il abrite au milieu le hall central qui contient les escaliers qui emmène à l'étage inférieur, et l'ascenseur et le monte charge et la caisse, et le hall d'attente qui contient des bancs, et couvert d'une toiture qui contient une coupole richement décorée et de laquelle descend un beau lustre fabriquée d'une ferronnerie exceptionnelle.

Des deux côtés du corps central il y a les deux halls secondaires l'un destiné à l'arrivée des bagages et l'autre pour son départ. Le hall affecte la forme d'un rectangle, et ponctué par les éléments de structure (colonnes et piliers),

Les ailes latérales sont raccordées au corps principal, elles sont de forme rectangulaire aussi et abritent principalement des bureaux, les appartements, et des locaux sanitaires.

La dénivellée du terrain est rattrapée par l'aménagement de deux sous-sols, qui contiennent les bureaux et les appartements du personnel de la gare, le deuxième sous-sol débouche sur les rails de chemins de fer et sur un petit jardin.

La gare est accessible de l'extérieur par le biais de 5 principaux portails en fer et 2 portes en bois de style islamiques.

Quant à la circulation verticale, elle est assurée par trois (3) escaliers, un escalier principal, placé dans l'aboutissement de l'axe de symétrie de l'édifice.

PLANCHE NO 02 :

ORGANISATION SPACIALE/ PLANS RDC +ENTRE SOL



FIGURE 09: organisation fonctionnelle / plan de l'entre sol

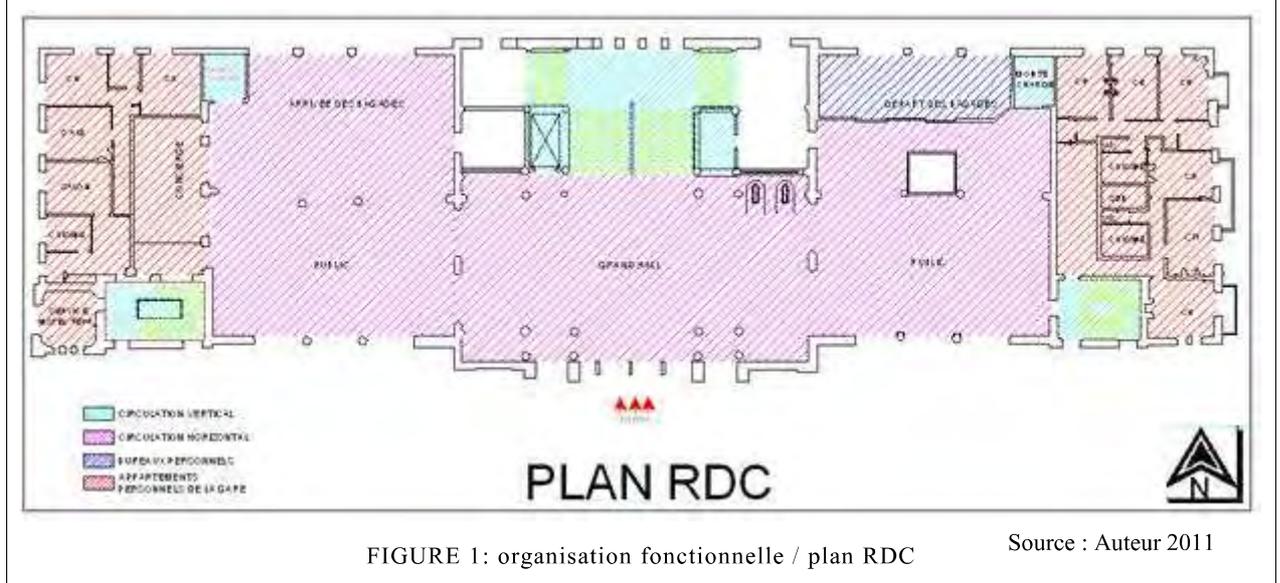


FIGURE 1: organisation fonctionnelle / plan RDC

4.2.1.5.3. ETUDE MORPHOLOGIQUE DES ELEMENTS CONSTRUCTIFS

Puisant ses éléments décoratifs dans un registre d'architecture local, la gare ferroviaire peut être considérée comme une preuve documentaire ou un document historique d'un processus culturel et constructif du fait de la variété et la richesse des éléments figurant dans sa composition.

Les éléments architecturaux employés dans la médersa sont d'une unicité et une richesse appréciable, citant de ces éléments : les colonnes, les fenêtres, la ferronnerie, la boiserie, les revêtements....Etc.

L'architecture de la gare qui représente un projet d'un ensemble prestigieux qui contient l'hôtel de ville la banque et la gare dont l'œuvre est signée par l'architecte C. Mantaland, peut être considérée comme le résultat de la synthèse d'une typologie et d'un certain savoir-faire constructif comme l'utilisation de la structure métallique, issus de la tendance néo-classique du XIX^{ème} siècle auxquels nous avons greffé quelques signes de l'arabité décorative : la coupole, la faïence polychrome en soubassement des murs, et les trois formes de décors de l'architecture arabo-musulmane, à savoir ; la géométrie, l'écriture, et la végétation.

Description intérieur :

4.2.1.5.3.1. LES MURS:

Les murs de l'édifice orné de petits carreaux vert à motif floral avec du vert et bleu.

Les murs de l'étage orné de petits carreaux vert à motif floral de couleurs vert et bleu, originaire de la Tunisie plus précisément de Nabeul appelé mosaïques des Chamla une famille juif en Tunisie spécialisé de ce genre de mosaïques a l'époque.

4.2.1.5.3.2. LES COLONNES:

Les colonnes de la gare ne présentent pas des typologies très variées, elles sont presque identiques. Au niveau du rez de chaussée les colonnes sont circulaires sans bases et chapiteaux décorés d'une petite mosaïque de coupe carrée du bas de la colonne au milieu.

Les colonnes de l'étage sont aussi de forme circulaire ornés de petits carreaux et qui ne contiennent pas de chapiteaux ni de bases.

4.2.1.5.3.3. LE HALL:

Un vaste hall d'entrée, ou les murs sont décorés de petits carreaux verts et qui contient une décoration florale en jaune et bleue.

L'étage contient un grand hall divisé en trois espaces couvert au milieu d'un dôme

4.2.1.5.3.4. LES ESCALIERS:

Pavés de dalles de marbre blanc et ornés de mosaïques de forme carrée.

Dans la partie nord de l'entrée il ya des escaliers, celui-ci est divisé en deux parties : l'est et l'ouest, ou les deux emmènent au rez de chaussée ; les gardes corps de l'escalier sont construit d'une féronie d'art de Louis 16. L'édifice contient aussi un ascenseur et une monte charge.

4.2.1.5.3.5. LES PORTES

La porte la plus marquée est certainement celle de l'entrée. Autre type de portes sont observables dans les différents espaces dans la gare, faites de matériaux divers : bois, métal, verre...etc. Certaines portes sont opaques, d'autres ajourées.

4.2.1.5.3.6. LES FENÊTRES

Une multitude de forme de fenêtres sont présentes dans la gare. Elles sont implantées au nu extérieur de la façade, ce qui ne protège pas les boiseries des intempéries. Les fenêtres sont protégées par des grilles Elles se caractérisent par des proportions très allongées en hauteur.

4.2.1.5.3.7. LES GARDE-CORPS

D'une valeur esthétique et artistique indéniable appelée la féronie d'art de louis 16.

4.2.1.5.3.8. DÔMES ET COUPOLES

La coupole est d'une forme hexagonale équipée des ouvertures longues et étroites décorée de l'intérieur par la mosaïque florale et un grand lustre en fer.

4.2.1.5.3.9. REVÊTEMENT ET FAÏENCES

C'est le même type de revêtement et de faïence qui marque tous les édifices néo mauresque de Skikda, originaire de la Tunisie appelé faïence des Ouled chemla, marqué par des dessins floral de couleur vert et blanc.

4.2.1.5.3.10. PLANCHERS

Le revêtement de sols dans la gare varie du plus simple au richement décoré. Son raffinement atteint son apogée au niveau du parterre du hall principal. Les petits carreaux de céramiques sont minutieusement jointoyés.

PLANCHE NO 03 : DESCRIPTION INTERIEUR (1)



Source : Auteur 2011

PHOTO 61: détails des mus intérieurs



Source : Auteur 2011

PHOTO 62: détails des colonnes



Source : Auteur 2011

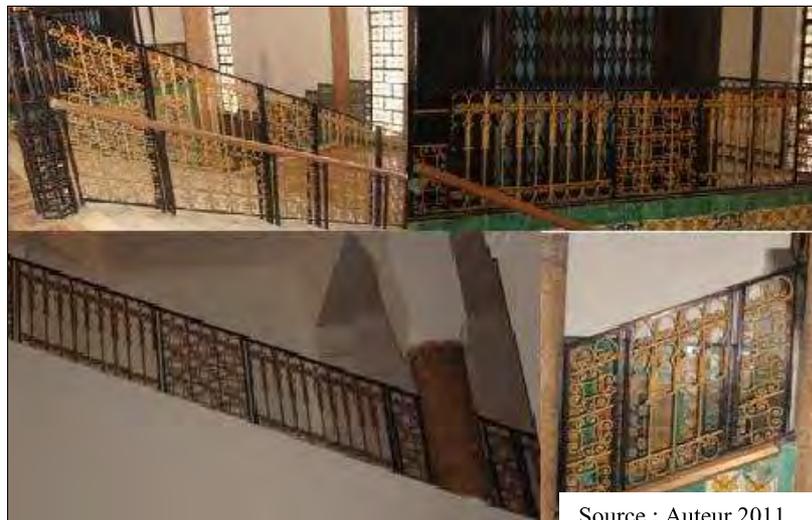
PHOTO 63: les escaliers

PLANCHE NO 04 : DESCRIPTION INTERIEUR(2)



Source : Auteur 2011

PHOTO 64: détails des ouvertures



Source : Auteur 2011

PHOTO 65: détails de la féronie



Source : Auteur 2011

PHOTO 66: détails dôme et coupole

PLANCHE NO 05 : DESCRIPTION INTERIEUR(3)



Source : Auteur 2011

PHOTO 67: détails de la mosaïque (1)



Source : Auteur 2011

PHOTO 2: détails de la mosaïque (2)



Source : Auteur 2011

PHOTO 69: revêtement des planchers

Eléments singuliers



Source : Auteur 2011

PHOTO 70: fontaine



Source : Auteur 2011

PHOTO 71: lustre



Source : Auteur 2011

PHOTO72: horloge



Source : Auteur 2011

4.2.1.5.4. DIAGNOSTIQUE ET PROPOSITION D'UNE ACTION :

4.2.1.5.4.1. DEGRES DE DEGRADATION / PROBLEMES AFFECTANT LA GARE.

Les origines des désordres constatés se traduisent par différentes manifestations, à savoir :

1. Les fissures: ces fissures nettes et visibles entre plusieurs parties d'ouvrages de rigidités et de fonctionnement différents et surtout au niveau des jonctions Elles peuvent être dus soit aux effets de retrait et/ou de fluage soit au dysfonctionnement des ouvrages Comme elles peuvent être passives (mortes) , stabilisées (variation limitée dans le temps) ou actives (la variation évolue avec le temps)
2. les décollements : la cause est due à des infiltrations d'eau et/ou la perte de rigidité ou au dysfonctionnement des ouvrages
3. les affaissements ils sont repérés par des discontinuités géométriques suivant les joints de pierres et qui sont provoqués par le tassement du sol
4. les dislocations : les structures porteuses en maçonnerie subissent des désordres suite à une perte de cohésion ou de résistance mécanique
5. les déversements : ils se traduisent par des renflements ou des défauts de verticalités des parements surtout les parois de soutènement ce qui porte préjudice à la pérennité de l'ouvrage
6. les infiltrations d'eau : favorisant ainsi la circulation d'eau dans l'ensemble de l'ouvrage entraînant l'altération de parement ou de joint, des décollements et des déversements
7. les altérations des parements des pierres et des briques qui se traduisent par des taches noires ou brunes provenant des matières organiques contenues dans les ciments, la chaux ou les pierres ou les efflorescences blanches d'origine cristalline actives ou amorphes provenant des dépôts de sel qui se trouvent dans les briques et les sables et les liants de mortier ou les sols
8. les altérations des joints : une dissolution chimique des liants est provoquée par des circulations d'eau ou l'action des agents atmosphériques ce qui peut aller jusqu'à la disparition des moellons par endroits
9. les éclatements de pierres et /ou briques : ils sont dus soit à l'insuffisance ou au manque de résistance mécanique du matériau, soit à la gélivité de pierres et /ou briques (porosité, cavités d'origine, fissures...)

10. Les désordres consécutifs au vieillissement ou à l'évolution normale de l'ouvrage qui se manifeste par le vieillissement propre des matériaux (pierre, brique, métal...) ou de structures (évolution des charges d'exploitation, effets du vent, effets du séisme endommagement par fatigue
11. L'insuffisance ou l'absence d'entretien est à l'origine de beaucoup de désordres ce qui a porté préjudice à la pérennité de l'ouvrage.



4.2.1.5.4.2. RECOMMANDATION ET TRAVAUX PRÉCONISES:

A cet effet il y' a lieu de procéder aux travaux de réhabilitation préconisés pour ce bâtiment sont:

- Protection du bâtiment des infiltrations des eaux de pluie par un système d'étanchéité adéquate reprise du réseau d'évacuation des eaux depuis la terrasse..
- Réalisation de l'étanchéité de la totalité de la surface de la terrasse -
- Reprise des coursives endommagées avec traitement des causes de dégradation
- Reprendre les enduits dégradés en utilisant un mortier mixte ciment chaux.

11.1.1.1.1. CONCLUSION:

A Skikda le bâtiment de la gare ferroviaire s'impose comme une partie prenante du paysage urbain de la ville

La culture arabo-musulmane de la population métissée avec quelques mœurs européennes héritées des 130 ans d'occupation française correspond parfaitement au style néo-mauresque du bâtiment qui de son côté a jumelé le répertoire arabo-mauresque à celui Européen pour donner naissance à ce joyau architectural.

Cette métaphore entre culture et architecture explique la place qu'occupe la gare pour les habitants qui s'identifient dans ses traits raffinés et entre ses décors végétaux et calligraphiques.

Ceci dit qu'à part cette valeur architecturale et historique, le bâtiment présente une grande valeur symbolique pour la collectivité. Ce bâtiment historique demande une opération de conservation en premier lieu ce qui permettrait la sauvegarde de l'authenticité historique du monument sous l'aspect de l'intégrité matérielle; c'est pourquoi on devrait s'orienter vers :

L'entretien périodique de l'édifice.

La prévention contre dégradation.

Cela ne serait valable qu'après la reconnaissance de la gare comme patrimoine locale de la ville.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE:

Le patrimoine est ce qui demeure. Il est ce que la société choisit de mettre « hors du temps... ». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures. Au même titre, le patrimoine bâti est une ressource symbolique, une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel ; un témoin inestimable du passé et un bien commun étroitement lié à la question de la mémoire et de l'identité. Il participe à la logique de mieux articuler le temps présent des sociétés, à leur passé et à leur avenir, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle.

Ce patrimoine s'il n'est pas pris en charge pour faire face à sa dégradation que marquent le temps et l'activité autant que l'oubli des hommes, peut annoncer le risque d'une perte irréversible d'une partie de l'héritage culturel et mémoriel.

L'intérêt accordé au patrimoine est une sorte de reconnaissance de nos racines. En effet l'évocation du patrimoine signifie sa relation avec la culture; donc deux concepts intimement liés.

La culture se définit comme "L'ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses et intellectuelles qui définissent un groupe ou une société par rapport à une autre".

Etymologiquement, le patrimoine se définit comme l'ensemble des biens hérités du père. Il fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations précédentes et devrait être transmis aux générations futures. Cette relation est permanente avec l'héritage ancestral.

Les valeurs culturelles appréciées et perpétuées par l'architecture sont elles aussi ressenties essentiellement comme un acquis important dans le dialogue entre les différentes civilisations ; exprimant l'organisation et la diversification d'une société, par rapport à ses croyances, à ses idéologies, à ses valeurs culturelles, et à son niveau technologique. C'est aussi le rôle social de l'architecture. Le traitement esthétique est lui aussi l'expression d'un système de valeurs approuvé. Ainsi, on retrouve dans les compositions architecturales, des éléments matériels (détails architectoniques), qui outre les significations qu'ils expriment, se reconnaissent par les utilités ou les fonctions distinctives qu'ils matérialisent.

De cet ensemble, il nous paraît ressortir un fait qui mérite l'attention : et auquel on doit attribuer une place primordiale, voire le considérer comme un patrimoine bâti à part entière (c'est le référent architectural ou détail architectural) : qui est l'élément d'un ensemble mettant en évidence un message artistique et architectural et montrant une logique et une identité propre, par le rôle joué dans la composition et le rythme des façades et créant des relations entre diverses œuvres pour constituer un ordre architectural clair, c'est l'approche que nous avons abordé et qui nous a permis de voir l'influence des détails architectoniques sur la lecture du patrimoine bâti.

Alors, nous avons proposé d'étudier les référents architectoniques que nous considérons comme l'alphabet d'un langage architectural pour un mouvement ou un style d'architecture donnée.

C'est pourquoi nous avons restreint notre étude au cadre du mouvement d'architecture coloniale: le style néo mauresque en l'occurrence. Notre analyse s'est portée d'emblée sur les équipements majeurs à Skikda.

Afin d'identifier et reconnaître le style d'architecture dit néo-mauresque, il faudrait l'analyser à travers, surtout, les détails d'architecture qui le caractérisent.

1. L'intérêt pour tenter une valorisation de ce style a pour finalité sa considération comme référent (culturel) pour une conception architecturale moderne.
2. C'est sans doute dans ces détails d'architecture que se sont manifestés les caractères significatifs d'une séquence de l'histoire, qui permet d'articuler le style néo-mauresque parmi les héritages patrimoniaux incontournables de la ville.
3. Le détail, comme élément fondamental constitutif de toute identité architecturale, décrit au mieux l'armature symbolique d'appartenance à un style et, par conséquent, à une époque de l'histoire.

Il est donc impératif alors d'aborder le sujet des détails d'architecture, en regroupant de facto tous les moyens et instruments pouvant concourir à une analyse fiable pour comprendre leur signification, leur utilité (par rapport à leurs formes, à leurs dimensions, à leurs éléments décoratifs...).

Ces détails, constituant des référents culturels, ont su assurer une permanence de « l'image traditionnelle » de la ville (par rapport à tous ces éléments architectoniques).

Les différentes civilisations ayant succédées sur le territoire de Skikda ont laissées un patrimoine architectural inestimable. Les conditions historiques ont eu une influence déterminante sur l'architecture et l'urbanisme de la ville de Skikda, polarité qui se renforce de références patrimoniales allant du simple détail à la conception globale de bâtiments, signifiant différents styles d'architecture, dont le néo-mauresque qui se manifeste dans toute une infrastructure d'édifices publics, et d'immeubles privés. Empreinte particulière de la période coloniale, faisant partie de l'ensemble des valeurs architecturales de notre patrimoine, elle mérite d'être étudiée et analysée par les professionnels. En effet, il apparaît très important d'étudier la contribution de l'architecture néo-mauresque au patrimoine architectural de Skikda.

Cette période a été un moment important de réalisations architecturales et urbanistiques dont les « arabisances » ont contribuées à préserver les formes traditionnelles, voire à les reproduire selon les traditions de construction et d'occupation de l'espace ; d'où la renaissance du patrimoine traditionnel qui se manifeste sur les édifices néo-mauresques correspondant à la période du protectorat français.

L'émergence de ce tout nouveau style, alliant l'architecture mauresque au style classique européen ou ce que l'on a appelé « Art nouveau », se voulait avant tout un langage humaniste, une tentative de récupération et de réinterprétation des valeurs du patrimoine architectural urbain traditionnel dans les constructions modernes, une forte volonté d'arabisation du cadre bâti. Il se voulait aussi l'affirmation d'une renaissance artistique des caractères de l'architecture traditionnelle.

Pour ce faire, les architectes français allaient puiser dans le vocabulaire traditionnel maghrébin, de façon tout aussi intelligente qu'intéressée, et cela à un stade extrême.

Désormais, l'ancien occupant s'oriente vers la construction d'une image magnifiant une métropole qui protège et respecte l'identité des indigènes.

Si le style du vainqueur avait traduit la phase militaire de la conquête coloniale, la nouvelle phase politique et économique a accouché d'un modèle inédit : "le style du protecteur". Ce dernier va se doter d'une démarche et d'une idéologie spécifiques pour s'imposer et s'inscrire dans le champ des réalisations urbaines.

En effet, différents moyens matériels et symboliques vont être mis au service de la construction de cette image officielle. Parmi cette panoplie d'actions, l'intérêt nouveau manifesté aux monuments arabes et autres maisons mauresques.

Dans le but de transmettre une image rassemblant la tradition et la modernité, les médersas ont été les premiers modèles d'interprétation de l'art mauresque, puis furent ensuite projetés des équipements scolaires, administratifs, socioculturels tels que postes, banques, gares, églises, hôtels, des fonctions qui n'existaient pas dans le patrimoine traditionnel algérien et qui n'en constituaient pas moins un phénomène de métissage nouveau, une sorte de mariage entre deux cultures, deux architectures se combinant l'une à l'autre pour donner un style nouveau.

Charles Célestin JONNART initiateur de cet art orientaliste si intéressa manifestement. Ce bref aperçu de l'histoire était plus que nécessaire pour approcher l'analyse des modèles précités. Une analyse simultanée qui s'articule sur l'historique de l'équipement, sur la lecture de sa façade et la mise en évidence de toute la typologie des détails qui la composent.

Skikda jouissait d'une attention particulière de la part des autorités de l'époque qui allaient en effet essayer de marquer ce renouveau par un certain nombre de réalisations sur ce nouveau modèle naissant, histoire de redonner confiance aux autochtones.

Cependant, c'est au niveau des équipements, plus spacieux et plus volumineux, que le style arabo-mauresque va être étalé dans toute sa splendeur.

Nabila Oulebsir, dans son ouvrage «la découverte des monuments d'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit (1840-1880) » fait une synthèse de la mission architecturale effectuée par Edmond Duthoit en Algérie à partir de 1872 : « E.Duthoit notait l'existence d'une règle générant les formes architectoniques. Ces règles seraient à l'origine des résultats harmoniques et des proportions et pouvaient être appliquées aussi bien dans l'association des couleurs et l'assemblage des tons, que dans le tracé des ornements. Il déduisit de ces recherches que les procédés employés pour obtenir simultanément les compositions les plus compliquées et les plus harmonieuses, étaient purement géométriques et élémentaires. »

Sa mission avait alors un double impact :

- d'abord, la constitution d'un savoir sur les monuments mauresques de ce pays.

- Ensuite, les transferts et les interactions que ce patrimoine architectural a permis sur les deux rives de la méditerranée ; interactions qui seront à l'origine de l'avènement du style néo-mauresque.

Le savoir constitué vers la fin du XIX^{ème} siècle sur l'architecture mauresque de l'Algérie présentait une analyse raisonnée de tous les composants de ce style.

Ainsi donc émerge un vocabulaire, où sont introduits des éléments architecturaux et décoratifs révélant un important enrichissement artistique (luxe et qualité de l'ornementation sur les façades) et que des éléments typologiques (le minaret, les vérandas, les balcons ajourés, la balustrade sculptée, les moucharabiehs, la calligraphie, le décor des faïences, les loggias, les coupoles, les boiseries, les encorbellements, les encadrements de céramique, les portes, les arcs outrepassés, etc...) apparaissent dans un contexte moderniste tout en gardant quelques techniques anciennes et des procédés ornementaux du répertoire traditionnel du pays.

Dans cet univers visuel, les éléments dominants sont donc les arcs sous leurs différentes formes ; la coupole, l'aspect architectonique de l'acrotère, le matériau, la couleur ; ce qui nous amène à considérer des spécificités leur permettant de jouer un rôle d'esthétique sur la façade, et également un rôle constructif, et qui est d'ailleurs prépondérant.

L'étude effectuée sur terrain fait ressortir une multitude de cas recensés, à différents usages.

Cependant, la ressemblance des détails architectoniques fait qu'il n'est point nécessaire de prendre systématiquement tous les exemples existant à Skikda.

En effet, une observation détaillée montre que sur certains édifices publics, pratiquement tous les détails introduits par le style néo-mauresque y sont repris avec une combinaison d'un raffinement propre à donner une harmonie parfaite.

Aussi, l'exemple de la Gare ferroviaire, en particulier était édifiants à plus d'un titre quant à la richesse architecturale inestimable introduite par ce style nouveau, appelé alors « art urbain », « art nouveau », etc.

Le style néo-mauresque est en fait l'« habillage » savant des constructions, en ce sens qu'il use d'artifices extérieurs empruntés à la civilisation arabo-mauresque par ailleurs très riche en

décors, pour donner une alternative au style classique européen, envahissant à l'époque, symbole de la puissance coloniale alors combattue et rejetée par les populations autochtones.

Ainsi, selon l'exemple d'étude retenue on peut recommander de :

1. Constituer un chef d'œuvre du génie créatif humain.
2. Témoigner d'un échange d'influences considérables, durant une période déterminée ou dans une aire culturelle définie, sur le développement de l'architecture ou de la technologie des arts monumentaux, sur la planification urbaine ou la création des paysages.
3. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle.
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural, technologique ou paysager qui illustre une ou plusieurs périodes significatives de l'histoire du pays.
5. Constituer un exemple remarquable d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnel représentatif d'une ou de plusieurs cultures, surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de changements irréversibles.
6. Etre directement ou matériellement associé à des événements ou à des traditions vivantes, idées, croyances, œuvres artistiques ou littéraires qui ont une signification universelle exceptionnelle...
7. Ces critères sont la projection sur l'échelle du pays des critères de la convention mondiale du patrimoine, et qui justifient le classement du patrimoine national des sites et œuvres.

Selon ses critères, on pourrait affirmer que la gare ferroviaire de Skikda mériterait une place dans le patrimoine bâti de la ville surtout qu'elle contribue à la construction d'une mémoire collective qui inscrit ses références identitaire dans l'espace et le temps.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

I. OUVRAGES

- 1- ABDELHAMID MERAD BOUDIA, La formation sociale algérienne précoloniale:
- 2- ADDI LAHOUARI, De l'Algérie pré coloniale à l'Algérie coloniale (économie et société), ENAL-Alger, 1985, 173 pages.
- 3- ALEXANDRE ABRY, ROMEO CARABELLI, Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée, Maisonneuve et Larose, 2005.
- 4- BEGUIN FRANÇOIS, Arabisation – Décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord. (1830 – 1950), 1993.
- 5- BERTHIER.A, l'Algérie et son passé, paris, Ed. a & ch picard, 1951.
- 6- CAMILLO SITTE, DANIEL WIECZOREK, FRANÇOISE CHOAY, L'Art de bâtir les villes: l'urbanisme selon ses fondements artistiques, Éd. du Seuil, 1996, 188 pages.
- 7- BENEVOLO LEONARDO, Histoire de la ville, Edit Parenthèses, Marseille, 1983.
- 8- BERDOULAY VINCENT (DIR) ET CLAVAL PAUL (DIR), Aux débuts de l'urbanisme français. Regards croisés de scientifiques et de professionnels (Fin du XIXe-début du XXe siècle, Édité L'Harmattan, Paris, 2001
- 9- Benevolo Léonardo, « Histoire de la ville », Edit Parenthèses, Marseille, 1983.
- 10- Berdoulay Vincent (dir) et Claval Paul (dir), Aux débuts de l'urbanisme français.
- 11- Belidor B. Forest de, La science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et l'architecture civile, Paris, 1728.
- 12- BOUROUIBA RACHID, L'architecture militaire de l'Algérie médiévale, OPU, Alger, 1983.
- 13- Bourde Paul, A travers l'Algérie, Édité Maga Société de géographie, Paris, 1880.
- 14- Bourget M.J.M., « l'Algérie jusqu'à la pénétration saharienne », cahiers du centenaire.
- 15- BUZELIN, lieutenant colonel, De la colonisation et des réserves de l'Algérie, édité inconnue, Nantes, 1874.
- 16- Bourouiba Rachid, L'architecture militaire de l'Algérie médiévale, OPU, Alger, 1983.
- 17- Buzelin, lieutenant colonel, De la colonisation et des réserves de l'Algérie, édité inconnue, Nantes, 1874,
- 18- Berteuil Arsen : Pharmacien en chef des Hôpitaux militaires de l'armée d'Afrique,
- 19- CHABANE DJAMEL, la théorie de l'umran chez ibn khaldoun, Édité Office des Publications Universitaires, Alger, 2003.
- 20- Charvet Marie, Les fortifications de Paris de l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919, édité Pu-Rennes, collection histoire, Rennes, 2005.

- 21-Choay F.- Banham R.-BairdG.-Van Eyck A.- Frampton K.- Rykwert J.- Silver N., Le sens de la ville, Édit du Seuil, Paris, 1972.
- 22- CHALINE CLAUDE, Les villes du monde Arabe, collection géographie, Ed : Masson, 1990.
- 23- CHENNTOUF TAYEB, L'Algérie politique 1830-1954, Édit Office des Publications Universitaires, Alger, 2003.
- 24- DE LACHARIERE M.A.C, Du système de la Colonisation suivie par la France, Imprimerie de Auguste Auffray, Paris, 1832.
- 25- DELONCLE PIERRE, « La vie et les mœurs », livre XX, cahiers du centenaire de l'Algérie, Publication du comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, 1932.
- 26- DI POZZO BORGIO LOUIS, Les paquebots de la malle d'Algérie 1830-1962, Atlantis, 2000.
- 27- DUPUY GABRIEL, KNAEBEL GEORGES, Assainir la ville hier et aujourd'hui, Édit Dunod, collection Les pratiques de l'espace, Paris, 1982.
- 28- SAÏD ALMI, Urbanisme et colonisation: présence française en Algérie, Editions Mardaga-Belgique, 2002, 159 pages.
- 29- MARC COTE, L'Algérie, ou, L'espace retourné, Ed. Flammarion, France, 1988 ;
- 30- JAOUAD MSEFER, Villes islamiques : cités d'hier et d'aujourd'hui, I.I.A.M-Paris, 1983, 106 pages.
- 31- JELKA PIRKOVIC, Orientations sur la réhabilitation urbaine, Council of Europe, 2004, 150 pages.
- 32- SCHAWCH Paul, Reconstruire la ville sur la ville, Ed adef-Paris, 1998.
- 33- STEPHANE GSELL, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, tome 2, HACHETTE, paris, 1918.
- 34- LEON GALIBERT, l'Algérie ancienne et moderne, FURNE ET CIE, paris, 1853.
- 35- FALEK FELIX, l'Algérie. Un siècle de colonisation, Édit Notre domaine colonial, Paris, 1930.
- 36- GOIGNARD PIERRE, Algérie. L'œuvre française, Édit Laffont, Paris, 1984.
- 37- GRANGAUD ISABELLE, la ville imprenable ; une histoire sociale de Constantine au 18ème siècle, Édit Média-Plus, Constantine, 2004.
- 38- HANOTAUX GABRIEL & MARTINEAU ALFRED, Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde, Tome 2, Algérie par Augustin Bernard, Livre Premier, Vue générale de L'Algérie jusqu'au XVIIIème siècle, Librairie Plon, Paris, Date inconnue.
- 39- NABILA OULEBSIR, Les Usages du patrimoine monuments musées et politiques coloniale en Algérie 1830-1930, 2004.

- 40- MALVERTI XAVIER, PICARD Aleth et BELLI-RIZ Pierre, la fabrication des villes, Prestoprint-Grenoble, 1995, 267 pages.
- 41- LENOIR A et M MERIMEE, Instructions du comité historique des arts et monuments, architecture militaire, Paris, 1837-1849.
- 42- MENARD RENE, La vie privée des Anciens, Tome III : le travail dans l'Antiquité, Édit veuve A. Morel, Paris, 1880-1883.
- 43- MERAD BOUDIA ABDELHAMID, La formation sociale algérienne précoloniale : essai d'analyse théorique », édit OPU, Alger, 1980.
- 44- NIOX COLONEL, « Géographie militaire ; Algérie et Tunisie »¹, Librairie Militaire de I. 40/ 40/ Baudoin et Cie 2ème édition, Paris, 1890.
- 45- ROUSSEAU VANESSA, L'urbanisation au Maghreb : le langage des cartes, Édit Publications de l'université de Provence, Aix en Provence, 2004.
- 46- SOCIETE DE MILITAIRES ET DE GENS DE LETTRES REVU ET PUBLIE PAR A. HUGO, France militaire. histoire des armées françaises de terre et de mer de 1792 à 1832, Tome quatrième, Édit CHEZ DELLOYE, éditeur de la France Pittoresque, Paris, 1838.
- 47- SOUALAH MOHAMED, La société indigène de l'Afrique du Nord, Édit Typo-Lito et Jules Carbonel, Alger, 1937.
- 48- Regards croisés de scientifiques et de professionnels (Fin du XIXe-début du XXe siècle, Édit L'Harmattan, Paris, 2001.
- 49- L'Algérie française, Tome 1, Dentu libraire-éditeur, Paris, 1856.
- 50- Boeswallwald E, Cagnat R et Ballu Alb, TIMGAD. UNE CITE AFRICAINE sous l'Empire Romain, Édit ERNEST LEROUX, Paris, 1905.
- 51- l'Algérie, Publication du comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, 1932.
- 52- Louis Bertrand, Histoire de Philippeville - 1838-1903, 1903.
- 53- Emile Ledermann, Philippeville et ses environs ,1935.
- 54- Edouard Solal, Philippeville et sa région - 1837-1870 - - 1954.
- 55- Marcel Emérit, Annales - Économies, Sociétés, Civilisations, 1958.
- 56- Philippeville, étude du capitaine du génie Champanhet, mai 1840, Archives Nationales, F80/1588
- 57- Reconnaissance du capitaine du génie Bouteilloux , février 1838 , Archives du Ministère de la Guerre, Algérie n° 226.

II. DICIONNAIRES:

- 58- PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, Dictionnaire encyclopédique pour tous, Librairie Larousse, Paris, France, 1983.
- 59- LITTRE E., Dictionnaire de la langue Française, Ed. Gallimard – Hachette, France, 1958.
- 60- ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS, version 10, France S.A-2004, CD.
- 61- Microsoft ® Encarta ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation.
- 62- DICTIONNAIRE HACHETTE 2005, édit HACHETTE LIVRE 2004, Paris, 2005.
- 63- DICTIONNAIRE PRATIQUE QUILLET, Librairie Quillet, Paris, 1974.
- 64- DICTIONNAIRE QUILLET DE LA LANGUE FRANÇAISE, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1948.
- 65- MERLIN P- CHOAY. F, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed. Publications Universitaires Françaises, Paris – France, 1988.
- 66- MICRO ROBERT, Dictionnaire de Langue Française, Ed. Le Robert, Paris,

REVUES

1. Algérie tourisme. Publication d'information. Editée par l'Office national du tourisme 2003.
2. Amenhis : aménagement et histoire. Revue bimestrielle N° 01. Sept – Octobre 2004.
3. Amenhis : aménagement et histoire. Revue bimestrielle N° 3. Janvier -février 2005.
4. Architecture d'aujourd'hui N° 120. « Patrimoine architectural et intervention du pouvoir Public ». Année 1977.
5. Les Annales de la recherche urbaine. Services urbains. Edition Dunod : N°31/ Juillet 1986. Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des Transports. Gauthier - Villars, Paris 1986.
6. Les Annales de la recherche urbaine. Article : « La Casbah d'Alger, gestion de la salubrité ». Par Djaffar Lebset. Page 59. Edition Dunod N° 33 / septembre 1986. Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des Transports. Gauthier - Villars, Paris 1986.
7. Les Annales de la recherche urbaine. La planification et ses doubles. Plan urbain. Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. N° 51 Juillet 1991 - Diffusion Mars 1992.
8. Les urbanistes dans le doute. Peuples méditerranéens. N° 43. Revue trimestrielle. Avril Juin 1998. Impression : Les ateliers de l'imprimerie quotidienne à Fontenay Sous - bois. PARTENAIRES/ Mensuel de la chambre française de commerce et d'industrie en Algérie. N° 64- Juillet- Août 2006. POUR / Revue trimestrielle créée en 1966. Quartiers

- fragiles et développement urbain. N° 125 / 126- Décembre 1990. Edition : L'Harmattan.
Réalisée par le GREP. « Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective ».
9. Urbanisme : Le mensuel des acteurs de la ville. Le renouveau des agences d'urbanisme. N° 257. Octobre 1992.
 10. Urbanisme : Le mensuel des acteurs de la ville. Transports en commun. N°258. Novembre 1992.
 11. Urbanisme : Le mensuel des acteurs de la ville. Octobre 1993 - Hors série N°3. Fédération nationale des agences d'urbanisme / Paris - France.
 12. Urbanisme : Le mensuel des acteurs de la ville. Pour un urbanisme politique.
 13. Urbanisme : Le mensuel des acteurs de la ville. Chronique de la rénovation urbaine. Janvier - Février N° 346 / 2006.
 14. Revue no 2 de l'année de l'Algérie en France ; El Djazair 2003, (Août- Sept 2002).

SITES INTERNET

1. [http:// www. Urbanisme. fr](http://www.Urbanisme.fr)
2. [http:// redact @ environnement magazine. Com](http://redact@environnementmagazine.com)
3. [http:// www. ont. dz](http://www.ont.dz)
4. [http:// www.unesco.org/culture](http://www.unesco.org/culture)
5. [http:// www. Agora. org](http://www.Agora.org)
6. [http:// www. m- culture.gov.dz](http://www.m-culture.gov.dz)
7. [http:// www. cnes.dz](http://www.cnes.dz)
8. [http:// www.unesco.culture.](http://www.unesco.culture)
9. Algérie ancienne : <http://www.algerie-ancienne.com>
10. Site Officiel de la Wilaya de Skikda : www.wilayadeskikda.dz.com
11. Site de Djamilia : <http://www.djamila.be/Documents/skikda.htm>
12. Il était une fois Philippeville : <http://marcelpaul.duclos.free.fr>
13. Site de Jean-Paul Castanet : <http://fse.castanet.free.fr>
14. Photos de classe de Philippeville : <http://ecolerusicade.free.fr>

LISTE DES PHOTOS:

PHOTO 1: le palais consulaire d'Alger, architecte HENRI Petit.....	27
PHOTO 2: immeuble, bd du telemly	31
PHOTO 3: immeuble, rue Roosevelt	31
PHOTO 4: église Notre-Dame d'Afrique,	31
PHOTO 5: église notre dame d'Afrique, Alger, xix° siècle, Alger, (photo Alger, xix° siècle	31
PHOTO 6: Musée des antiquités, parc de la liberté,	31
PHOTO 7: Immeuble, bd du Telemly, Porte d'entrée.....	31
PHOTO 8: immeubles urbains, parc de la liberté, Alger,	32
PHOTO 9: Immeubles urbains, parc de les prémices du modernisme liberté, Alger,....	32
PHOTO 10: Immeuble urbain du début du XX° siècle Parc de la Liberté, Alger.	32
PHOTO 11: Eglise du sacré cœur d'Alger, 1956, Arch.	32
PHOTO 12 : Eglise du sacré cœur d'Alger, 1956, Arc Le Couteur, Sargé.....	32
PHOTO 13 : La grande poste (1910-1913), à droite.....	67
PHOTO 14 : les medersas d'alger (1904) et de tlemcen (1906).....	68
PHOTO 15 : les galeries françaises (aujourd'hui galerie algérienne) a alger	68
PHOTO 16 : villa a el-biar au debut du xxe siecle.	70
PHOTO 17 : djemaa el-djdid (nouvelle nousquee)de la pecherie.	70
PHOTO 18 : La Médersa d'Alger (1905) conçue par l'architecte Henri Petit.....	74
PHOTO 19 : la medersa de Tlemcen. Ex-lycée franco- musulman	74
PHOTO 20 : la medersa de Constantine construite entre 1906 et 1909 par i 'architecte p.bonnel sur le dessin de albert ballu et inauguree le dimanche 25 d'avril de1909.	74
PHOTO 21 : Ecole Ziane Chérif Abdelhamid Cet ancien groupe scolaire des garçons école.	76
PHOTO 22 : Porte de la Médersa de Sidi boumedine	76
PHOTO 23 : Une porte du groupe scolaire détail mural d'une fenêtre de cette école.....	76
PHOTO 24 : la gare de Zemmora	78
PHOTO 25 : Détails architecturaux: détails architectoniques (faïence géométrique).....	78
PHOTO 26 : la gare d'Oran 1912.....	79
PHOTO 27 : la gare d'Oran 2010.....	79
PHOTO 28 : Traitement architectural	79
PHOTO 29 : la Grande poste d'Alger.....	80
PHOTO 30 : trois arcs en outrepasse (en fer a cheval) reposent sur de robustes colonnes	80

PHOTO 31 : détails de la décoration des colonnes	80
PHOTO 32 : mosquée du pacha.....	82
PHOTO 33 : grande mosquée d'Alger.....	82
PHOTO 34 : mosquée du pacha.....	82
PHOTO 35 : la mosquée de sidi bel Hassan.....	82
PHOTO 36 : Hôtel e ville Skikda	106
PHOTO 37 : skikda - avenue zighout youcef - l'ancien syndicat d'initiative.....	106
PHOTO 38 : le golfe de Skikda vu de la corniche du phare de Stora.....	111
PHOTO 39 : Hôtel de ville - Skikda	116
PHOTO 40 : Skikda - mairie - hôtel de ville	116
PHOTO 41 : Skikda - mairie - hôtel de ville	116
PHOTO 42 : skikda - le palais dar mairie	119
PHOTO 43 : Skikda - salon du palais dar Meriem	119
PHOTO 44 : Skikda - la banque d'Algérie - avenue zighout youcef	120
PHOTO 45 : Skikda - la banque d'Algérie - avenue zighout youcef.....	120
PHOTO 46 : Skikda - la grande poste - avenue zighout youcef	121
PHOTO 47 : Skikda - la grande poste - avenue zighout youcef	121
PHOTO 48 : quais d'alger avec tramway et la gare au fond a droite (vers 1900).....	125
PHOTO 49 : la gare de chemin de fer construite dans les annees 1930 sur le lit comble de l'oued bejjima	129
PHOTO 50 : le hall de la gare ferroviaire d'annaba recemment restaure et modernise. les anciennes fresques murales representent la mine de ouenza et le complexe siderurgique d'el hadjar	129
PHOTO 51 : la gare d'annaba	130
PHOTO 52 : batiment voyageurs de la gare d'oran.....	130
PHOTO 53 : Skikda - gare ferroviaire	131
PHOTO 54 : situation de la gare ferroviaire	133
PHOTO 55: zone d'emplacement de la gare	134
PHOTO 56 : nature et hauteur des bâtiments avoisinants la gare	135
PHOTO 57 : l'entree principale de la gare	139
PHOTO 58 : les murs extérieurs de la gare ferroviaire	139

PHOTO 59 : le minaret	139
PHOTO 60 : les ouvertures extérieures de la gare ferroviaire	139
PHOTO 61 : détails des mus intérieurs	144
PHOTO 62 : détails des colonnes	144
PHOTO 63 : les escaliers	144
PHOTO 64 : détails des ouvertures	145
PHOTO 65 : détails de la féronie	145
PHOTO 66 : détails dôme et coupole	145
PHOTO 67 : détails de la mosaïque (1).....	146
PHOTO 68 : détails de la mosaïque (2).....	146
PHOTO 69 : revêtement des planchers	146
PHOTO 70 : fontaine	147
PHOTO 71 : lustre	147
PHOTO 72 : horloge	147
PHOTO 73 : des décollements et des déversements	149
PHOTO 74 : des décollements et des déversements	149

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: disposition spatiale	76
FIGURE 2: disposition spatiale et fonctionnelle de la gare elle se présente comme gare de transit avec une voie sur un seul côté du bâtiment.....	78
FIGURE 3: carte de l'Algérie: situation de la ville de Skikda.....	99
FIGURE 4: situation de la ville de Skikda	99
FIGURE 5: situation de la gare ferroviaire de Skikda	132
FIGURE 6: la zone d'emplacement de la gare	134
FIGURE 7: nature des voies existants.....	136
FIGURE 8: nature et hauteur des bâtiments avoisinants	136
FIGURE 9: organisation fonctionnelle / plan de l'entre sol	141
FIGURE 10: organisation fonctionnelle / plan RDC	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Liste du patrimoine classé des XIX et XX siècles par wilaya (département) 36

LES ANNEXES:

I. ANNEXE 1:

Liste des 22 monuments appartenant aux XIX^e et XX^e siècles classés en Algérie.

1. La villa seconde weber et le bois de pins qui l'entoure sur l'éperon de la falaise Saint-Raphael à El-Biar, demeure et site naturel classés en 1928, wilaya d'Algerie.
2. Le jardin d'essai du Hamma (El Hamma Annassers), site naturel classé en 1947, wilaya d'Alger.
3. le jardin Marengo, à Casbah Oued Koriche, classé en 1950, wilaya d'alger.
4. Le parc de la liberté (ex-parc de Galland) à Sidi-Mhamed, ite naturel classé en 1951, wilaya d'Alger.
5. L'Egise d'El-Kala, monument de culte, classé en 1953, wiaya de Taref.
6. L'ancien musée de Cherchell, en instance de classement, 1985, wiaya de Tipaza.
7. La maison dite « des 22 » à El Mouradia, monument commémoratif, en instance de classement, 1985, Wilaya d'Alger.
8. La stations hydraulique de Boghni , en instance de classement, 1992, wilayade Tizi-Ouzou.
9. La résidence des Ait Kaci à Tizi-Ouzou, monument historique, en instance de classement 1992, wilaya de Tizi Ouzou.
10. Le camp de Bossuet à Dhaya, onument pénitencier, en instance de classement 1992, wilaya de Sidi-Be Abbes.
11. La prison d'El-Koudia à Constantine, pénitencier, en instance de classement, 1992, wilaya de Constantine.
12. Le haras de Chaouchaoua à Tiaret, jumenterie, classé en 1995, wilaya de Tiaret.
13. Le barrage de Foum El-Ghorza à sidi-Okba, ouvrage hydraulique, en instance de classement, 1996, wilaya de Biskra.
14. L'édifice abritant l'Hotel EL-Djair à El-Madania, sur la liste de l inventaire supplémentaire, 1996, wilaya d'Alger.
15. Le musée saharien à Ouargla, musée de préhistoire, d'ethnographie de l'artisanat, en instance de classement, 1997, wilaya de Ouargla.
16. Le musée national des antiquités du parc de la liberté à Sidi-Mhamed, en instance de classement, 1997, wilaya d'Alger.
17. Le phare de cap Caxine à El-Hammamat, signal maritime, en instance de classement, 1998, wilaya d'Alger.
18. L'ancien hôpital d'Adrar, en instance de classement, 1998, wilaya d'Adrar.
19. Le musé national des beaux-arts face au jardin d'essai à Sidi M'hamed, en instance de classement, 1998, wilaya d'Alger.
20. Le camp d'El-Djorf à ouled Derradj, pénitencier classé en 1999, wilaya de M'sila.
21. La prison de Barbarous à Casbah Oued Koriche, monument pénitencier, classé en 1999, wilaya d'Alger.

22. Le central électrique diesel de Laghouat, ouvrage industriel, classé en 1999, wilaya de Laghouat.

II. ANNEXE 2:

Textes et lois encadrant la protection du patrimoine algérien.

Loi du 30 mars 1887 sur « la conservation des monuments et objet d'art ayant un intérêt historique et artistique national », qui normalise les règles de la conservation du patrimoine et détermine les conditions de l'intervention de l'Etat pour la protection des monuments historiques.

Loi du 21 avril 1906 sur « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique » : première loi de protection des sites naturels.

Loi du 31 décembre 1913 modifiée sur « les monuments historiques » ; qui complète et améliore la loi de 1887, en instaurant l'instance de classement et en définissant le cadre et le statut des monuments historiques.

Loi du 2 mai 1930, relative à « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique et scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Loi du 27 septembre 1941 modifiée portant « réglementation des fouilles archéologiques ».

Ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux « fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels ».

Décret 69-82 du 13 juin 1969 relatif à « L'exportation des objets présentant un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie ».

Arrêté interministérielle du 5 décembre 1971 instituant un « centre national d'études historiques ».

Loi 90-09 du 7 avril 1990 relative à la « wilaya ».

Loi 90-08 du 7 avril 1990 relative à la « commune ».

Décret exécutif 94-414 du 23 novembre 1994 portant création et organisant des « Direction de la culture de wilaya ».

Décret exécutif 96-141 du 20 avril 1996 portant organisation de « l'administration centrale du ministère de la communication et de la culture ».

Ordonnance 97-10 du 6 mars 1997 relative aux « droits d'auteur et aux droits voisins ».

Décret législatif 94-07 du 18 mai 1994 relatif aux « conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte ».

Loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la « protection du patrimoine culturel », Journal officiel de la république algérienne no 44 du 17 juin 1998.

Arrêté interministériel du 24 aout 1998 fixant les « attributions, l'organisation, le fonctionnement et la composition de la commission culturelle et scientifique ».

III. ANNEXE 3:

Dates de classification des monuments protégés en Algérie.

Dates	Nb	Cumul	Dates	Nb	Cumul	Dates	Nb	Cumul
1887	7	-	1928	32	205	1967	13	295
1900	84	91	1930	3	208	1968	1	296
1901	1	92	1934	5	213	1978	2	298
1902	1	93	1937	2	215	1979	1	299
1903	5	98	1941	1	216	1980	1	300
1904	1	99	1945	4	220	1981	1	301
1905	11	110	1946	2	222	1982	27	328
1906	6	116	1947	2	224	1985	16	344
1908	1	117	1948	11	235	1987	3	347
1909	1	118	1949	7	242	1992	21	368
1910	1	119	1950	10	252	1993	3	371
1911	2	121	1951	3	255	1995	11	382
1912	6	127	1952	15	260	1996	11	393
1913	4	131	1953	7	267	1997	10	403
1919	5	136	1954	9	276	1998	6	409
1922	2	138	1955	1	277	1999	30	439
1923	3	141	1956	3	280			
1927	32	173	1958	2	282			

IV. ANNEXE 4 :

Classification du corpus des édifices et sites classés par périodes.

Périodes	En % du total
Antiquité	40,80
Moyen-âge	32,30
Période moderne	20,80
Période contemporaine	6,10
Total	100,00

Source : Inventaire général du patrimoine culturel élaboré par la direction du patrimoine culturel

V. ANNEXE 5:

Entretien réalisé par L.Oubouzar et M.Medjeber avec A.Khelifa en juillet 2003.

Mr A.Khelifa est docteur en histoire et en archéologie, ancien directeur de l'agence nationale d'archéologie et ancien directeur du patrimoine culturel au ministère de la communication et de la culture. Il a été responsable du volet patrimoine pour l'année de l'Algérie en France en 2003.

Question : actuellement, pensez-vous que les responsables du patrimoine (institutions et professionnels) intègrent dans leurs politique de préservation le patrimoine plus récent, en l'occurrence celui des XIX^e et XX^e siècles ?

Je m'inscris en faux par rapport à cette distinction par période car cela favorise l'exclusion de cette période dans la chronologie historique de l'Algérie, car, il faut le dire, pendant longtemps les idéologues et les politiques ont considéré que le patrimoine récent colonial n'était pas le notre je peux vous dire que quand j'ai classé dans les années 1980 le refuge du Père de Foucault on me l'avait reproché car « *il ne représentait pas nos valeurs* », or, pour, moi, cela fait partie de mon histoire à l'exemple aussi de la prison de Lambèse : si elle est détruite, comment pourrais-je expliquer les actes de résistance du peuple algérien ? C'est certes un bâtiment colonial, mais chargé de l'histoire de la guerre de libération, voilà comment je perçois le patrimoine, aujourd'hui les concepts ont évolué et plus nous avançons et plus la notion de patrimoine s'élargit. Nous avons classé un central électrique à Boghni, une mine de charbon à Kenadza ; cela veut bien dire qu'on commence à comprendre que le patrimoine n'est pas seulement un monument historique datant d'une certaine période mais aussi de prendre en considération tout ce qui peut être constitutif de la nation algérienne. Cela veut réellement dire là aussi que l'on élargit la notion de patrimoine qui, au départ, ne concernait que l'aspect antique et quelquefois l'aspect musulman du moyen-âge, nous avons commencé à l'élargir avec la Casbah et ses palais et jusqu'à la considération de la faune et la flore comme biens naturels à sauvegarder.

Question : Est-ce que votre philosophie personnelle du patrimoine est partagée par les institutions et donc par l'Etat algérien ?

Je pense qu'elle est entrain d'évoluer et de se développer car aujourd'hui le patrimoine intègre beaucoup de domaines : les naturalistes, les historiens, les archéologues, les anthropologues ou les architectes accordent un intérêt au patrimoine, donc la prise de conscience se fait aussi avec

le nombre croissant d'individus, de professionnels qui ressentent le besoin de se consacrer à la connaissance du patrimoine et aussi à sa sauvegarde, même si c'est de façon très insuffisante.

Question : la loi 98-04 relative au patrimoine est-elle d'après vous une réponse à cette évolution et à cet élargissement du patrimoine que vous évoquez aussi une volonté de prise en charge du patrimoine dans son ensemble ?

C'est une réponse, mais elle est loin d'être parfaite, d'abord car elle ne prend pas en charge l'aspect naturel du patrimoine – il y a bien un chapitre de la loi qui parle des biens immatériels, mais cela reste cague de mon point de vue d'autant qu'il faut plus de 23 décrets à cette loi, or, si cela nécessite autant de décrets, c'est qu'il y a une mauvaise appréhension de celle-ci ou encore les termes de cette loi ne sont pas suffisamment clairs-, donc ce hiatus entre le décret et la loi fait qu'ils tardent à venir, en plus du fait que le décret s'applique et s'interprète comme on le veut, or il y aura forcément différentes interprétations et cela engendrera des contradictions, et , de plus, la loi 98-04 à supprimé la notion d'inaliénabilité et d'incessibilité du monuments, ce que je trouve assez grave.

ملخص

يدور هذا المشروع حول التراث المعماري والحضاري الفرنسي في الجزائر. تحسين العلم والمعرفة المتعلقة بالإنتاج المعماري والعمراني هذه الفترة ، من ناحية ، و إدراجه في المسائل والديناميات المتعلقة بالتراث من ناحية أخرى هي المحاور الرئيسية لهذا البحث.

المعرفة و الاعتراف بالتراث الذي يعرف الإنتاج المعماري والعمراني في القرنين التاسع عشر والعشرين، الذي يمثل المكون الرئيسي للهياكل الحضرية الجزائرية، فضلا عن المصادر العلمية و الأدبية التي تلعب دورا كبيرا في تحديد هذه المعرفة. و كذا التعريف بالمركبات الرئيسية و تحديد المصادر لا تزال في قلب اهتمامات المشروع.

الهندسة المغاربية الحديثة هي تعبير عن تبادل الثقافات و هي المنهج الذي يدخل في منظور تغيير التراث الناتج عن اجتماع لثقافتين مختلفتين من دولتين من دول البحر الأبيض المتوسط

بالرغم من أن الهندسة المغاربية الحديثة ناتجة عن الفترة الاستعمارية لكنها تحمل قيم مألوفة لنا، الازدواجية وراء الدوافع الايديولوجية لظهورها و هذه الهندسة تعتبر عنصرا مساهما في بناء لغة خاصة .

هذا التنقل من التصميم علي أساس الصور إلي التأكيد علي الهوية المعمارية من خلال التفاعل بين القيم المختلفة التي تمثل العنصر الرئيسي لهذا البحث.

الكلمات المفتاحية

تراث, التراث المعماري، مغاربي جديد، الاستعمار، الهوية.

ABSTRACT:

The French architectural and urban legacy in Algeria is the area of investigation for this project. Improved knowledge and knowledge relating to the architectural and urban production this period, on one hand, and insertion into the issues and dynamics of patrimonialization, on the other hand are the main axes of this research.

A knowledge and recognition of a heritage that identifies the architectural and urban heritage of the nineteenth and twentieth centuries, major component of urban structures in Algeria, as well as literary and literature sources and media are the key of this knowledge. Thus, the identification of this capital repository and identification of sources on the subject study are the heart of the concerns of the project.

Neo-Moorish architecture is a manifestation of interculturalism. This approach is part of an optical enhancement of the legacy created by the meeting of two deferent cultures of the Mediterranean, expressed in the New Architecture Moorish. Proceeds from the colonization but still carrying values that are familiar to us, this architecture reflect also this duality. Beyond the ideological motivations have aroused, this architecture is seen as a contribution to the construction of a specific language.

First image of a colonialist attitude of moderation, by more or less deep manipulations of shapes and styles, Moorish Revival architecture has gradually built an identity. It is this movement of a design based on the image to the assertion of an architectural identity from the interplay of competing values is the subject Central to this research.

Keywords: heritage, architectural legacy, neo Moorish, colonization, identity.

RESUME :

Le legs architectural et urbain français en Algérie constitue le domaine d'investigation de ce projet. L'amélioration des connaissances et des savoirs se rapportant à la production architecturale et urbaine de cette période, d'une part, et son insertion dans la problématique et les dynamiques de patrimonialisation, d'autre part sont les principaux axes de cette recherche.

Une Connaissance et reconnaissance d'un patrimoine qui identifie le patrimoine architectural et urbain des XIXe et XXe siècles, composante majeure et spécifique des structures urbaines algériennes, de même que les productions littéraires et sources bibliographiques comme les supports et les vecteurs privilégiés de cette connaissance. Ainsi, l'identification de ce capital référentiel et le repérage des sources relatives à l'objet d'étude, continuent d'être au cœur des préoccupations du projet.

L'architecture néo-mauresque est la manifestation d'une interculturelité. Cette approche s'inscrit dans une optique de valorisation de l'héritage né de la rencontre des cultures des deux rives de la méditerranée, exprimée dans l'Architecture néo-mauresque. Produit de la colonisation mais néanmoins porteur de valeurs qui nous sont familières, cette architecture est aussi le reflet de cette dualité. Au-delà des motivations idéologiques qui l'ont suscitée, cette architecture est perçue comme une contribution à la construction d'un langage spécifique.

D'abord image d'une modération de l'attitude colonialiste, par des manipulations plus ou moins profondes de formes et de styles, l'architecture néo-mauresque s'est construite peu à peu une identité propre. C'est ce déplacement d'une conception fondée sur l'image vers l'affirmation d'une identité architecturale à partir de l'interaction de valeurs opposées qui constitue le thème central de cette recherche.

Mot clefs : patrimoine, legs architectural, néo mauresque, colonisation, identité.